

Les collectivités locales au Japon 2024

Centre japonais des collectivités locales



AVANT-PROPOS

Alors que nos sociétés connaissent des changements socio-économiques profonds, entraînés notamment par la révolution des technologies de l'information et la diversification des valeurs, le rôle des collectivités locales, niveau d'administration le plus proche du citoyen, n'a jamais été aussi important. La complexité sociale se prêtant en effet de moins en moins à un traitement standardisé et centralisé, la capacité des collectivités locales à faire face aux bouleversements actuels fait l'objet d'un large regain d'intérêt.

Le Japon n'échappe pas à cette tendance de fond. L'entrée en vigueur, en avril 2000, de la Loi globale de décentralisation a permis de renforcer l'autonomie locale dans notre pays, en clarifiant notamment les rôles respectifs de l'État et des collectivités, dans le but de favoriser l'émergence de communautés locales dynamiques et singulières.

Il me semble particulièrement important, dans ce contexte, de partager, par-delà les frontières nationales, nos différentes expériences et toute l'expertise accumulée dans ce domaine. Nos collectivités ont tout à y gagner.

C'est en tout cas le parti pris qui a présidé à la rédaction de cette brochure, dont l'objectif est de nourrir le débat en fournissant aux acteurs francophones de l'administration locale des informations de base sur les collectivités japonaises.

Le présent document constitue une refonte complète de l'édition originale, parue pour la première fois en 1995. Nous avons pris soin de le rendre aussi accessible que possible aux lecteurs peu familiers des problématiques politiques, administratives ou sociales propres à la société japonaise. Le présent document est une révision de l'édition de 2020. Entre-temps, l'année 2022 a marqué le 75^e anniversaire de la promulgation de la Loi sur l'autonomie locale et la 33^e session du Comité d'étude sur les systèmes locaux s'est tenue.

Un premier chapitre présente ainsi les données de base relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales japonaises. Les grands axes des politiques qu'elles mettent en œuvre font l'objet d'un deuxième chapitre, qui ouvre sur une troisième partie consacrée aux enjeux et perspectives des réformes de décentralisation.

J'espère sincèrement que la présente brochure contribuera, ne fût-ce que dans une modeste mesure, à mieux faire comprendre dans le monde l'organisation, le fonctionnement et les enjeux de l'administration locale japonaise.

YASUDA Mitsuru

Président du Conseil d'administration
Centre japonais des collectivités locales

Mars 2025

Note : Le présent document est à jour des données les plus récentes disponibles en janvier 2021 (il inclut aussi pour une part des données ultérieures). Son objectif étant de présenter des informations de base sur l'administration locale japonaise, il écarte de nombreux éléments de détail.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle de la présente brochure sans autorisation est illicite, sauf dans les cas prévus par la Loi sur le droit d'auteur comme l'usage privé ou la citation.

まえがき

近年の情報技術の急速な発展や住民の価値観の多様化等により、社会システムがダイナミックに変化する中、人々に最も近い政府である地方自治体の果たす役割はこれまで以上に重要となっている。諸外国においても、以前にも増して、社会が変化発展する過程で生じる多様化に、中央レベルの標準化された対応では適切に対処することが困難になり、地方自治体の様々なシステムが、幅広く再評価されてきているところである。

わが国においても、2000年4月から「地方分権一括法」が施行され、国と地方自治体とが分担すべき役割を明確にし、地方自治体の自主性・自立性を高め、個性豊かで活力に満ちた地域社会の実現が図られている。このような社会の変化の中にあつて、今後の地方自治体の発展には、各国において蓄積された経験や知識の国境を越えた交流が、大いに寄与するものと思われる。

本書はこのような認識に基づき、各国の地方自治関係者に日本の地方自治の制度と現状に関する基本的知識を提供するため1995年に初版を作成し、その後、日本の政治・行政・社会について詳しい知識を持たない人にもわかりやすいものになるよう、2009年に全面改訂を行った。本書は2020年版の改訂版となるが、この間、2022年に地方自治法は制定から75年を迎え、地方制度調査会は第33次会合が開催された。

第1章は日本の地方自治のアウトライン、第2章は地方自治体の行政課題、第3章では現在の地方自治をめぐる課題について解説している。

本書が、世界の人々の日本の地方自治に対する理解の増進に少しでも役立つことを願ってやまない。

2025年3月

一般財団法人自治体国際化協会理事長
安田 充 (YASUDA Mitsuru)

(注) 本書の内容は、原則として2021年1月時点において公にされている最新の情報に基づいている(データについては一部それ以降のものを含む)。また、本書は、日本の地方自治に関する基本的な情報の提供を目的としているので、詳細又は例外的な事項等については、省略されていることをご理解の上、利用していただきたい。

「私的使用のための複製」や「引用」など著作権法上認められた場合を除く、本誌からの無断複製・転載等は御遠慮ください。

Chapitre 1er

Données de base sur l'autonomie locale au Japon

Introduction

L'objet de ce premier chapitre est de présenter les caractéristiques essentielles de l'administration locale japonaise. Les quatorze points suivants permettront d'en saisir les spécificités, en proposant un tour d'horizon du cadre institutionnel et politique des collectivités locales.

- 1-1. Le principe de l'autonomie locale
- 1-2. Les deux niveaux de collectivités locales
- 1-3. Le statut de collectivité locale
- 1-4. Les territoires des collectivités locales
- 1-5. La taille et le nombre des collectivités locales
- 1-6. L'uniformité de statut à chaque échelon
- 1-7. Les collectivités ordinaires et les collectivités spéciales
- 1-8. Les organes locaux
- 1-9. Les compétences locales
- 1-10. Le pouvoir réglementaire des collectivités locales
- 1-11. La démocratie participative locale
- 1-12. Les rapports entre le gouvernement central et les collectivités
- 1-13. Les finances locales
- 1-14. La fonction publique locale

1-1 Le principe de l'autonomie locale

1-1-1 La garantie constitutionnelle de l'autonomie locale

La Constitution japonaise de 1946 (entrée en vigueur en 1947) reconnaît le principe de l'autonomie locale. Elle en fait un élément essentiel de la démocratie, et place ainsi les collectivités locales au cœur de la gouvernance nationale.

Ce sont les quatre articles de son Chapitre 8, intitulé « L'autonomie locale », qui posent les principes fondamentaux régissant l'administration locale au Japon. L'Article 92 évoque et reconnaît le « principe de l'autonomie locale », dont les deux constituants sont l'autonomie des collectivités – qui s'administrent librement – et l'autonomie de leurs habitants – qui sont à l'origine de cette libre administration. L'Article 93, se fondant sur l'autonomie des habitants, prévoit la création d'assemblées délibérantes et l'élection au suffrage universel direct de leurs membres et du chef de l'exécutif. L'Article 94, se fondant quant à lui sur l'autonomie des collectivités, accorde aux collectivités locales une compétence globale, assortie d'un pouvoir réglementaire, dans le cadre de la loi. L'Article 95 prohibe toute loi spéciale ne s'appliquant qu'à une seule collectivité locale sans le consentement de la majorité de ses électeurs, lequel doit être obtenu conformément à la loi, c'est-à-dire par l'organisation d'un référendum local.

第1章 日本の地方自治の アウトライン

はじめに

地方自治の仕組みやその運営の実態は、国によって様々に異なっているが、地方自治のシステムを説明する際の重要な要素は概ね共通している。そこで、そのような要素として、次の項目を取り上げ、日本の地方自治のアウトラインを説明する。

- 1-1 地方自治の法律上の位置付け
- 1-2 地方自治体の階層数
- 1-3 地方自治体の性格
- 1-4 地方自治体の区域
- 1-5 地方自治体の規模と数
- 1-6 地方自治体の画一性
- 1-7 地方自治体の種類
- 1-8 地方自治体の組織
- 1-9 地方自治体の処理する事務
- 1-10 地方自治体の立法権
- 1-11 住民の権利（直接参政制度）
- 1-12 中央と地方の関係
- 1-13 地方財政制度
- 1-14 地方公務員制度

1-1 地方自治の法律上の位置付け

1-1-1 憲法による地方自治の保障

日本の地方自治は、日本国憲法に根拠を置いている。1946年に制定され、翌1947年に施行された日本国憲法は、地方自治を民主主義に不可欠なものとしてとらえ、地方自治体を国家統治構造の中に明確に位置付けて、その自治を保障している。

すなわち、日本国憲法は、第8章を「地方自治」の章として4か条の規定を置き、地方自治を憲法上保障するとともに、地方自治の基本的在り方を示している。第92条では、団体自治と住民自治の2つを含む「地方自治の本旨」という基本原則を明らかにしている。第93条では、住民自治の観点から、議会の設置と、議会議員及び執行機関の長の直接公選を規定している。第94条では、団体自治の観点から、地方自治体への行政権の付与に加えて、法律の範囲内での自治立法権を与えている。最後の第95条は、特定の地方自治体のみにも適用される特別法（地方自治特別法）の制定に際して住民投票を求める規定である。

Il résulte de ces dispositions, qu'à moins d'une révision constitutionnelle, il est impossible par exemple qu'une loi supprime purement et simplement les collectivités locales, ou que le chef d'un exécutif local soit élu par l'assemblée délibérante.

1-1-2 La Loi sur l'autonomie locale

De nombreuses lois ont été adoptées sur la base de l'Article 92 de la Constitution, qui dispose que « toute question concernant l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales est fixée par la loi, sur le fondement du principe de l'autonomie locale ». La plus importante d'entre elles est la Loi sur l'autonomie locale, entrée en vigueur en 1947 en même temps que la Constitution. Elle fixe non seulement les différentes catégories de collectivités, leurs compétences, les règles fondamentales applicables aux assemblées délibérantes, aux exécutifs locaux, ou encore aux finances locales, mais régit également les rapports entre collectivités et avec l'État.

Parmi les autres lois ayant trait à l'administration locale, on peut citer notamment la Loi sur la fonction publique locale, la Loi sur les fonctions électives, la Loi sur les finances locales ou encore la Loi sur la fiscalité locale.

1-2 Les deux niveaux de collectivités locales

Divers facteurs comme les conditions géographiques, la taille de la population, le teneur des affaires administratives locales ou encore le degré de centralisation influent sur la structure administrative nécessaire à l'administration locale dans chaque pays.

Les dispositions de la Loi sur l'autonomie locale créent un système à deux niveaux de collectivités : la commune, unité de base divisée en trois échelons fondamentaux – *shi*, *chō*, et *son* – et le département, à l'assise territoriale plus vaste et dont l'histoire a donné naissance à quatre appellations – *to*, *dō*, *fu* et *ken*.

En incluant le niveau fédéral, la plupart des états fédéraux sont constitués de quatre niveaux d'administration, tandis que les états unitaires, avec leur gouvernement central, sont généralement constitués de trois niveaux. Le Japon adopte donc à cet égard la structure habituelle propre à un état unitaire.

1-3 Le statut de collectivité locale

1-3-1 Une structure de gouvernance démocratique

Les communes et les départements ne sont pas des services déconcentrés de l'État. Ce sont des personnes morales indépendantes de l'État, qui se caractérisent par un territoire, une population et des services propres. Des représentants démocratiquement élus par la population locale y mettent en œuvre des compétences en vue de l'intérêt général.

1-3-2 Une structure administrative dotée de la compétence globale

Les compétences reconnues aux communes et départements sont accordées de manière non limitative. La Loi sur l'autonomie locale prévoit en effet que les collectivités locales ordinaires (*) sont dotées d'une compétence globale pour gérer les affaires qui relèvent de leur territoire. Du fait de cette compétence

このように、日本では、地方自治が憲法上保障されているので、憲法を改正しない限り、国の法律によっても、地方自治体を全て廃止したり、あるいは、議会が執行機関の長を選出したたりすることはできないことになっている。

1-1-2 基本法としての地方自治法

憲法第92条は、「地方公共団体の組織及び運営に関する事項は、地方自治の本旨に基づいて、法律でこれを定める」としている。この規定に基づき、地方自治関係の種々の法律が定められている。その中で、最も重要で基本的な事項を定めているのが1947年に制定され憲法と同時に施行された「地方自治法」である。この地方自治法は、地方自治体の種類、権限、住民、議会、執行機関及び財務等地方自治体の組織及び運営に関する基本的事項について規定するとともに、国と地方自治体の関係及び地方自治体相互の関係についても規定している。

また、地方自治法以外にも、地方公務員法、公職選挙法、地方財政法、地方税法等多くの地方自治に関する法律が制定されている。

1-2 地方自治体の階層数

地方行政を執行するための地方行政単位を何段階設けるかは、それぞれの国の地理的条件、人口規模、地方行政事務の内容、中央集権の程度等、様々な要因によって影響を受ける。

地方自治法には、基本的な地方自治体として都道府県及び市町村の2つが規定されており、日本の地方自治制度は、広域的地方自治単位としての都道府県と基礎的の地方自治単位としての市町村の2層制を採用している。

各国の行政単位の階層数を見ると、連邦制国家では、連邦—州—広域的の地方自治単位—基礎的の地方自治単位という4階層のパターンが標準的であり、単一国家の場合は、国—広域的の地方自治単位—基礎的の地方自治単位の3階層パターンが標準的である。日本の場合は、単一国家の標準的なパターンにあてはまっている。

1-3 地方自治体の性格

1-3-1 民主的な統治主体

都道府県及び市町村は、単なる国の行政区画として定められているのではない。また、それらは、国の出先機関ではない。それぞれの地域を基礎とし、そこに住んでいる住民を構成員として、その地域内における行政を行う機能を持った、国とは独立した法人格を持つ存在である。また、都道府県や市町村は、地域住民により民主的に選出された代表がその権限を行使する統治主体でもある。

1-3-2 一般的権限を持つ総合行政主体

日本の地方自治制度は、地方自治体の権能について制限列举主義を採用せず、包括授權主義を採用している。すなわち、地方自治法は「普通地方公共団体は、・・・地域における事務を処理する。」と規定し、法律上「普通地方公共

globale, complétée au demeurant par des compétences spécifiques définies par des lois individuelles, les communes et départements sont considérés comme des structures d'administration générale ayant vocation à engager toute action qu'elles jugent nécessaire au profit de la communauté locale.

(*) Il existe parallèlement des collectivités locales spéciales, dont le statut diffère (voir *infra*, chapitre 1, section 7).

1-4 Les territoires des collectivités locales

Les territoires actuels des collectivités locales sont le produit de l'histoire. La Loi sur l'autonomie locale de 1947 n'a pas touché aux délimitations qui existaient avant son adoption.

La somme de tous les territoires municipaux couvre l'ensemble du territoire japonais, et les deux niveaux de collectivités s'emboîtent parfaitement l'un dans l'autre. Tout citoyen japonais vit simultanément dans une commune et un département.

La Loi sur l'autonomie locale prévoit les conditions dans lesquelles les territoires des collectivités peuvent évoluer suite à une fusion ou à une modification de leurs délimitations géographiques. Aucune disposition n'envisage cependant la possibilité de créer de nouvelles collectivités locales là où il n'en existerait pas, ou d'en supprimer pour les transformer en territoires non rattachés à une collectivité existante.

1-5 La taille et le nombre des collectivités locales

Les communes et départements varient considérablement en termes de population. Le département de Tokyo compte 14,08 millions d'habitants, alors que celui de Tottori n'en abrite que 530 000. Les différences de superficie sont tout aussi nettes. Le département de Hokkaido s'étend sur plus de 80 000 km², alors que celui de Kagawa ne dépasse pas 2 000 km². La diversité des communes est encore plus prononcée, puisqu'elles comprennent aussi bien une ville comme Yokohama, qui est peuplée de quelque 3,75 millions d'habitants, que le village d'Aogashima, dans le département de Tokyo, qui compte 156 habitants. La ville de Takayama dans le département de Gifu s'étend sur 2 177 km², c'est-à-dire une superficie à peu près équivalente à celle du département de Tokyo, alors que le village de Funabashi dans le département de Toyama se contente de 3,47 km².

Le nombre de départements (actuellement 47) n'a pas évolué depuis la mise en place d'un système d'administration locale moderne en 1888. Leurs délimitations, fondées sur d'anciennes unités d'administration locale, instituées dès le 8^e siècle, et sur des territoires remontant aux clans féodaux de l'époque d'Edo (à partir de 1603), sont profondément ancrées dans l'esprit des Japonais et sont de ce fait restées remarquablement stables.

Le nombre de communes se caractérise, en revanche, par une baisse constante depuis 1888. Une première « Grande fusion de l'ère Meiji », en 1889, l'a d'abord fait chuter de 70 000 à 15 000. Puis la « Grande fusion de l'ère Showa » a réduit des deux tiers, de 1953 à 1961, les 10 000 communes qui existaient encore au sortir de la guerre. Ces fusions ont non seulement permis de renforcer les capacités administratives et financières des communes, contribuant ainsi au développement de l'autonomie locale, mais elles ont aussi accompagné la très forte urbanisation de la période de haute croissance économique d'après-guerre. Plus récemment, une nouvelle vague de fusions, dite « Grande fusion de l'ère Heisei », a accompagné les dernières réformes

「団体」といわれる都道府県及び市町村に対して、いずれも包括的な権能（一般的権限）を付与している。個別の法律により授けられた権限に加えて、この一般的権限を活用しながら、都道府県及び市町村は、地域における総合行政主体として、地域社会の住民のために必要とされる様々な活動を行っている。

(注) 特別地方公共団体も存在する。(詳細については、第1章 7を参照)

1-4 地方自治体の区域

地方自治体の区域は沿革的なものである。地方自治法は、1947年の法施行時点において定まっていた都道府県及び市町村の区域を、そのまま同法の適用を受ける都道府県及び市町村の区域とした。また、それは普遍的なものでもある。日本の国土は、全ていずれかの市町村の区域に含まれる。さらに、それぞれの市町村の区域は、全ていずれかの都道府県の区域に含まれる。各都道府県間及び各市町村間には、区域の重複もなければ、空白地域もない。したがって、日本国民は、必ず一つの都道府県に属し、かつ、一つの市町村に属していることになる。

地方自治法には、合併や境界変更等により、この地方自治体の区域を変更するための規定はある。しかしながら、地方自治体の存在しない区域に新たに地方自治体を設立することや、地方自治体を廃止して、その区域をいずれの地方自治体にも属さない区域とすることは想定されていない。

1-5 地方自治体の規模及び数

都道府県や市町村の人口や面積は、さまざまである。都道府県では、人口1,408万人を超す東京都から53万人の鳥取県まで、面積8万km²を超す北海道から2,000km²足らずの香川県まで、規模の異なる47の団体がある。市町村となると、さらにバラエティーに富んでいる。人口約375万人の横浜市から156人の東京都青ヶ島村まで、面積約2,177km²（東京都とほぼ同じ）の岐阜県高山市から約3.47km²の富山県舟橋村まで、これらの全てが市町村という地方自治体である。

都道府県の数は47で、1888年の近代的自治制度導入の時から変わっていない。都道府県の区域は、8世紀の古代律令制の下での地方行政単位を基礎とし、また、1603年からの江戸時代の各藩の区域を基にしたものになっており、歴史的に形成された日本人の意識に合致している点で安定的である。

市町村の数は、1888年の近代的自治制度導入の以来、減少を続けている。まず、1889年の市町村制の施行に先立って市町村の合併が行われ、当時7万余りあった市町村を約1万5千に再編した（明治の大合併）。次に、第2次世界大戦後、1953年から1961年にかけて、町村合併促進法等に基づいて市町村合併が進められ、この間に約1万あった市町村数が約3分の1に減った（昭和の大合併）。その結果、市町村の行財政力が拡充し、地方自治の進展、特にその後の経済高度成長に伴う都市化への対応に役立った。近年では、地方分権の推進や

de décentralisation, et cherché à répondre aux exigences de plus en plus pressantes d'économies budgétaires. Elle a eu pour conséquence une nouvelle réduction du nombre de communes, qui est passé de 3 229 au 1^{er} avril 1999 à 1 718 au 1^{er} avril 2024.

La taille des communes japonaises n'a donc jamais cessé d'évoluer, avec l'instauration d'un système moderne d'administration locale dans un premier temps, puis pour leur permettre d'assumer les compétences de plus en plus complexes exigées par le développement économique et social.

厳しい地方財政等を背景に、1999年からのいわゆる「平成の大合併」が推進され、1999年4月1日時点では3,229あった市町村が、2024年4月1日現在では1,718まで減少している。

日本の市町村は、新しい地方自治制度の導入や、地方分権の進展に伴う事務権限の拡大、あるいは社会経済の発展に伴う事務の高度化・複雑化に対応できる行財政能力を獲得するために、絶えずその規模を拡大してきたのである。

Population (au 1^{er} janvier 2024)

Population	Nb. de départements	Population	Nb. de villes (<i>shi</i>)	Nb. d'arrondissements de Tokyo	Population	Nb. de localités urbaines(<i>chō</i>)/villages(<i>son</i>)
10 millions ou plus	1	1 million ou plus	11		50 000 ou plus	2
5 millions ou plus	8	500 000 ou plus	16	8	40 000 ou plus	17
3 millions ou plus	1	300 000 ou plus	44	5	30 000 ou plus	45
2 millions ou plus	6	200 000 ou plus	40	8	20 000 ou plus	73
1 million ou plus	21	100 000 ou plus	147	1	10 000 ou plus	261
Moins de 1 million	10	50 000 ou plus	234	1	5 000 ou plus	229
		30 000 ou plus	177		1 000 ou plus	263
		Moins de 30 000	123		Moins de 1 000	36
Total	47	Total	792	23	Total	926

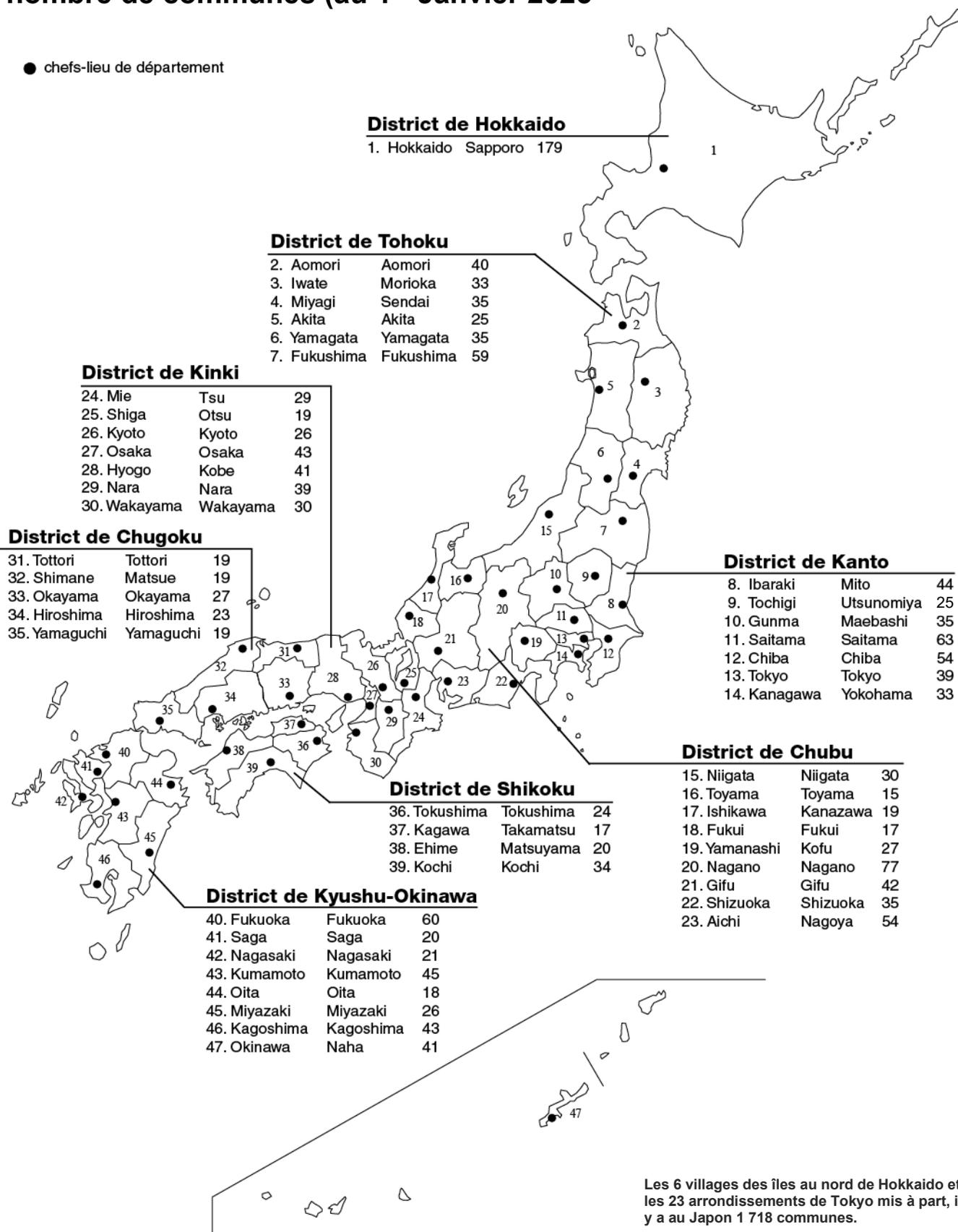
Superficie (au 1^{er} janvier 2025)

Superficie	Nb. de départements	Superficie	Nb. de villes (<i>shi</i>)	Nb. d'arrondissements de Tokyo	Nb. de localités urbaines(<i>chō</i>)/villages(<i>son</i>)
10 000 km ² ou plus	7	1 000 km ² ou plus	21		8
5 000 km ² ou plus	21	500 km ² ou plus	120		57
3 000 km ² ou plus	13	300 km ² ou plus	107		85
2 000 km ² ou plus	4	200 km ² ou plus	115		114
1 000 km ² ou plus	2	100 km ² ou plus	163		186
Moins de 1 000 km ²		50 km ² ou plus	122	3	185
		25 km ² ou plus	72	6	141
		Moins de 25 km ²	72	14	150
Total	47	Total	792	23	926

Population et superficie des collectivités locales

Départements, chefs-lieux de département et nombre de communes (au 1^{er} Janvier 2025)

● chefs-lieu de département



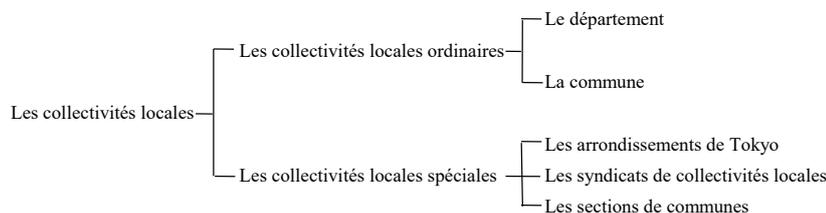
1-6 L'uniformité de statut à chaque échelon

Bien que très hétérogènes en termes de taille et de population, les collectivités locales japonaises jouissent, chacune à son échelon, des mêmes compétences. De plus, les règles qui régissent leur organisation et leur fonctionnement sont fixées pour la plupart par des dispositions légales universelles, comme la Constitution (qui prévoit notamment l'élection du chef de leurs exécutifs au suffrage universel direct) ou la Loi sur l'autonomie locale.

Cette uniformité se fonde notamment sur le principe du service public universel, selon lequel les services rendus à la population par les collectivités locales doivent être de niveau identique sur tout le territoire national, au même titre que les services publics assurés par l'État. Ceci dit, les écarts démographiques et financiers importants entre collectivités exigent de toute évidence des ajustements. C'est la raison pour laquelle une partie des recettes fiscales de l'État est transférée aux collectivités locales, sous la forme d'une dotation fiscale globale, en fonction de leurs capacités financières respectives.

1-7 Les collectivités ordinaires et les collectivités spéciales

Parallèlement aux collectivités locales ordinaires (communes et départements), dont il a été question jusqu'ici, la Loi sur l'autonomie locale reconnaît une deuxième catégorie de collectivités locales : les collectivités locales spéciales (les arrondissements de Tokyo, les syndicats de collectivités et les sections de communes).



Classification des collectivités locales

(1) Les collectivités locales ordinaires

Les collectivités locales ordinaires sont la commune et le département. Ce sont elles qui font l'objet de la garantie constitutionnelle de l'autonomie locale. Leur organisation, leur fonctionnement et leurs compétences revêtent un caractère général, et leur existence n'est pas limitée dans le temps.

Conformément à la Loi en vigueur sur l'autonomie locale, l'ensemble du territoire est divisé en départements, et chacun d'entre eux est subdivisé en communes.

Parmi les différents échelons de communes, celui des villes (*shi*) regroupe les communes relevant soit de la catégorie des villes générales, soit de l'une des trois autres catégories des villes dotées de compétences plus étendues (« villes désignées par décret », « villes-centres » et « ex-communes spéciales »).

① Le département

Le Japon compte actuellement 47 départements, dont l'histoire nous a légué quatre appellations différentes : *to* pour le « département-capitale » de Tokyo, *dō* pour la « province » de Hokkaido, *fu* pour les deux

1-6 地方自治体の画一性

日本の地方自治体は、都道府県及び市町村とも、人口や面積の規模は様々であるが、基本的にそれぞれ同じ権能が与えられ、同じ事務を処理している。また、その組織についても、憲法に基づく地方自治体の長の直接公選制を始めとして、地方自治法等の法律で規定されている部分が多い。したがって、日本の地方自治体は、その組織及び行政運営の両面で画一性が強い。

これは、地方自治体が提供する行政サービスについても、国が行う行政サービスと同様に、全国どの地域にあっても同じ内容・水準を確保すべきだという考え方が強いことが一因となっている。地方自治体間に、その人口規模や財政力等に大きな違いがある中で、画一的な制度により同水準の行政サービスを提供するためには、当然のことながら地方自治体間の財政調整が必要となってくる。そのために、国税の一定割合を財政力に応じて地方自治体に配分する地方交付税の制度が設けられている。

1-7 地方自治体の種類

現行地方自治法上、地方自治体は、普通地方公共団体と特別地方公共団体の2種類に分けられている。普通地方公共団体は、都道府県と市町村である。特別地方公共団体は、特別区、地方公共団体の組合、財産区の3種類である。

1-7-1 普通地方公共団体

普通地方公共団体は、その組織、事務、権能等が一般的性格を持ち、かつ、その存在が普遍的であるため、地方自治体の典型的なものであると言えることから、この名前がある。憲法上の地方自治の保障の対象となる地方自治体であり、都道府県と市町村がこれにあたる。

現行地方自治制度上、日本の国は、全て都道府県に分けられ、さらに、それぞれの都道府県は、全て市町村に分けられるという二重構造になっている。

また、市については、一般市のほかに、より大きな権限を持つ政令指定都市、中核市及び施行時特例市が存在している。

① 都道府県

都道府県は、市町村を包括する広域的な地方自治体で、現在、全国に47ある。

都は、東京都一つである。東京都は、日本の首都であり、特別区制度等、道府県とは異なった制

« départements-agglomérations » de Kyoto et d'Osaka, et *ken* pour les 43 départements restants.

Le département de Tokyo présente une spécificité institutionnelle puisqu'il compte 23 arrondissements à côté des communes habituelles. Il n'existe en revanche aucune différence institutionnelle entre les 46 autres départements, qu'ils soient *dō*, *fu* ou *ken*.

② La commune

La commune est la collectivité locale de base, qui assure les services publics de proximité.

Les communes japonaises sont subdivisées en trois échelons fondamentaux : les villes (*shi*), les localités urbaines (*chō*) et les villages (*son*). Au 1^{er} avril 2024, il existait 792 villes, 743 localités urbaines et 183 villages, soit 1 718 communes au total au Japon.

Pour qu'une commune acquière le statut de ville, elle doit satisfaire à plusieurs critères dont, sauf exceptions, un seuil de population d'au moins 50 000 habitants et un certain niveau d'urbanisation.

Les localités urbaines et les villages sont généralement regroupés en cantons (*gun*), qui sont des délimitations géographiques traditionnelles sans fonction administrative. Les compétences de ces deux échelons sont identiques. Seuls le degré d'urbanisation et la proportion de leurs habitants travaillant dans les secteurs du commerce et de l'industrie les distinguent.

③ Les rapports entre la commune et le département

La commune et le département sont des collectivités indépendantes l'une de l'autre. Les textes ne prévoient pas de rapport hiérarchique entre elles. Cependant, chaque niveau se concentre naturellement sur des services publics différents, à l'échelle de son territoire. De ce point de vue, le département, dont l'action se développe à l'échelle d'un vaste territoire, joue dans certains cas un rôle de coordination, en apportant son expertise et ses conseils, voire des autorisations, à des communes dont la vocation reste les services de base à la population locale.

④ Les « villes désignées par décret »

La ville, qui constitue l'un des trois échelons fondamentaux de la commune (avec la localité urbaine et le village), est elle-même susceptible de se subdiviser en trois échelons spéciaux supplémentaires : la « ville désignée par décret », la « ville-centre » et la « ville spéciale ».

Selon la Loi sur l'autonomie locale, le statut de « ville désignée par décret » est accordé aux communes dont la population est supérieure à 500 000 habitants. Au 1^{er} avril 2024, il en existait 20 : Osaka, Nagoya, Kyoto, Yokohama, Kobe, Kitakyushu, Sapporo, Kawasaki, Fukuoka, Hiroshima, Sendai, Chiba, Saitama, Shizuoka, Sakai, Niigata, Hamamatsu, Okayama, Sagami-hara et Kumamoto.

La Loi sur l'autonomie locale reconnaît aux « villes désignées par décret » des compétences similaires à celles du département (*dō*, *fu* ou *ken*) dans plusieurs domaines, dont les affaires sociales et sanitaires ou encore l'urbanisme. Des lois individuelles leur attribuent par ailleurs des compétences supplémentaires, notamment dans les domaines de la voirie et de l'éducation. Elles sont en outre, contrairement aux autres villes, divisées en arrondissements administratifs.

⑤ Les « villes-centres »

Le statut de « ville-centre » est accordé par décret aux villes de plus de 200 000 habitants. Il en existait 62 au 1^{er} avril 2024.

Les « villes-centres », en plus de la possibilité de créer des centres de santé, peuvent exercer toutes les compétences normalement transférées aux

度を有する。

道も、北海道のみである。府は、京都府と大阪府と二つある。その他は、全て県である。道、府及び県と、その呼び名が異なるのは歴史的な沿革によるもので、道府県間に制度的な違いはない。

② 市町村

市町村は、住民の生活に最も身近な事務を行う基礎的な地方自治体で、2024年4月1日現在、全国には1,718の市町村(792市、743町、183村)がある。

市町村のうち市となるためには、人口が5万人以上(平成の大合併では、人口要件が3万人に緩和された)で、都市らしい形態を有していること等の要件を満たす必要がある。

町村の区域は、通常、郡という区域に属している。しかし、郡は、単なる地理的な名称にすぎず、いかなる行政的機能も持たない。町と村とでは、町が村に比べて、都市的な形態が整い、商工業のような都市的な仕事をしている人口が多いというだけであり、その事務の範囲に違いはない。

③ 都道府県と市町村の関係

都道府県と市町村とは、互いに独立した地方自治体であり、両者の間に制度上の上下関係はない。しかしながら、都道府県は市町村を包括する広域的な地方自治体であり、一方、市町村は住民生活に密接に関係した基礎的な地方自治体であるという性格の違いから、その処理する事務に違いがある。また、都道府県が広域的な立場から、様々な分野で市町村に対し助言や許認可等の事務を行うことがある。

④ 政令指定都市

日本における大都市制度が政令指定都市である。地方自治法は、政令で指定する人口50万人以上の市を政令指定都市と規定している。しかし実際は、指定時の人口が100万人以上か、指定時には100万人以上でなくても将来100万人以上になることが見込まれる場合には、80万人(平成の大合併では、この人口要件は70万人に緩和された)以上の市が政令市に指定されている。2024年4月1日現在、大阪市・名古屋市・京都市・横浜市・神戸市・北九州市・札幌市・川崎市・福岡市・広島市・仙台市・千葉市・さいたま市・静岡市・堺市・新潟市・浜松市・岡山市・相模原市・熊本市の計20市が指定されている。

政令指定都市は、事務配分上、社会福祉、公衆衛生、都市計画等の項目について道府県なみの権限をもつほか、個別法によって国道の管理、義務教育等の分野でも同様の権限を認められている。また、政令指定都市には、その内部に行政区が設置される。

⑤ 中核市

人口が20万人以上の要件を満たし政令で指定する市を中核市という。2024年4月1日現在62市が指定されている。

中核市は、保健所を設置できるほか、政令指定都市が処理できる事務のうち、都道府県がその区

« villes désignées par décret », sauf celles qui sont susceptibles d'être mises en œuvre plus efficacement de manière uniforme au niveau départemental.

⑥ Les « ex-villes spéciales »

Le statut d'« ex-ville spéciale » concerne les villes qui bénéficiaient du statut de « ville spéciale », autrefois accordé par décret et supprimé le 1^{er} avril 2015, au titre de leur importance démographique (plus de 200 000 habitants). Il en existait 23 au 1^{er} avril 2024.

Les « ex-villes spéciales » peuvent exercer les compétences normalement transférées aux « villes-centres » quand elles ne sont pas susceptibles d'être mieux gérées de manière uniforme au niveau départemental.

1-7-2 Les collectivités locales spéciales

Les délimitations géographiques, le fonctionnement et les compétences des collectivités locales spéciales sont variables, et leur existence n'est pas illimitée dans le temps. La Loi sur l'autonomie locale en reconnaît trois types : les arrondissements de Tokyo, les syndicats de collectivités locales et les sections de communes.

① Les arrondissements de Tokyo

À côté de communes ordinaires, le département de Tokyo compte 23 arrondissements.

Les compétences de ces arrondissements sont à peu près équivalentes à celles des villes ordinaires, à ceci près qu'elles ne comprennent notamment pas les services d'incendie et de secours ou les services d'eau et d'assainissement, qui sont directement pris en charge par le département de Tokyo.

Les arrondissements de Tokyo sont administrés comme toute commune par un maire et des conseillers municipaux élus au suffrage universel direct.

② Les syndicats de collectivités locales

Les syndicats de collectivités locales regroupent au moins deux collectivités dans le but de mettre en œuvre, en commun, des services publics qui sont susceptibles d'être assurés de manière plus efficace à plusieurs.

Il en existe deux types :

(a) le syndicat à vocation limitée, qui permet aux communes d'assurer en commun une partie de leurs compétences, comme la gestion des déchets ou encore les services d'incendie et de secours ;

(b) l'union territoriale spécialisée, qui a pour vocation la mise en œuvre de compétences sur un vaste territoire, de manière globale, sur la base d'un plan d'action territoriale signé entre plusieurs collectivités ;

③ Les sections de communes

La section de commune est une collectivité locale spéciale créée dans une zone délimitée du territoire d'une commune afin de gérer des biens et équipements qu'elle possède en propre.

Strictement spécialisées dans la gestion de ces biens et équipements particuliers, les sections de communes sont quasiment inexistantes dans les zones urbaines. On en trouve en revanche beaucoup dans les villages agricoles et de montagne.

Parmi les biens et équipements gérés par les sections de communes, on trouve surtout des forêts de montagne, mais également des canaux

域にわたり一体的に処理することが効率的な事務を除いたものを処理できる。

⑥ 施行時特例市

2015年4月1日に特例市（人口が20万人以上の要件を満たし、政令で指定していた市）の制度が廃止されたが、廃止の時点で特例市であった市のことを施行時特例市という。2024年4月1日現在、23市が指定されている。

中核市に権限移譲されている事務のうち、施行時特例市が処理するよりも都道府県が一体的に処理する方がより効率的な事務を除いたものが、施行時特例市に対して移譲されている。その例として、都市計画法に基づく開発行為の許可等があげられる。

1-7-2 特別地方公共団体

特別地方公共団体は、その区域、組織及び権能等が特殊であり、また、その存在が普遍的でないため、この名前がある。地方自治法は、特別区、地方自治体の組合、財産区の3種類の特別地方公共団体を設けている。

① 特別区

特別区とは、東京都の区（千代田区、新宿区等）のことを指し、現在、23の特別区が存在する。

特別区が行う事務は、一般の市と比べるとやや狭いものの、ほぼ同様のものとなっている。一般の市と異なる部分は、例えば、消防や上下水道などであり、これらの事務は東京都が行っている。

特別区における区長及び区議会の議員は、直接公選により選ばれる。

② 地方自治体の組合

地方自治体の組合とは、ある種の事務について地方自治体が単独で処理をするよりも、共同で処理する方が能率的、合理的である場合に、当該事務を処理するため、2以上の地方自治体が共同して設ける組織である。

地方自治体の組合には、以下の2種類がある。

(a) 一部事務組合：ごみ処理や消防などを市町村が共同して処理するために作られる。

(b) 広域連合：広域にわたる事務について広域計画を作成して、総合的かつ計画的に処理するために作られる。

③ 財産区

財産区とは、市町村の中の一部の区域が財産や施設を所有している場合、それらを管理するために置かれる特別地方公共団体である。財産の管理という特別な目的だけのために置かれる地方自治体で、都市部にはほとんどなく、農山村に多く存在する。

財産区の所有する財産には、山林が最も多く、用水路、沼地、墓地、宅地、田畑、温泉等様々なものがある。

d'irrigation, des marais, des cimetières, des terrains à bâtir, des champs et rizières ou encore des sources thermales.

1-8 Les organes locaux

1-8-1 Vue d'ensemble

Les collectivités locales ordinaires sont chacune dotées de deux organes essentiels.

Le premier est l'organe de décision, chargé notamment de voter le budget de la collectivité et d'adopter des règlements. Il est incarné, aussi bien au niveau de la commune qu'au niveau du département, par une assemblée délibérante.

Le deuxième est le chef de l'exécutif local (le maire, au niveau de la commune, et le gouverneur, dans le cas du département). Cet organe exécutif assure la mise en oeuvre des décisions prises par l'assemblée délibérante.

La configuration de ces deux organes est souvent qualifiée de « présidentielle », car le chef de l'exécutif, d'un côté, et les membres de l'assemblée délibérante, de l'autre, sont tous élus au suffrage universel direct. Le maire/gouverneur et l'assemblée sont dans une position d'égale légitimité et d'indépendance réciproque dans l'exercice de leur mission respective, et peuvent ainsi agir comme un contrepoids l'un par rapport à l'autre.

L'exécutif lui-même ne se résume pourtant pas à son chef. Un principe de pluralisme, dont l'objectif est d'éviter une trop grande concentration des pouvoirs, a présidé à la création, au sein même du pouvoir exécutif, de comités administratifs collégiaux jouissant d'un statut et de compétences totalement indépendants du maire/gouverneur. Parmi ces comités administratifs, on peut citer le Comité de l'éducation, le Comité de la sécurité publique ou encore le Comité électoral, qui exercent des responsabilités exécutives chacun dans son domaine de compétence.

1-8 地方自治体の組織

1-8-1 地方自治体の機関

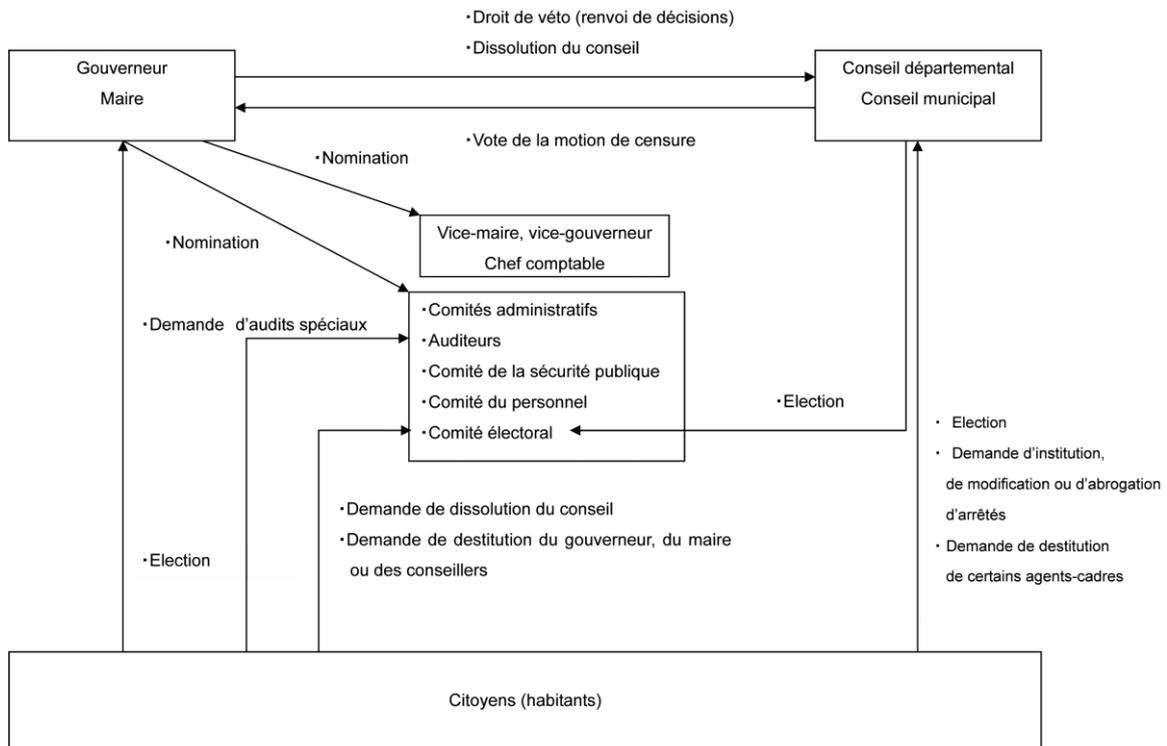
地方自治体（普通地方公共団体）の機関には、大きく分けて2つの種類がある。

一つは、「議決機関」である。地方自治体の予算や条例を定めるなど、当該団体としての意思決定を行う。都道府県や市町村の議会がこれに当たる。

もう一つは、「執行機関」である。議決機関で決定された事項を実際に執行する機関である。都道府県知事や市町村長、その他各種の行政委員会がこれに当たる。

日本の地方自治制度は、「首長主義（大統領制）」を採用している。地方自治体の議会議員と長（都道府県知事、市町村長）の双方が住民の直接選挙によって選出され、両者が独立対等の立場で互いに牽制しながら、その職務を果たすことにより、民主的な地方行政が行われるような仕組みになっている。

また、執行機関については、「多元主義」の考え方を採用している。すなわち、一つの機関への権限集中を避け、複数の機関に権限を分掌させ、それぞれが独立して事務を処理することにより民主的な行政が行われることを想定している。そのため、執行機関として、長のほかに長から独立した地位と権限を持つ合議制の行政委員会が置かれている。行政委員会の例としては、教育委員会や公安委員会、選挙管理委員会があり、それぞれの分野における行政執行に責任を持っている。



Organisation des collectivités locales

1-8-2 L'assemblée délibérante

L'assemblée délibérante est un organe décisionnel collégial dont les membres sont élus au suffrage universel direct.

① Élection et statut

Pour être éligible à l'assemblée municipale ou départementale, il faut satisfaire à plusieurs conditions : être de nationalité japonaise, avoir 25 ans révolus et être inscrit sur les listes électorales de la collectivité visée. Une fois élu, le mandat est de 4 ans, mais il peut être interrompu à tout moment en cas de dissolution de l'assemblée ou de démission de l'intéressé.

Le membre d'une assemblée locale ne peut exercer de fonction légalement incompatible ou susceptible de faire obstacle au bon accomplissement de sa mission au sein de l'assemblée concernée : membre de la Diète, membre d'une autre assemblée locale, mandat de maire/gouverneur, ou encore agent titulaire de la collectivité... Il doit en outre s'abstenir de tout rapport de prestation de service avec la collectivité pendant la durée de son mandat.

Le nombre de membres d'une assemblée locale est fixé par arrêté dans chaque collectivité.

② Compétences

En tant qu'organe de décision de la collectivité, l'assemblée locale jouit d'un pouvoir de délibération. Les matières qui relèvent de ce pouvoir de délibération sont fixées par la loi, au niveau national, ou par règlement, au niveau local.

Parallèlement, l'assemblée locale est notamment dotée :

(a) d'un pouvoir d'élection (de ses président et vice-président, des membres du Comité électoral) ;

(b) d'un pouvoir de contrôle (sur la base des documents administratifs, et de rapports remis par le maire/gouverneur, concernant la gestion des services, la bonne exécution des décisions prises et les comptes de recettes et dépenses) ;

(c) d'un pouvoir d'enquête (au titre duquel elle peut, en cas de nécessité avérée entendre toute personne qualifiée, dans le but d'effectuer une évaluation des services).

③ Fonctionnement

Les sessions de l'assemblée locale sont convoquées par le maire/gouverneur. Cependant, le président de l'assemblée peut présenter une demande motivée au chef de l'exécutif à fin de convocation d'une session extraordinaire, sur la base d'une décision en ce sens de la Commission de fonctionnement de l'assemblée. Une demande motivée peut également émaner d'un quart au moins des membres de l'assemblée. Dans les deux cas, le maire/gouverneur dispose d'un délai de 20 jours à compter de la demande pour convoquer la session extraordinaire sollicitée.

Les sessions ordinaires de l'assemblée sont convoquées selon une fréquence fixée par règlement, et peuvent traiter de tout type de questions d'intérêt local. En revanche, les sessions extraordinaires, qui ne se réunissent que de manière ponctuelle en cas de besoin, ne peuvent traiter que des affaires particulières pour lesquelles elles ont été convoquées. Néanmoins, il est possible de décider par règlement qu'il n'est pas fait de distinction entre sessions ordinaires et extraordinaires, et que la session de l'assemblée s'étend sur une année entière.

1-8-2 地方自治体の議会

地方自治体の議会は、住民が直接選挙した議員で構成される合議制の機関で、地方自治体の意思を決定する機関である。

① 議員の選挙及び地位

地方自治体の議会議員として選ばれるためには、日本国民であること、年齢 25 歳以上であること、選挙が行われる地方自治体の議会議員の選挙権を持っていることが必要である。議員の任期は 4 年である。ただし、議会の解散や辞職等、一定の事由により任期中にその身分を失うこともある。

議員は、国会議員、他の地方自治体の議員、地方自治体の長及び常勤の職員等、議員としての職務を全うするために支障となるような職あるいは職務相互間に制度上の矛盾が生じるような職との兼職が禁止されている。また、議員としての職務の公正な執行を保障するため、当該地方自治体と請負関係に立つことが禁止されている。

なお、議会の議員定数は、各地方自治体の条例により定めることとしている。

② 議会の権限

地方自治体の重要な事項に関し、地方自治体としての意思を決定するための議会の権限として議決権がある。議会の議決すべき事項は、法律及び条例で定められる。議決すべき事項の中で特に重要なものとして、条例の制定改廃と予算の議決がある。

議決権のほか、議会の権限としては、(a) 選挙権（議長及び副議長の選挙、選挙管理委員の選挙）、(b) 検査権（地方自治体の事務に関する書類等を検閲し、長その他の執行機関の報告を請求して、事務の管理、議決の執行及び出納を検査する権限）、(c) 調査権（地方自治体の事務に関する調査を行い、特に必要があると認めるときは、選挙人その他の関係人の出頭・証言、記録の提出を請求する権限）等がある。

③ 議会の運営

議会を招集する権限は、長に属する。なお、議長は、議会運営委員会の議決を経て、会議に付議すべき事件を示し、長に対して臨時会の招集をすることができる。また、議員定数の 4 分の 1 以上の者は、会議に付議すべき事件を示して、同じく長に対して臨時会の招集をすることができる。これらの請求があったときは、長は、請求があった日から 20 日以内に臨時会を招集しなければならない。長が招集請求に応じない時は、議長が招集する。

議会の会期には、定例会と臨時会とがある。定例会は、条例で定める回数だけ定期的に開かれる会議で、全ての案件を審議できる。臨時会は、必要ときに随時開かれる会議で、あらかじめ告示された案件のみを審議する。但し、条例で定めるところにより、定例会・臨時会の区分をもうけず、会期を 1 年とする通年の会期とすることができる。

D'une manière générale, les projets de délibérations peuvent être soumis non seulement par les membres de l'assemblée, mais également par le chef de l'exécutif. Toutefois, il existe des matières pour lesquelles les projets ne peuvent être soumis que par les membres de l'assemblée ou que par le maire/gouverneur. C'est le cas par exemple du projet de budget, qui ne peut être présenté que par le chef de l'exécutif.



Conseil départemental de Kyoto

1-8-3 Le chef de l'exécutif local

① Élection et statut

Le maire et le gouverneur sont les figures centrales du pouvoir exécutif local.

Élus au suffrage universel direct pour un mandat de 4 ans, ils sont chargés d'une fonction générale de représentation de leur collectivité.

La fonction de chef d'un exécutif local est incompatible avec un mandat de parlementaire, un mandat de membre d'une assemblée délibérante locale ou encore le statut d'agent titulaire de la collectivité. D'autre part, comme pour les membres de l'assemblée délibérante, il est interdit au maire/gouverneur d'entretenir des rapports de prestation de service avec sa collectivité.

② Compétences

Le chef de l'exécutif local est responsable de l'administration de sa collectivité, et il la représente vis-à-vis de l'extérieur.

Doté d'une compétence globale d'exécution, qui comprend notamment la préparation et l'exécution du budget, il a un statut supérieur aux autres organes exécutifs que sont les comités administratifs.

Le maire/gouverneur jouit notamment :

- (a) d'un pouvoir réglementaire (sous la forme d'arrêtés) ;
- (b) d'un pouvoir budgétaire (préparation et exécution du budget) ;
- (c) d'un pouvoir de proposition de projets de délibérations à l'assemblée ;
- (d) d'un pouvoir de nomination et de destitution des agents de la collectivité.

Étant donné l'étendue de ces compétences, le chef de l'exécutif local est aidé dans sa mission par un vice-maire ou un vice-gouverneur, ainsi que par de nombreux agents, tous nommés par lui, qui participent à l'exécution des décisions au sein d'un organigramme divisé en directions, sous-directions et bureaux.

議會への議案の提出権は、議員だけでなく長も有している。また、議案の内容により提出権が議員又は長に専属しているものもある（例えば、予算案の提出権は長に専属）。

(写真提供：京都府)

1-8-3 地方自治体の長

① 長の選挙及び地位

地方自治体の執行機関のうち、最も重要なものは地方自治体の長（都道府県の場合は知事、市町村の場合は市町村長と呼ばれる）である。

地方自治体の長は、当該地方自治体を代表する機関であり、住民の直接選挙により選出される。任期は、4年である。地方自治体の長は、国会議員や地方自治体の議会議員及び常勤の職員との兼職が禁止されている。また、当該地方自治体と請負関係にたつ者となることができない。その理由は、議会議員の場合と同様である。

② 長の権限

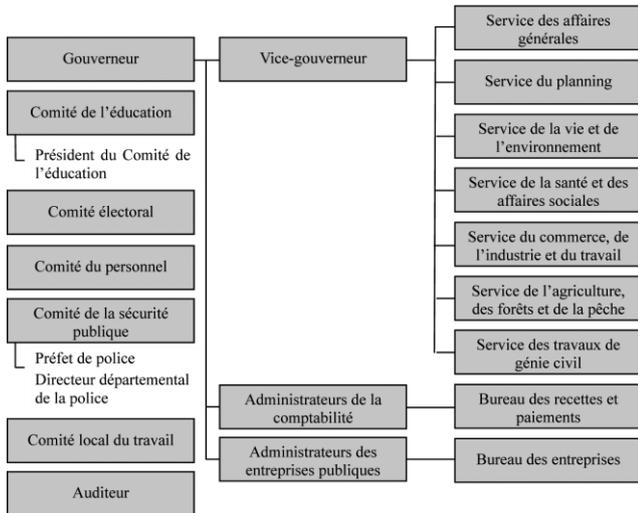
地方自治体の長は、地方自治体の事務全般につき総合的統一性を確保し、外部に対しては当該地方自治体を代表する権限を有している。したがって、長は執行機関として、他の執行機関である行政委員会よりも優越的な地位にあり、予算の編成及び執行等を通じて執行機関全体を統括している。

長が有する権限のうち重要なものとして、(a) 規則制定権、(b) 予算編成権、(c) 議案提案権及び (d) 職員の任免権がある。

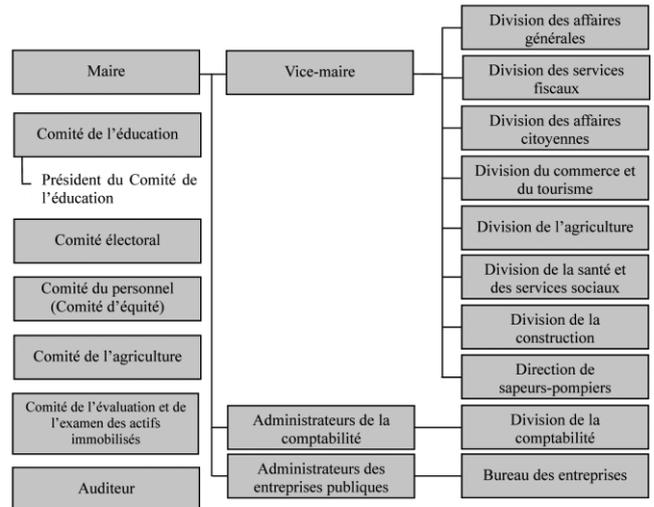
長は、地方自治体の議会及び行政委員会に属するものを除き、地方自治体の事務の全てを執行する。

しかしながら、これら広範に渡る事務を長自身が全て行うわけではないことはもちろんである。実際の事務の執行に当たっては、副知事（市町村の場合は、副市町村長）やその他多数の職員が長により任命され、長の下に設けられた部、課及び係等の組織に配属されて、それぞれ定められた事務を執行している。

Organisation-type d'un département



Organisation-type d'une commune



Organisation-type d'un département et d'une commune

1-8-4 Les comités administratifs

Le pouvoir exécutif est partagé entre le maire/gouverneur et des comités administratifs qui exercent des responsabilités exécutives chacun dans son domaine de compétence.

Les principaux comités administratifs sont les suivants :

① Le Comité de l'éducation

Chaque maire/gouverneur nomme, chacun pour son territoire et avec l'accord de l'assemblée délibérante, un Directeur de l'éducation et des membres du Comité de l'éducation pour un mandat de trois ans et de quatre ans respectivement. Chaque collectivité locale ordinaire, commune et département, est dotée d'un Comité de l'éducation.

Ce Comité de l'éducation est compétent au niveau local pour toute question touchant à l'éducation, la recherche et la culture. Il est ainsi notamment responsable de la construction et de la gestion des établissements d'enseignement, et de la nomination des enseignants.

② Le Comité de la sécurité publique

L'exécutif départemental comprend un Comité de la sécurité publique (que l'on ne retrouve pas au niveau communal). Ses membres sont nommés pour trois ans par le gouverneur après accord de l'assemblée départementale.

Le Comité de la sécurité publique supervise l'ensemble des services de police locaux (par l'intermédiaire d'un Département de la police métropolitaine, dans le cas du département de Tokyo, ou d'une Direction départementale de la police dans tous les autres cas).

③ Le Comité électoral

Toutes les collectivités ordinaires sont dotées d'un Comité électoral, dont les membres sont élus parmi des électeurs de la collectivité, pour un mandat de quatre ans, par l'assemblée délibérante.

Le Comité électoral est chargé des opérations électorales à son niveau, non seulement pour les élections locales (maire/gouverneur et membres des assemblées délibérantes municipale et départementale), mais aussi pour les élections à la Diète.

1-8-4 行政委員会

先に述べたように、多元主義の考え方にに基づき、地方自治体には長の他に行政委員会が置かれ、それぞれの権限を分掌し事務を遂行している。

その主なものは、以下のとおりである。

① 教育委員会

教育長及び教育委員は、地方自治体の長が議会の同意を得て任命する。教育長の任期は3年、教育委員の任期は4年である。都道府県及び市町村には、それぞれ教育委員会が置かれる。

教育委員会は、学校その他の教育機関の設置・管理、教職員の任命等教育に関する事務及び学術、文化に関する事務について責任を負うとともに、これらを執行する権限を持つ。

② 公安委員会

都道府県に公安委員会が置かれる(市町村にはない)。委員は、都道府県の知事が議会の同意を得て任命し、任期は3年である。

公安委員会の下に、道府県にあっては道府県警察本部、都にあっては警視庁が置かれ、地域的な警察行政を執行する。

③ 選挙管理委員会

都道府県及び市町村には、それぞれ選挙管理委員会が置かれる。委員は、議会において、選挙権を有する者の中から選挙により選出され、任期は4年である。

選挙管理委員会は、当該地方自治体の長及び議会議員の選挙を管理・執行するほか、国会議員の選挙事務も行う。また、市町村選挙管理委員会においては、当該市町村が属する都道府県の知事や議会議員の選挙事務も取り扱う。

1-8-5 Les rapports entre le chef de l'exécutif et l'assemblée délibérante

La configuration « présidentielle » des pouvoirs exécutif et délibérant locaux assure le maintien d'un équilibre démocratique entre eux, en leur donnant la possibilité d'agir comme un contrepois l'un par rapport à l'autre.

Ce mécanisme de « contrôle et d'équilibre » repose essentiellement sur les dispositifs suivants.

① La censure du chef de l'exécutif et la dissolution de l'assemblée

Lorsque les divergences entre le maire/gouverneur et l'assemblée délibérante perdurent malgré tous les efforts de concertation, l'assemblée a la possibilité de procéder au vote d'une motion de censure à l'encontre du chef de l'exécutif. Pour qu'une telle motion soit adoptée, il faut cependant respecter un quorum des deux tiers au moins des membres de l'assemblée, et obtenir le soutien des trois quarts des membres présents.

Lorsqu'une telle motion de censure à l'encontre du maire/gouverneur a été adoptée, celui-ci peut recourir à la dissolution de l'assemblée locale. Cette dernière option permet de s'en remettre aux électeurs pour trancher le conflit entre les deux organes.

Dans le cas où l'assemblée délibérante n'aurait pas été dissoute dans les dix jours suivant l'adoption d'une motion de censure, il est mis fin automatiquement aux fonctions du maire/gouverneur. Si celui-ci procède en revanche à la dissolution de l'assemblée, il n'est mis fin à ses fonctions que si une motion de censure est adoptée (à la majorité simple des membres présents, à condition de respecter un quorum des deux tiers au moins de l'effectif de l'assemblée) par la nouvelle assemblée lors de sa première session (auquel cas le maire/gouverneur ne peut recourir à une nouvelle dissolution, et doit se retirer le jour même où la décision de l'assemblée lui est communiquée).

② Le droit de véto

Le maire/gouverneur a la faculté de faire obstacle aux décisions de l'assemblée délibérante en requérant une deuxième délibération.

Ce droit de véto peut être ordinaire, lorsqu'il s'oppose à toute décision ordinaire de l'assemblée, ou spécial, quand il concerne notamment des décisions que le chef de l'exécutif estime contraires à la légalité, ou des résultats d'élections.

L'exercice du droit de véto ordinaire est laissé à la libre appréciation du maire/gouverneur, lorsque celui-ci s'oppose à une décision de l'assemblée. L'assemblée doit alors voter à nouveau les décisions incriminées, (à la majorité des deux tiers des membres présents dans les cas de l'institution, de l'amendement ou de l'abrogation d'un règlement, et pour les décisions en matière budgétaire) pour confirmer leur adoption.

L'exercice du droit de véto spécial n'est quant à lui pas laissé à la libre appréciation du chef de l'exécutif. Il a obligation d'y recourir s'il constate un manquement.

③ La décision unilatérale

La décision unilatérale permet au maire/gouverneur de se substituer à l'assemblée délibérante dans deux cas de figure particuliers.

Le premier cas concerne l'éventualité où l'assemblée se trouve dans l'incapacité d'adopter une décision qu'elle devrait normalement prendre. Le chef de l'exécutif peut alors recourir à la décision unilatérale, qui reste théoriquement soumise à l'approbation ultérieure de l'assemblée. Toutefois,

1-8-5 長と議会の関係

先に述べたように、日本の地方自治制度は「首長主義（大統領制）」を採用しているため、地方自治体の長と議会との間で権限の分立が図られるとともに、互いに牽制し、その均衡と調和によって民主的な地方行政を確保する仕組みが設けられている。

その牽制と均衡の仕組みについて、主なものを挙げると以下のとおりである。

① 地方自治体の長の不信任と議会の解散

地方自治体において、長と議会との対立が続き、両者の調整がつかなくなったとき、議会は長の不信任の議決を行うことができる。議会在長の不信任議決をするには、議員数の3分の2以上の者が出席し、出席議員の4分の3以上の者の同意が必要である。

長の不信任案が可決された場合、長は対抗手段として、議会を解散することができる。これは、長と議会との間に対立が続き、両者の調整がつかなくなったときに、最終的に住民の選挙による公正な判断に基づき、事態の解決を図ろうとするものである。

議会在長の不信任案を可決した場合に、長が一定の期間（10日間）を過ぎても議会の解散を行わないときは、長は自動的に地方自治体の長としての地位を失う。

また、長が議会を解散した後、初めて招集された議会で再び長の不信任議決（この場合は、議員数の3分の2以上の出席、出席議員の過半数の同意で足る）があった場合には、長は、もはや解散権をもって対抗することはできず、議長から不信任議決のあった旨の通知を受けた日をもって失職する。

② 地方自治体の長の再議（拒否権）

地方自治体の長には、議会の議決等を拒否して、再度議会の審議を求める権限が与えられている。これには、通常の再議（一般的拒否権）と、議会の違法な議決や選挙に対する再議（特別拒否権）がある。前者の再議は、長が、議会が行った議決について異議がある場合に行われるものであり、その行使は長の裁量に任されている。また、議会において再議決（条例の制定若しくは改廃又は予算に関するものについては出席議員の3分の2以上の同意が必要）された場合には、その議決は確定することになる。後者の再議は、違法行為を回避するための手段として設けられているものであり、長に対して義務付けられている。

③ 専決処分

専決処分は、本来、議会が議決、決定すべき事項について、一定の場合、長が議会に代わってその権限を行使することである。専決処分には2種類ある。

1つは、議会と長との調整手段としての専決処分であり、議会が成立しないときや議会が議決すべき事件を議決しないときなどに、長が議会に代

l'absence éventuelle d'approbation ultérieure, bien qu'elle engage la responsabilité politique du maire/gouverneur, n'affecte en rien la validité d'une telle décision.

Le deuxième cas vise simplement à améliorer l'efficacité et la réactivité de l'administration locale. Il concerne les matières secondaires pour lesquelles l'assemblée délibérante délègue au maire/gouverneur son pouvoir de décision.

1-9 Les compétences locales

1-9-1 La répartition des compétences entre l'État et les collectivités

La Loi relative à l'aménagement des lois applicables à la promotion de la décentralisation (plus connue sous le nom de Loi globale de décentralisation), adoptée en juillet 1999, a eu pour effet de clarifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales. Modifiant la Loi sur l'autonomie locale, elle reconnaît aux collectivités un rôle étendu d'administration, autonome et globale, à l'échelle de leur territoire. Elle limite dans le même temps le rôle de l'État : 1) à toute question relative à l'existence même de la Nation dans la société internationale, 2) à toute question concernant ses ressortissants pour laquelle une gestion unifiée à l'échelle nationale est souhaitable, 3) à toute politique d'ampleur nationale ou qui requiert une perspective nationale.

Dans cette optique limitative du rôle de l'État, l'administration de proximité doit, dans toute la mesure du possible, être confiée aux collectivités locales.

1-9-2 La suppression des compétences d'État déléguées

Un autre volet de la révision de la Loi sur l'autonomie locale concerne la suppression des compétences d'État déléguées. La loi imposait en effet au chef de l'exécutif local de prendre en charge et d'exécuter des compétences relevant des différents ministères, sous leur autorité respective. Ce système, souvent décrit comme le noyau dur du centralisme à la japonaise, était critiqué pour le manque de transparence qu'il entraînait quant à l'origine réelle des décisions, mais aussi parce qu'il traitait les collectivités locales comme de simples services déconcentrés de l'administration de l'État.

Depuis la révision de la Loi sur l'autonomie locale par la Loi globale de décentralisation, ces compétences d'État déléguées sont toutes devenues des compétences propres des collectivités.

1-9-3 Compétences autonomes et compétences d'État confiées par la loi

Les compétences mises en œuvre par les collectivités locales se répartissent aujourd'hui en deux catégories : les compétences autonomes et les compétences d'État confiées par la loi.

La seconde catégorie regroupe toutes les compétences qui relèvent normalement de l'État, et dont l'exercice, bien que confié aux collectivités locales, doit répondre à des critères stricts et unifiés au niveau national. Il s'agit notamment de la délivrance des passeports, de la gestion des routes nationales, ou encore de la production de statistiques. Ces compétences sont confiées aux collectivités par des lois et décrets, qui autorisent une forte implication de l'État dans leur mise en œuvre.

わって、その権限を行使するものである。

もう1つは、地方自治体の行政執行の能率化を図るため、議会の権限に属する軽易な事項について、議会があらかじめその決定を長に委任した権限を行使するものである。

1-9 地方自治体の処理する事務

1-9-1 国と地方自治体の役割分担

1999年7月に制定された「地方分権の推進を図るための関係法律の整備等に関する法律」(地方分権一括法)により地方自治法の大改正が行われ、国と地方自治体との役割分担が明確化された。改正後の同法により、地方自治体は、地域における行政を自主的かつ総合的に実施する役割を広く担うものとされた。

一方、国は、①国際社会における国家としての存立にかかわる事務、②全国的に統一して定めることが望ましい国民の諸活動に関する事務、③全国的な規模又は視点に立って行わなければならない施策・事業の実施等を行うとされた。国の役割を限定的にとらえ、住民に身近な行政はできる限り地方自治体にゆだねるとしたのである。

1-9-2 機関委任事務制度の廃止

また、地方分権一括法により機関委任事務制度が廃止された。機関委任事務制度とは、地方自治体の長が、法律により国の各省庁が所管する事務を、その省庁の出先機関として管理執行する制度である。これは、わが国の中央集権型行政システムの中核的部分を形成するものといわれてきたが、事務処理の責任の所在を不明確するだけでなく、地方自治体を国の下級行政機関として扱うものだという批判が従来からなされていた。

地方分権一括法による地方自治法の改正により、この機関委任事務制度は廃止され、地方自治体が処理する事務は、従来機関委任事務とされてきたものを含めて、全て地方自治体の事務となった。

1-9-3 自治事務と法定受託事務

地方自治体の事務は、「自治事務」と「法定受託事務」の2種類に分かれる。

このうち、法定受託事務は、法律又は政令に基づき地方自治体が処理する事務のうち、国が本来果たすべき役割にかかるもので、国において適正な処理を確保する必要があるとして法律又は政令で定めた事務である。具体的には、旅券の交付、国道の管理、国の指定統計に関する事務等があげられる。自治事務は、法定受託事務を除く、地方自治体が行う全ての事務である。

法定受託事務と自治事務の違いは、前者の方が後者に比べて、強い国の関与が認められていることである。

1-9-4 La répartition des compétences entre le département et la commune

La Loi sur l'autonomie locale prévoit que le département 1) exerce les compétences susceptibles d'être mises en œuvre plus efficacement à une échelle territoriale étendue, 2) se charge de la coordination avec et entre les communes, et 3) complète leur action. Elle réserve à la commune, selon le principe de priorité à la collectivité locale de base, la mise en œuvre de toutes les autres compétences locales.

Complétant les principes précités relatifs à la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales, il ressort de ces dispositions que les compétences sont attribuées dans l'ordre de priorité suivant : la commune, le département, puis l'État. Cette approche est conforme au principe de subsidiarité.

Il faut noter que sur le terrain la répartition des compétences entre les différents niveaux d'administration ne se fait pas en fonction de grands pôles homogènes (approche exclusive), mais de manière fonctionnelle au sein des différents domaines de compétence (approche intégrée).

1-9-5 Les compétences du département et de la commune

① Parmi les compétences mises en œuvre par le département, on peut mentionner :

(a) s'agissant des compétences susceptibles d'être exercées plus efficacement à une échelle territoriale étendue : l'entretien et la gestion des routes départementales et des ports, l'aménagement des zones fluviales et montagneuses, la construction et la gestion de centres de santé, la formation professionnelle, la police...

(b) concernant la coordination avec et entre les communes : les conseils, recommandations et orientations visant à rationaliser les services et le fonctionnement des communes...

(c) dans le domaine des compétences subsidiaires à celles des communes : la construction et la gestion de lycées, musées et hôpitaux...

② Quant à l'action des communes, elle s'articule autour :

(a) de compétences d'administration générale : état civil, domiciliation, cadastre...

(b) des questions de sécurité et d'hygiène : service d'incendie et de secours, traitement des déchets, eau et assainissement...

(c) des problèmes sociaux et de santé publique : aide sociale, couverture santé universelle, allocation dépendance-vieillesse...

(d) de l'aménagement du territoire municipal : urbanisme, voirie, parcs et jardins...

(e) de la construction, l'entretien et la gestion d'équipements publics : salles communales, crèches, écoles primaires et collèges, bibliothèques...

Ces quelques exemples sont loins d'être exhaustifs puisqu'à l'exception des compétences régaliennes - diplomatie, défense, monnaie, justice... - toute question d'intérêt local relève des départements et communes.

La masse financière que représentent les dépenses des collectivités locales est par conséquent supérieure à celle de l'État. Bien que celui-ci bénéficie de recettes fiscales supérieures à celles des collectivités (dans une proportion

1-9-4 都道府県と市町村の事務配分の原則

地方自治法により、都道府県は、市町村を包括する広域の地方自治体として、広域事務、市町村に関する連絡調整事務及び市町村に対する補完事務を処理するとされている。また、市町村は、基礎的な地方自治体として、都道府県が処理する以外の事務を処理するとされている。これは、「市町村優先の原則」を定めたものとされる。

先に述べた国と地方自治体の役割分担もあわせて考えると、事務の配分に当たっては、できるものはまず市町村に、次いで都道府県に、そして地方自治体ができないものを最後に国に配分するというのである。これは、「補完性の原理」と同様の考え方であるといえる。

しかしながら、実際の国、都道府県及び市町村の間の事務配分においては、事務の分野ごとに各段階に割り振られて完結しているのではなく、同じ分野の事務が各段階において機能分担されている場合が多い。日本の地方自治制度では、事務配分については、「分離型」ではなく「融合型」が採用されているのである。

1-9-5 都道府県及び市町村の処理する事務

① 都道府県が処理する事務は、以下のようなものがある。

(a) 広域事務 (例：都道府県道、港湾、治山治水、保健所、職業訓練、警察)

(b) 市町村に関する連絡調整事務 (例：市町村の組織・運営の合理化に関する助言・勧告)

(c) 市町村に対する補完事務 (例：高等学校、博物館、病院)

② 市町村が処理する事務は、以下のようなものがある。

(a) 住民生活の基礎に関する事務 (例：戸籍、住民登録、住居表示)

(b) 住民の安全、健康の確保に関する事務 (例：消防、ごみ処理、下水道、下水道)

(c) 住民の福祉に関する事務 (例：生活保護 (市の区域)、国民健康保険、介護保険)

(d) まちづくりに関する事務 (例：都市計画、市町村道、公園)

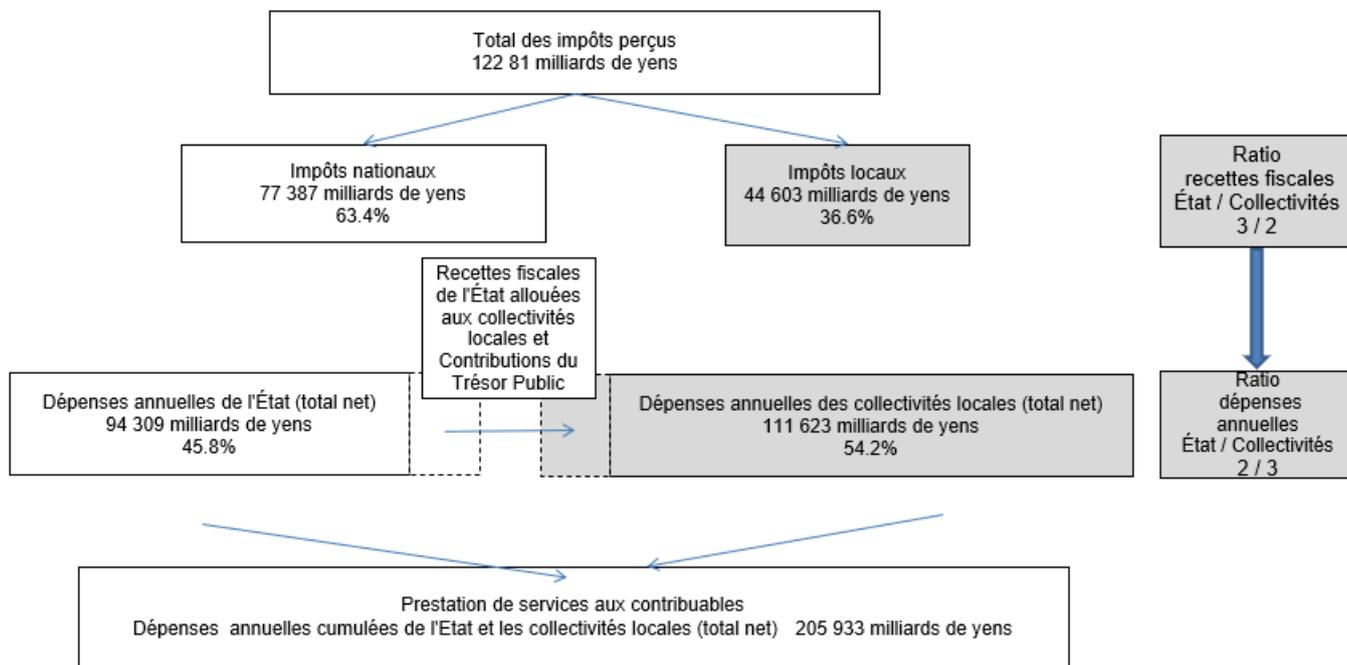
(e) 各種施設の設置、管理に関する事務 (例：公民館、市民会館、保育所、小中学校、図書館)

これら以外にも、都道府県や市町村は多くの事務を処理している。国が担う外交、防衛、通貨及び司法等の事務を除き、全ての内政分野に及んでいるといっても過言ではない。

したがって、日本の地方自治体の財政規模は大きい。最終支出ベースでみた場合には、地方自治体全体の財政規模は、国の財政規模を上回っている。収入 (租税) については、国と地方自治体全

de 3 contre 2), ce sont ces dernières qui engagent les dépenses les plus importantes (dans la proportion inverse de 2 contre 3) du fait des transferts de ressources de l'État en leur faveur (dotation fiscale globale, subventions). L'envergure financière comparée des communes et départements est quant à elle similaire.

体との税源配分は、3 : 2と国の方が大きいですが、地方交付税及び国庫支出金等による国から地方自治体への大規模な財政移転があるため、支出の段階では、国と地方自治体全体の割合は2 : 3程度となっている。また、都道府県と市町村の財政規模は、ほぼ同じ大きさとなっている。



Répartition des ressources financières entre l'État et les collectivités locales (2023)

1-10 Le pouvoir réglementaire des collectivités locales

Le pouvoir réglementaire des collectivités locales est garanti par la Constitution, qui dispose en son Article 94 que « les collectivités locales (...) ont la faculté d'adopter des règlements dans le cadre de la loi ». Sur ce fondement, la Loi sur l'autonomie locale prévoit deux types d'actes réglementaires : le règlement en tant que tel adopté par l'assemblée délibérante, et l'arrêté pris par les organes exécutifs.

① Le règlement

(a) Portée

L'assemblée délibérante peut adopter des règlements sur toute matière relevant de sa compétence.

(b) Validité

Le règlement, partie intégrante de l'ordre juridique national, doit se conformer aux normes qui lui sont supérieures, aux premiers rangs desquelles la Constitution et les lois, sous peine d'annulation de ses dispositions illégales.

Du fait de sa vocation locale, il n'est valable que dans les limites territoriales de la collectivité l'ayant adopté.

Sauf disposition légale contraire, aucune contrainte ni aucune limitation de droits ne peut être imposée à une personne par une collectivité locale si ce n'est sur le fondement d'un règlement régulièrement adopté par elle. Dans ce cadre, le règlement peut prévoir des sanctions visant à garantir son efficacité.

1-10 地方自治体の立法権

憲法第94条は「地方公共団体は、・・・法律の範囲内で条例を制定することができる」と規定しており、地方自治体の自治立法権を保障している。これを受けて、地方自治法では、地方自治体の制定する法形式として、条例と規則の2種類を認めている。

① 条例

(a) 条例の制定範囲

地方自治体は、当該団体の全ての事務に関し条例を制定することができる。

(b) 条例の効力

条例は、国の法令とともに国内の法秩序の一部を構成するものであるが、憲法を始めとする国の法令に違反する条例は、その違反の限度において無効とされる。

条例は、地方自治体という地域社会における法であり、その効力の及ぶ範囲は、原則として当該地方自治体の区域内に限定され、その区域外には及ばない。

地方自治体が、人々に義務を課し、又はその権利を制限するには、法令に特別の定めがある場合を除くほか、条例によらねばならない。また、条例には、その実効性を担保するために罰則を設けることができる。

② L'arrêté

Le chef de l'exécutif local peut prendre des arrêtés dans toutes les matières relevant de sa compétence.

L'arrêté doit cependant se conformer aux normes qui lui sont supérieures, y compris le règlement adopté par l'assemblée locale en cas de concurrence. Comme pour le règlement, il n'est applicable que dans le ressort de la collectivité concernée.

Les comités administratifs, qui partagent le pouvoir exécutif avec le maire/gouverneur, peuvent également prendre des arrêtés dans les matières spécialisées qui relèvent de leur compétence propre.

1-11 La démocratie participative locale

La légitimité de l'administration locale japonaise est fondée sur la démocratie représentative, qui repose sur le droit accordé à tout citoyen d'élire des représentants et d'être soi-même élu aux postes de maire/gouverneur ou de membre de l'assemblée locale. Cependant, dans le but de dépasser ce caractère simplement représentatif, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour permettre à la population locale de participer plus directement à la vie politique de la communauté.

1-11-1 La pétition

La pétition permet aux électeurs qui rassemblent un nombre suffisant de signatures de demander au chef de l'exécutif local ou à l'assemblée délibérante : d'adopter, réviser ou abroger des règlements ; d'organiser un audit des services ; de dissoudre l'assemblée locale ; de révoquer certains de ses membres ou le maire/gouverneur.

① Adoption, révision ou abrogation de règlements

Sous réserve de rassembler les signatures d'au moins un électeur sur cinquante, il est possible d'adresser par pétition au chef de l'exécutif local une proposition d'adoption, révision ou abrogation de règlement. Lorsqu'une telle pétition lui est soumise, le maire/gouverneur dispose d'un délai de vingt jours suivant la date de réception de la demande pour convoquer l'assemblée délibérante, et lui soumettre une proposition de règlement accompagné de son avis. L'assemblée se prononce alors librement sur la proposition, sans être liée par les termes de la pétition. Par ailleurs, afin d'éviter tout abus, les questions relevant de la fiscalité et des tarifs locaux sont exclues du champ de la pétition.

② Audit des services

Sur le fondement d'une pétition rassemblant les signatures d'un électeur sur cinquante, les administrés peuvent également demander aux commissaires d'audit de la collectivité de contrôler la bonne exécution des services publics locaux. Ceux-ci doivent alors procéder au contrôle des services publics visés par la demande populaire et en publier les résultats.

③ Dissolution de l'assemblée délibérante

La dissolution de l'assemblée locale peut faire l'objet d'une pétition rassemblant au moins un tiers des électeurs (Dans le cas où le nombre des électeurs est compris entre 400 000 et 800 000, la limite minimale est abaissée à celle du nombre total obtenu en additionnant un tiers de 400 000 électeurs et un sixième du nombre d'électeurs dépassant 400 000, et dans le cas où le nombre d'électeurs dépasse 800 000, à celle du nombre total obtenu en additionnant un tiers de 400 000 électeurs, un sixième de 400 000

② Règle

Les règles sont établies par le chef de l'exécutif local, dans le cadre de ses compétences. Le chef de l'exécutif local ne peut pas émettre de règles qui contredisent les lois nationales.

Les règles ont la même force que les lois nationales. Cependant, dans le cas où une règle et une loi nationale ont trait à la même matière, la loi nationale prime sur la règle. Les règles ne s'appliquent qu'à l'intérieur de la collectivité concernée.

Les commissions administratives, qui partagent le pouvoir exécutif avec le maire/gouverneur, peuvent également émettre des règles dans les matières spécialisées qui relèvent de leur compétence propre.

1-11 Droits des résidents (système de participation directe)

Le système de participation directe en matière de gouvernance locale japonaise est basé sur le principe de la démocratie représentative, qui repose sur le droit accordé à tout citoyen d'élire des représentants et d'être soi-même élu aux postes de maire/gouverneur ou de membre de l'assemblée locale. Cependant, dans le but de dépasser ce caractère simplement représentatif, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour permettre à la population locale de participer plus directement à la vie politique de la communauté.

1-11-1 Demande directe

La demande directe est une procédure par laquelle un résident peut demander au chef de l'exécutif local ou à l'assemblée délibérante de réviser ou abroger une règle, de surveiller les services, de dissoudre l'assemblée locale ou de révoquer certains de ses membres ou le maire/gouverneur.

① Demande de réviser ou abroger une règle

La demande directe est une procédure par laquelle un résident peut demander au chef de l'exécutif local ou à l'assemblée délibérante de réviser ou abroger une règle, de surveiller les services, de dissoudre l'assemblée locale ou de révoquer certains de ses membres ou le maire/gouverneur. La demande directe est une procédure par laquelle un résident peut demander au chef de l'exécutif local ou à l'assemblée délibérante de réviser ou abroger une règle, de surveiller les services, de dissoudre l'assemblée locale ou de révoquer certains de ses membres ou le maire/gouverneur.

② Demande de surveillance des services

La demande directe est une procédure par laquelle un résident peut demander au chef de l'exécutif local ou à l'assemblée délibérante de réviser ou abroger une règle, de surveiller les services, de dissoudre l'assemblée locale ou de révoquer certains de ses membres ou le maire/gouverneur.

③ Demande de dissolution de l'assemblée délibérante

La demande directe est une procédure par laquelle un résident peut demander au chef de l'exécutif local ou à l'assemblée délibérante de réviser ou abroger une règle, de surveiller les services, de dissoudre l'assemblée locale ou de révoquer certains de ses membres ou le maire/gouverneur.

électeurs, et un huitième du nombre d'électeurs dépassant 800 000). Cette pétition, présentée au Comité électoral de la collectivité, donne lieu à un référendum local dont l'issue n'entraîne la dissolution de l'assemblée que si la majorité des électeurs y est favorable.

④ Destitution de membres de l'assemblée locale

La destitution d'un membre de l'assemblée délibérante peut faire l'objet d'une pétition rassemblant au moins un tiers des électeurs de la circonscription électorale du membre concerné (Dans le cas où le nombre des électeurs est compris entre 400 000 et 800 000, la limite minimale est abaissée à celle du nombre total obtenu en additionnant un tiers de 400 000 électeurs et un sixième du nombre d'électeurs dépassant 400 000, et dans le cas où le nombre d'électeurs dépasse 800 000, à celle du nombre total obtenu en additionnant un tiers de 400 000 électeurs, un sixième de 400 000 électeurs, et un huitième du nombre d'électeurs dépassant 800 000). Cette pétition, présentée au Comité électoral de la collectivité, donne lieu à un référendum local dont l'issue n'entraîne la destitution de ce membre que si la majorité des électeurs y est favorable.

⑤ Destitution du chef de l'exécutif

La destitution du maire/gouverneur d'une collectivité peut également faire l'objet d'une pétition qui doit rassembler au moins un tiers des électeurs (dans le cas où le nombre des électeurs est compris entre 400 000 et 800 000, le nombre total obtenu en additionnant un tiers de 400 000 électeurs et un sixième du nombre d'électeurs dépassant 400 000, dans le cas où le nombre d'électeurs dépasse 800 000, le nombre total obtenu en additionnant un tiers de 400 000 électeurs, un sixième de 400 000 électeurs, et un huitième du nombre d'électeurs dépassant 800 000). Cette pétition, présentée au Comité électoral de la collectivité, donne lieu à un référendum local dont l'issue n'entraîne la destitution du chef de l'exécutif que si la majorité des électeurs y est favorable.

Une pétition similaire peut être déposée en vue de la destitution du vice-maire/vice-gouverneur, du chef de l'arrondissement général d'une ville désignée par décret, d'un membre du Comité électoral, d'un commissaire d'audit ou d'un membre du Comité de la sécurité publique. Dans ce cas, cependant, la pétition est soumise au chef de l'exécutif, qui convoque l'assemblée délibérante à cet effet. La destitution du responsable concerné ne devient alors effective que si trois quarts au moins des membres présents (représentant au moins deux tiers de l'effectif de l'assemblée) y sont favorables.

1-11-2 Les autres outils de démocratie participative

① Le référendum local prévu par l'Article 95 de la Constitution

L'Article 95 de la Constitution prévoit que toute loi spéciale ne s'appliquant qu'à une seule collectivité locale doit recueillir le soutien de la majorité des électeurs de cette collectivité. Une telle loi spéciale entraîne donc l'organisation d'un référendum local spécifique.

② La demande d'audit et l'action en justice

Tout administré peut demander aux commissaires d'audit de sa collectivité de procéder à l'examen d'actes potentiellement illicites ou injustes commis par des agents (concernant l'utilisation de l'argent public, l'acquisition, la gestion et la vente de biens, la signature de contrats) et de prendre toutes les mesures nécessaires à la prévention et à la correction de ces actes. Contrairement à la pétition, cette procédure d'audit peut être engagée à la demande d'une seule personne. En cas notamment de désaccord avec les conclusions des commissaires d'audit, le ou les administrés concernés ont

raison de la majorité des voix. Cette procédure est prévue par l'article 95 de la Constitution. Elle est soumise au chef de l'exécutif, qui convoque l'assemblée délibérante à cet effet. La destitution du responsable concerné ne devient alors effective que si trois quarts au moins des membres présents (représentant au moins deux tiers de l'effectif de l'assemblée) y sont favorables.

④ 議員の解職の請求

議員の所属する選挙区における有権者(選挙区が設けられていない場合は、当該地方自治体全体の有権者)の総数の3分の1(有権者数が40万を超え80万以下の場合にあつては、その40万を超える数に6分の1を乗じて得た数と40万に3分の1を乗じて得た数とを合算して得た数、有権者数が80万を超える場合には、その80万を超える数に8分の1を乗じて得た数と40万に6分の1を乗じて得た数とを合算して得た数)以上の署名により、議会議員の解職を求める請求である。当該地方自治体の選挙管理委員会に対して行う。請求があると、選挙人による投票が行われ、過半数の同意があつた場合に、議員は失職する。

⑤ 長等の解職の請求

有権者の3分の1(有権者数が40万を超え80万以下の場合にあつては、その40万を超える数に6分の1を乗じて得た数と40万に3分の1を乗じて得た数とを合算して得た数、有権者数が80万を超える場合には、その80万を超える数に8分の1を乗じて得た数と40万に6分の1を乗じて得た数とを合算して得た数)以上の署名により、地方自治体の長(都道府県知事・市町村長)の解職を求める請求である。これも、当該地方自治体の選挙管理委員会に対して行う。請求があると、選挙人による投票が行われ、過半数の同意があつた場合に、長は失職する。

また、副知事・副市町村長、政令指定都市の総合区長、選挙管理委員、監査委員及び公安委員についても、同様の解職請求ができる。この請求は、当該地方自治体の長に対して行う。長は議会に諮り、当該議会の議員の3分の2以上が出席し、その4分の3以上の者の同意があつたときは、それらの役職者はその職を失う。

1-11-2 直接請求以外の直接参政制度

① 地方自治特別法に対する住民投票

憲法において、ある特定の地方自治体へのみ適用される特別法(地方自治特別法)を制定しようとする場合には、その地方自治体の住民による投票に付し、過半数の同意を得なければならないとされている。

② 住民監査請求及び住民訴訟

住民は、地方自治体の職員による違法・不当な公金の支出、財産の取得・管理・処分、契約の締結等の事実に関し、監査委員に対して監査を行うことを求め、また、それらの予防や是正等のために必要な措置を講ずることを求めることができる(住民監査請求)。また、当該監査結果に不服がある場合等は、当該請求に係る違法な行為又は怠る事実につき、裁判所へ出訴することもできる(住民訴訟)。直接請求の場合と異なり、住民1人でも行うことができる。

la possibilité de lancer une action en justice concernant les actes illicites ou les faits de négligence visés dans la demande d'audit.

1-12 Les rapports entre l'État et les collectivités locales

1-12-1 Un centralisme persistant

Acteurs de la gouvernance nationale, les collectivités locales sont placées dans un rapport étroit d'interdépendance et de subsidiarité avec le gouvernement central. Cette approche intégrée des différents niveaux d'administration laisse cependant persister des éléments puissants de centralisme. La révision des rôles respectifs de l'État et des collectivités reste donc un enjeu de taille pour renforcer l'autonomie locale.

1-12-2 L'apport des réformes de décentralisation

Afin de passer de rapports purement hiérarchiques à des rapports d'égalité et de coopération, les relations entre l'État et les collectivités locales ont fait l'objet de plusieurs mesures introduites par la Loi globale de décentralisation de juillet 1999.

① La clarification des rôles respectifs de l'État et des collectivités

La loi impose désormais à l'État de se concentrer sur toute question relative à la place de la Nation dans la société internationale, toute question pour laquelle une gestion unifiée au niveau national reste souhaitable, et toute politique qui requiert une perspective nationale. Elle laisse ainsi, dans toute la mesure du possible, l'exercice de l'administration de proximité aux collectivités locales.

② La suppression des compétences d'État déléguées et la limitation des interventions étatiques

Parallèlement à la suppression des compétences d'État déléguées, qui rabaissent les chefs des exécutifs locaux à de simples organes déconcentrés de l'administration centrale, la réforme de 1999 a limité les interventions des services de l'État au niveau local aux seuls cas explicitement prévus par la loi. Ce principe de fondement légal des interventions est valable aussi bien pour les conseils, recommandations et transmissions d'actes à caractère non obligatoire, que pour les permis, autorisations et instructions à caractère obligatoire. L'intervention de l'État doit en outre se limiter au minimum nécessaire, dans le respect de l'autonomie des collectivités locales.

③ La mise en place d'un Comité de règlement des différends entre l'État et les collectivités

La réforme de 1999 a institué au sein du ministère de l'Intérieur un Comité de règlement des différends entre l'État et les collectivités. Sa mission est d'examiner de manière impartiale tout différend concernant les interventions étatiques au niveau local, et de formuler des recommandations en vue de concilier les parties.

④ Autres éléments de réforme

Les modifications législatives induites par la Loi globale de décentralisation ont entraîné le transfert de certaines compétences de l'État aux départements, et des départements aux communes. La Loi sur l'autonomie locale modifiée a en outre introduit la catégorie nouvelle des « villes spéciales ». Par ailleurs, les lois contraignant les collectivités à se doter de postes de fonctionnaires et d'organes administratifs obligatoires ont été révisées.

1-12 中央と地方との関係

1-12-1 基本的な仕組み

日本においては、地方自治体は、国全体の統治システムの一環として位置付けられており、中央行政と地方行政とが、全体的に相互依存・相互補完関係にある「融合型」のシステムを採用している。この融合型の行政システムの下、日本の地方自治には、なお強力な中央集権的な要素が残されていることから、国と地方の役割の見直しを行い、地方自治体の自主性及び自立性を高めることが重要な課題となっている。

1-12-2 地方分権改革の成果

国と地方自治体との関係を、従来の上下・主従の関係から、対等・協力の関係に改めるために、1999年7月に制定された地方分権一括法により地方自治法やその他関係法律の改正が行われ、以下のような改革が行われた。

① 国と地方自治体が分担すべき役割の明確化

国は、国際社会における国家としての存立にかかわる事務や全国的に統一して定めることが望ましい事務等、国が果たすべき役割を重点的に担い、住民に身近な行政はできる限り地方自治体に委ねることを基本とした。

② 機関委任事務の廃止と国の行政機関による関与の制限

地方自治体の長を国の下級行政機関として扱ってきた機関委任事務制度が廃止されるとともに、地方自治体に対する国の行政機関からの関与は、法律又はこれに基づく政令に規定がある場合しか認められなくなった（「関与の法定主義」）。これは、非権力的関与（助言、勧告、届出等）の場合も、権力的関与（許認可、指示等）の場合も同様である。また、その関与は、必要最小限度のものであり、地方自治体の自主性・自立性に配慮したものでなければならないとされた。

③ 国地方係争処理委員会の設置

地方自治体が国の行政機関からの関与に不服があり、国と地方自治体との間に係争が生じた場合に、公平・中立な立場から審査し、勧告等を行う機関として、新たに国地方係争処理委員会が国（総務省）に設置された。

④ その他の見直し

個別法の改正により、国の権限を都道府県に、また、都道府県の権限を市町村に移譲した。また、これに関連して、地方自治法を改正し、特例市制度を創設した。さらに、従来国の法令により一定の職員・行政機関等の設置を一律に義務付けていた、いわゆる必置規制の見直しも行われた。

1-13 Les finances locales

La liberté de gestion des finances locales est tempérée par plusieurs dispositifs visant à maintenir l'équilibre avec les finances de l'État, et à garantir les ressources financières des collectivités.

Ces ressources financières sont principalement les impôts locaux, la dotation fiscale globale, les subventions de l'État, et les emprunts locaux.

1-13-1 Le Plan de prévision des recettes et dépenses locales

Conformément aux dispositions de l'Article 7 de la Loi sur la dotation fiscale globale de l'État aux collectivités locales, le Cabinet établit un Plan de prévision des recettes et dépenses locales, le soumet à la Diète et le rend public.

Élaboré à partir des bilans et prévisions des recettes et dépenses annuelles de toutes les collectivités locales, ce Plan permet de s'assurer que les collectivités disposeront bien de toutes les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de leurs compétences obligatoires et au maintien d'un niveau satisfaisant de services publics. Dans le cas où ces conditions minimales ne seraient pas garanties, il appartient à l'État de réviser la législation relative aux impôts locaux ou d'augmenter sa dotation fiscale globale aux collectivités.

Le Plan de prévision des recettes et dépenses locales constitue par ailleurs un outil de pilotage des finances locales, dans la mesure où il permet aux collectivités de connaître les volumes financiers nécessaires à la mise en cohérence des politiques locales et nationales.

1-13-2 Importance et structure des finances locales

Au titre de l'exercice fiscal 2023, le montant total des recettes des collectivités locales s'élevait à quelque 116 700 milliards de yens, tandis que les dépenses représentaient environ 112 400 milliards de yens. Les recettes des départements étaient de quelque 58 500 milliards pour des dépenses d'environ 56 600 milliards. Quant aux communes, le montant de leurs recettes était approximativement de 69 300 milliards, et leurs dépenses d'environ 66 900 milliards. La différence entre la somme des recettes des communes et départements et le montant total des recettes des collectivités s'explique, comme dans le cas des dépenses, par les transferts financiers entre les deux niveaux de collectivités.

1-13 地方財政制度

地方自治体は、基本的にその自主的な財政運営について完全な権能を有するが、様々な制度等を通じて国の財政運営との均衡の維持及び財源の保障が図られている。

地方自治体の主な財源としては、地方税、地方交付税、国庫支出金、そして地方債が挙げられる。

1-13-1 地方財政計画による財源保障

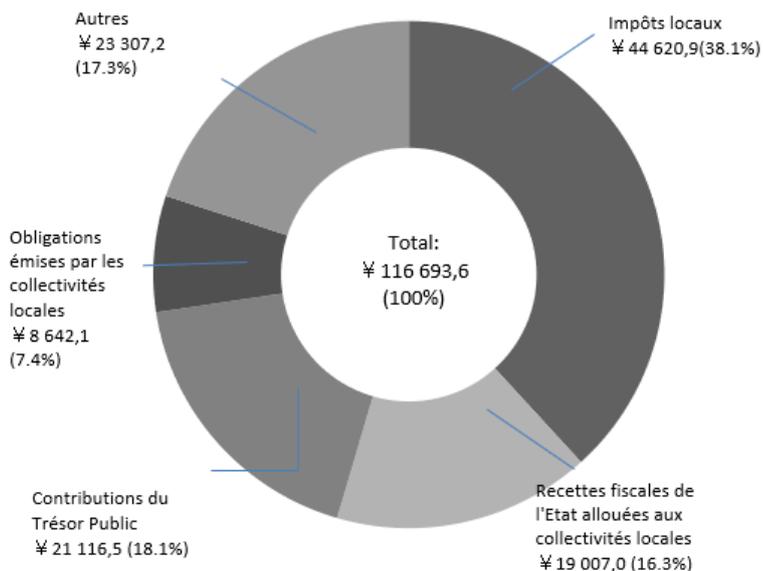
地方財政計画は、正式には「地方団体の歳入歳出総額の見込額」と呼ばれているものである。地方交付税法第7条において、内閣がこれを定め、国会に提出すると共に、一般に公表すべきことが定められている。

地方財政計画は、地方財政全体の歳入と歳出を積算し、その収支状況を見積もることで、地方自治体が法令によって義務付けられている事業や一定水準の行政サービスを提供するために必要な財源が確保されているかどうかを検証するためのシステムである。もし財源が不足している場合には、地方自治体に必要な財源を確保するために、国によって地方税財政制度の改正や地方交付税率の引上げの検討等が行われることとなる。

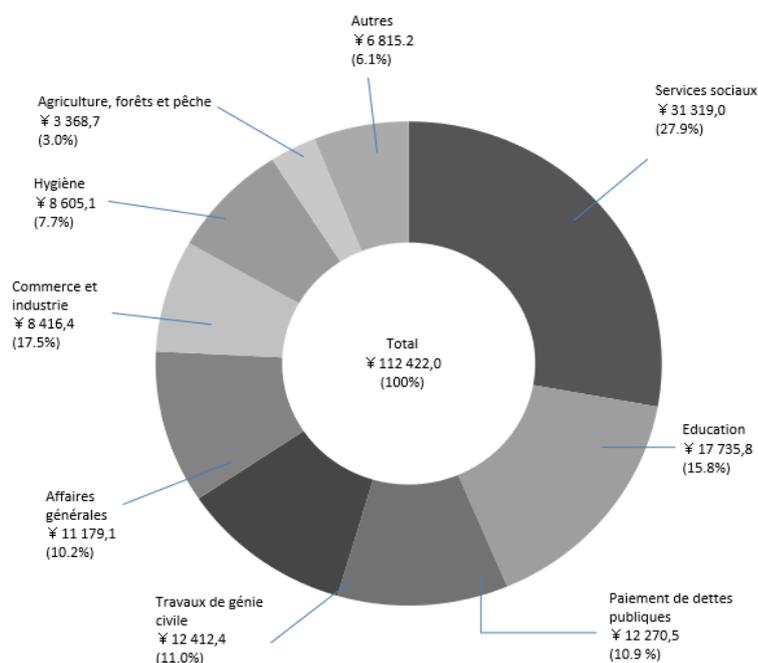
一方で、地方自治体は、地方財政計画を通じて、国の経済・財政政策と整合性を保つための地方財政の全国的規模のあるべき姿を知り、また、個々の財政運営の指針とすることができる。

1-13-2 地方自治体の財政規模と構造

地方自治体の財政規模は、2023年度決算額で見ると、地方自治体で歳入総額は約116.7兆円、歳出総額は約112.4兆円となっている。都道府県では歳入総額約58.5兆円、歳出総額約56.6兆円であり、市町村では、歳入総額が約69.3兆円、歳出総額が約66.9兆円となっている。なお、両者の間には相互に財政移転があるため、両者の単純合計は、全地方自治体の合計と一致しない。



**Les ressources financières des collectivités locales
(comptes clos de 2023, en milliards de yens)**



**Les dépenses des collectivités locales
(comptes clos de 2023, en milliards de yens)**

1-13-3 Les impôts locaux

Les impôts locaux représentent environ 36,1% des recettes annuelles des collectivités locales (36,3% pour les départements et 30,3% pour les communes).

① Les différents impôts locaux

1-13-3 地方税

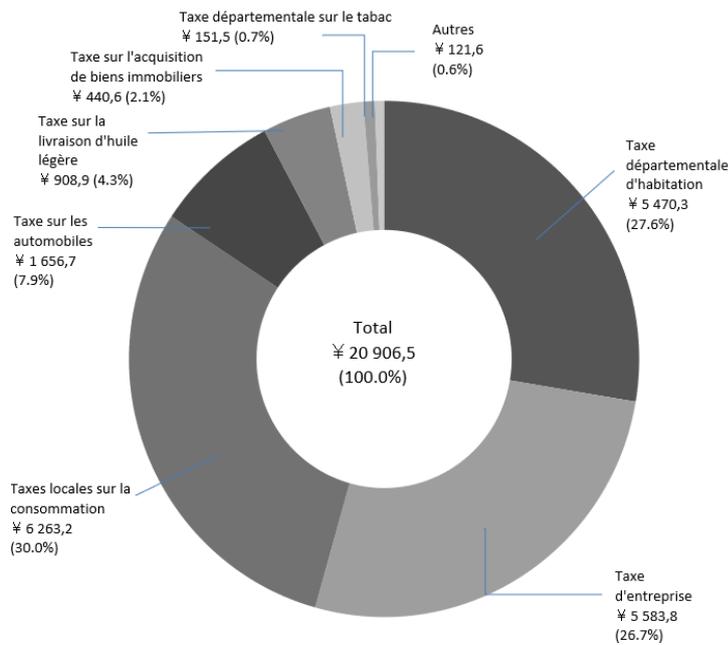
地方税の歳入総額に占める割合は 36.1%である。都道府県の歳入総額に占める都道府県税の割合は 36.3%で、市町村の歳入総額に占める市町村税の割合は 30.3%である。

① 地方税の種類

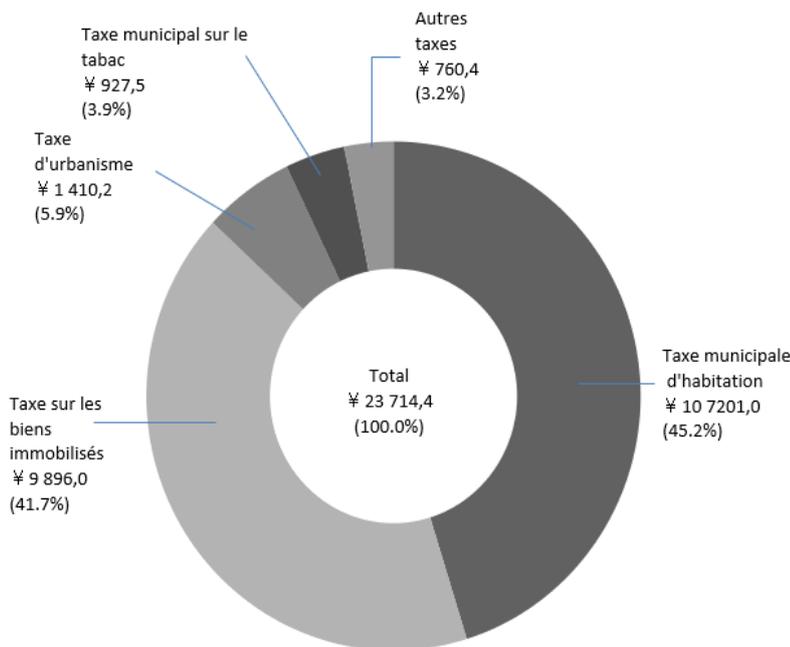
Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité locale, les communes et départements disposent d'une fiscalité propre : ils ont la possibilité d'instaurer et de percevoir directement des impôts.

La loi prévoit aujourd'hui 29 impôts locaux différents au Japon : 14 impôts départementaux (11 impôts généraux et 3 impôts spécifiques) et 15 impôts communaux (7 impôts généraux et 8 impôts spécifiques). Les collectivités peuvent en outre instaurer de nouveaux impôts non prévus par la loi (à vocation générale ou spécifique).

都道府県及び市町村は、地方税法の定めるところにより地方税を賦課徴収することができる。日本における地方税の税目は非常に多く、地方税法において、道府県税が14種類（普通税11種類、目的税3種類）、市町村税が15種類（普通税7種類、目的税8種類）の合計29種類の地方税が定められている。また、これ以外にも、地方自治体は法定外税（法定外普通税、法定外目的税）を創設することができる。



Les impôts départementaux (2023)
(en milliards de yens)



Les impôts municipaux (2023)
(en milliards de yens)

② Les disparités fiscales entre collectivités

Exprimé sur la base d'un indice 100 représentant la moyenne nationale, le montant des recettes fiscales par habitant présente des variations importantes d'un département à l'autre. Élevé dans les départements abritant de grandes métropoles, comme le département de Tokyo (164,3) ou d'Aichi (113,7), il est souvent faible dans les départements moins urbanisés, comme le département de Nagasaki (72,0). Le montant des recettes fiscales du département de Tokyo est ainsi près de 2,3 fois supérieur à celui du département de Nagasaki.

Les écarts peuvent se révéler plus importants encore en fonction des impôts concernés. L'indice lié aux impôts sur les personnes morales (taxe locale sur les personnes morales et taxe professionnelle) atteint (255,2) dans le département de Tokyo, suivi du département d'Aichi (127,4), pour tomber à 43,4 dans le département de Nara. Les recettes fiscales liées à ces impôts sont donc 5,9 fois plus élevées dans le département de Tokyo que dans le département de Nara. Dans le cas de la taxe locale des particuliers (taxe d'habitation), le département de Tokyo présente un indice 2,5 fois supérieur (165,8) à celui du département d'Akita (65,1) en queue de peloton.

À un degré moindre, les recettes des impôts fonciers se caractérisent par un ratio de 1,3 entre l'indice le plus élevé (108,9 dans le département de Tokyo) et l'indice le moins élevé (86,0 dans le département de Nara). Quant à la taxe locale sur la consommation (équivalent de la TVA), son indice est près de 2,3 fois plus élevé dans le département de Tokyo (158,7) que dans le département de Nagasaki (69,0).

On constate ainsi un différentiel important entre les grandes métropoles et les zones moins urbanisées en termes de recettes fiscales, en particulier en ce qui concerne les impôts sur les personnes morales.

1-13-4 La dotation fiscale globale

Du fait de ces disparités en termes de recettes fiscales d'une collectivité à l'autre, un mécanisme péréquateur de « dotation fiscale globale » a été mis en place au Japon dans le but de réduire les déséquilibres. Alors que le Plan de prévision des recettes et dépenses locales, mentionné précédemment, vise à garantir d'un point de vue macroéconomique que les collectivités locales disposeront bien des ressources financières dont elles ont besoin, la dotation fiscale globale cherche à garantir d'un point de vue microéconomique que chaque collectivité locale disposera d'un niveau de ressources suffisant.

Ce mécanisme, financé par une partie fixe (déterminée par la loi) des recettes fiscales de l'État, permet de corriger les écarts de capacité financière qui existent entre collectivités, en attribuant à chaque collectivité une dotation calculée selon des critères précis.

① Les caractéristiques de la dotation fiscale globale

La dotation fiscale globale de l'État aux collectivités locales présente les caractéristiques suivantes.

(a) Elle est financée par une partie des recettes fiscales de l'État destinée d'emblée à être redistribuée aux collectivités locales, selon des critères visant à garantir un niveau satisfaisant de services publics sur tout le territoire. De ce point de vue, la dotation fiscale globale peut être considérée comme « une ressource financière propre des collectivités locales perçue par l'État en leur nom ».

② 地方税における地域差

地方税収について、都道府県別の人口1人当たりの税収額を、全国平均を100として、比較すると、東京都(164.3)及び愛知県(113.7)など大都市圏では税収額が大きく、他方、長崎県(72.0)など地方圏では税収額が小さい県が多い。最大の東京都と最小の長崎県を比較すると、約2.3倍の格差がある。

これを税目ごとに比較してみると、法人関係税(法人住民税及び法人事業税)については、東京都が最も大きく(255.2)、次いで愛知県(127.4)となっている。地方圏では奈良県(43.4)が最も小さい。東京都と奈良県を比較すると約5.9倍の格差となっている。個人住民税においては、最大(東京都;165.8)と最小(秋田県;65.1)の格差は約2.5倍である。地方消費税においては、最大(東京都;108.9)と最小(奈良県;86.0)の格差は約1.3倍である。固定資産税においては、最大(東京都;158.7)と最小(長崎県;69.0)の格差が約2.3倍となっている。

このように地方税収においては、大都市圏と地方圏において格差がみられる。中でも、法人関係税については各税目の中で地域間の格差が最も顕著となっている。

1-13-4 地方交付税

地方税収に上記のような地方自治体間格差があることを踏まえ、日本においては地方財政調整制度として地方交付税制度が設けられている。先に述べた地方財政計画が、地方財政全体のマクロ的な財源保障を行うものであるのに対して、この地方交付税制度は、個々の地方自治体に対するミクロ的な財源保障を行うものである。

この制度は、国税の一定割合(法定化されている)を地方自治体の共有財源として確保した上で、一定の算出方式に基づいて各地方自治体に対する交付額を決定し、交付するという仕組みである。この仕組みを通じて、地方税源の偏在による地方自治体間の財政力の格差が是正されている。

① 地方交付税の特徴

地方交付税は、次の特徴を有している。

(a)地方交付税は、本来は地方自治体の税収入とすべきである性格のものであるが、地方自治体間の財源の不均衡を調整し、全ての地方自治体が一定の行政水準を維持しうよう財源を保障するという観点から、国税として国が地方自治体に代わって徴収し、一定の合理的な基準によって再配分されているものである。この点において、いわば「国が地方自治体に代わって徴収している地方自治体共有の固有財源」という性格を備えている。

(b) La dotation fiscale est globale dans la mesure où son affectation est laissée à la libre appréciation de chaque collectivité. L'État ne peut imposer aucune condition ni aucune limitation à son utilisation par les collectivités. Cette caractéristique la distingue des subventions de l'État, dont l'octroi est soumis à des conditions précises. La dotation fiscale globale constitue par conséquent une ressource financière ordinaire aussi importante que les impôts locaux (dont l'usage est également laissé à la libre appréciation de chaque collectivité).

(c) Bien que les dépenses annuelles des collectivités locales soient supérieures à celles de l'État dans une proportion de 3 contre 2, leurs recettes fiscales sont inférieures à celles de l'État dans la proportion exactement inverse de 2 contre 3. La partie fixe des recettes fiscales de l'État allouée au financement de la dotation fiscale globale a donc pour effet de corriger cet écart.

② Le volume de la dotation fiscale globale et ses deux catégories

La partie fixe, déterminée par la loi, des recettes de l'État allouées au financement de la dotation fiscale globale correspond à : 33,1% des impôts sur les revenus des personnes physiques et des personnes morales, 50% de la taxe sur les alcools, 19,5% de la taxe sur la consommation et 100% des impôts locaux sur les revenus des personnes morales. Cependant, si le Plan de prévision des recettes et dépenses locales révèle que les collectivités risquent de ne pas disposer de ressources financières suffisantes ou si, au contraire, il apparaît que ces ressources sont en excédent, l'État peut recourir à différentes mesures correctrices se matérialisant par une augmentation exceptionnelle ou une diminution exceptionnelle de la dotation.

D'autre part, la dotation fiscale globale se décline en deux catégories : une dotation ordinaire et une dotation spéciale. La dotation ordinaire, qui couvre 94% des montants alloués, est destinée à combler de façon équitable les besoins en ressources financières des collectivités. La dotation spéciale, qui ne représente qu'une faible partie des montants alloués (6%), est utilisée dans les cas où des catastrophes naturelles ou des situations locales particulières entraînent des dépenses telles qu'elles ne peuvent être compensées par la dotation ordinaire seule.

③ Les modalités de répartition de la dotation fiscale globale

Le montant alloué à chaque collectivité dans le cadre de la dotation ordinaire correspond à la différence entre ses besoins financiers de référence et ses recettes financières de référence. Les collectivités, tel le département de Tokyo, dont les besoins financiers de référence sont inférieurs aux recettes financières de référence ne perçoivent pas de dotation ordinaire.

Les besoins financiers de référence sont calculés pour chaque poste budgétaire (construction et entretien de la voirie, construction et entretien des écoles primaires...) sur la base des coûts nécessaires au maintien d'un niveau satisfaisant de services publics dans une collectivité de taille standard (1,7 million d'habitants pour les départements et 100 000 habitants pour les communes) ajustés en fonction de la population, de la superficie et de diverses caractéristiques propres à chaque collectivité locale.

Les recettes financières de référence correspondent, quant à elles, à 75% des recettes moyennes de la fiscalité locale. La fixation de ce pourcentage à 75%, et non pas à 100%, répond à deux préoccupations : éviter que les collectivités ne perdent toute motivation à augmenter leurs recettes fiscales propres (une telle augmentation se traduisant par une baisse de la dotation ordinaire allouée), et ménager des marges de manœuvre permettant le

(b) 地方交付税の使途は、地方自治体の自主的な判断に任されており、国がその使途に条件をつけ又はその使途を制限してはならないとされている。この点で、地方交付税は、使途が定められている国庫補助金と根本的に異なる性格を有しており、地方税と並ぶ重要な一般財源（地方の自主的な判断で使用できる財源）として位置付けられている。

(c) 国と地方は、互いに協力して公経済を担っているが、歳出面での国と地方の支出割合は、約 2 : 3 となっており、地方の役割が相対的に大きい。これに対し、租税収入全体の中における国税と地方税の比率は約 3 : 2 となっており、地方に配分されている税収は相対的に小さい。地方交付税は、この国と地方の歳出規模と税源配分のギャップを補正する役割を果たしている。

② 地方交付税の総額と種類

先に述べたように、地方交付税の総額は国税の一定割合に連動している。この一定割合とは、所得税・法人税の 33.1%、酒税の 50%、消費税の 19.5%、地方法人税の全額とされている。

実際には、地方財政計画の策定を通じて地方財源が不足する場合等に、交付税原資の借入れ、交付税の繰越し、総額の特例増額又は特例減額等が行われ、この国税の一定割合とは完全に一致しない場合がある。

地方交付税には、普通交付税と特別交付税がある。前者は、地方自治体の財源不足額を公平に補填するためのものであり、総額の 94% とそのほとんどを占める。特別交付税は、災害の発生や当該地域の特殊事情による歳出等、普通交付税では対応しきれない財源不足に補填されるためのものであり、総額の 6% を占めている。

③ 地方交付税の配分方法

地方自治体の基準財政需要額と基準財政収入額との差（財源不足額）が、普通交付税として当該地方自治体に交付される。このため基準財政収入額が基準財政需要額を上回る地方自治体（例：東京都）に対しては、普通交付税は交付されない（このような地方自治体を「不交付団体」という）。

基準財政需要額とは、各地方自治体の財政需要を合理的に測定するために、土木費（道路橋りょう費）や教育費（小学校費）といった各行政項目ごとに、一定の算式に基づき算出されるものである。まず、標準団体（都道府県においては人口 170 万人、市町村においては人口 10 万人の団体）において、一定の行政水準を維持するために必要となる費用が算定される。次に、それに基づき、人口、面積あるいは地域特性等を勘案した補正が行われ、各地方自治体の基準財政需要額が決定される。

基準財政収入額は、最近の税収入等から想定される各地方自治体の標準的な地方税収入額の一定割合（都道府県、市町村いずれも 75%）である。基準財政収入額を地方税収入額の 100% としていないのは、地方税増加への地方自治体の意欲を失わせないためであり（地方税収が増加した分、普通交付税がまるごと減少するとすれば、苦

financement de dépenses non prévues lors du calcul des besoins financiers de référence.

Le montant de la dotation ainsi calculé pour chaque collectivité locale est par ailleurs ajusté de manière à ce que le total des montants alloués à toutes les collectivités corresponde à l'enveloppe prévue au niveau national pour le financement de la dotation ordinaire.

1-13-5 Les subventions de l'État

Les subventions de l'État ont ceci de commun avec la dotation fiscale globale qu'elles constituent des transferts de ressources de l'État aux collectivités locales. Cependant, contrairement à la dotation fiscale globale, les subventions restent conditionnées : leur utilisation n'est pas laissée à la libre appréciation des collectivités bénéficiaires.

Il existe trois sortes de subventions de l'État : les quotes-parts, les aides et les fonds délégués.

Les quotes-parts à la charge du Trésor public (*kokko futankin*) sont des subventions versées aux collectivités pour la mise en œuvre de compétences dont la responsabilité est partagée avec l'État. Les quotes-parts au titre de l'éducation obligatoire en sont un exemple typique.

Les aides du Trésor public (*kokko hojokin*) ont pour objectif d'encourager les collectivités locales à développer des politiques spécifiques soutenues par l'État.

Les fonds délégués du Trésor public (*kokko itakukin*) concernent les services administratifs à caractère national dont la gestion est confiée par l'État aux collectivités locales pour des raisons de proximité et d'efficacité. Il s'agit par exemple des fonds attribués aux collectivités pour l'organisation des élections générales.

Ces fonds sont tous des ressources affectées à des projets administratifs spécifiques et ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins.

1-13-6 Les emprunts locaux

Bien qu'il pose pour principe de base l'utilisation d'autres ressources que celles issues de l'emprunt, l'Article 5 de la Loi sur les finances locales autorise néanmoins les collectivités à y recourir dans certains cas : notamment pour les dépenses d'investissement (comme la construction d'équipements publics), le financement des entreprises publiques locales, ou encore le lancement de plans d'urgence à la suite de catastrophes naturelles.

Jusqu'au mois d'avril 2006, les collectivités désireuses de recourir à l'emprunt devaient impérativement obtenir l'accord du ministre de l'Intérieur pour les départements, ou du gouverneur pour les communes. Depuis cette date, en revanche, la réforme introduite par la Loi globale de décentralisation a remplacé l'autorisation par une simple concertation.

Une collectivité peut désormais recourir à l'emprunt même si l'approbation du ministre de l'Intérieur ou du gouverneur n'a pu être obtenue au cours du processus de concertation (sous réserve d'en informer l'assemblée délibérante locale). L'approbation présente cependant l'avantage de permettre aux collectivités d'emprunter de l'argent public sur le long terme à taux bonifié. Depuis avril 2012, le dispositif de concertation a été partiellement révisé dans l'idée de rehausser le caractère volontaire et autonome des collectivités locales, et un système de déclaration préalable pour les financements privés etc. a été mis en place.

劳して地方税収を増加させる意味はない)、また、各地方自治体が基準財政需要額では捉えきれない独自事業を行うための財源を残しておくためである。

なお、こうして算出された各地方自治体ごとの財源不足額の合計が普通交付税の総額と一致しない場合は、各地方自治体の財源不足額に対する調整が行われ、財源不足額の合計が普通交付税の総額と一致するようにされている。

1-13-5 国庫支出金

国庫支出金は、地方交付税と同じく、国から地方自治体に対して交付されるものであるが、その用途が特定されている。

国庫支出金には、国庫負担金、国庫補助金及び国庫委託金の3種類がある。

国庫負担金とは、国と地方自治体との共同責任に基づき、一方の責任者である国から事業の実施主体である地方自治体に支払われるものである。代表的なものとして、義務教育に係る国庫負担金がある。

国庫補助金は、国が特定の施策を推進するためのインセンティブとして地方自治体に交付するものである。

国庫委託金は、本来は国の事務であるが利便性・効率性を考えて地方自治体に委託しているものに関する支出である。代表的なものとして、国会議員の選挙事務経費がある。

これらは、全て特定の事務事業に対して交付される特定財源であり、他の目的に流用することはできない。

1-13-6 地方債

地方自治体は、地方債以外の歳入をもってその歳出の財源としなければならないという基本原則が、地方財政法第5条に定められている。しかしながら、同条は、公営企業、出資金・貸付金、地方債の借換、災害応急事業及び公共施設の整備等の経費については、地方債を発行し、その財源とすることを認めている。

地方債の発行に際しては、原則として、都道府県においては総務大臣、市町村においては都道府県知事に対し、協議しなければならない。従前は、地方自治体は地方債発行について総務大臣又は都道府県知事の許可を要するとされていたが、地方分権一括法により、2006年4月以降、許可制から協議制に移行した。

地方自治体は、協議において総務大臣等が同意をした地方債については、長期低利の公的資金を借りることができる。また、総務大臣等との協議において同意されなくても、あらかじめ議会に報告した上で地方債を発行することができる。なお、2012年4月から、地方公共団体の自主性・自立性を高める観点から協議制度を一部見直し、民間等資金に係る事前届出制度が導入された。

1-13-7 Les autres ressources financières

Les autres ressources financières des collectivités comprennent notamment les droits de mutation, les tarifs locaux et divers frais administratifs.

1-14 La fonction publique locale

Les agents des collectivités locales japonaises se répartissent en deux catégories, suivant qu'ils occupent des emplois dits spéciaux ou ordinaires.

Les emplois spéciaux rassemblent tous les agents élus, tels le chef de l'exécutif et les membres des assemblées délibérantes, les membres élus ou nommés des différents comités administratifs, ainsi que les chargés de mission et autres agents non permanents. Ces emplois spéciaux ne relèvent pas de la Loi sur la fonction publique locale.

Tous les autres agents appartiennent en revanche à la catégorie des emplois ordinaires, auxquels s'appliquent les dispositions de la Loi sur la fonction publique locale. Qualifiés de fonctionnaires locaux, ces agents font l'objet des explications qui suivent.

1-14-1 Les effectifs de la fonction publique locale

Le nombre de fonctionnaires locaux n'a cessé de baisser au Japon durant les 27 années qui se sont succédées depuis 1994, année où il a atteint le pic de 3,28 millions. Au 1^{er} avril 2024, les effectifs de la fonction publique locale se montaient à 2,81 millions d'agents (1,43 million pour les départements et 1,38 million pour les communes). Après avoir atteint un pic de 3,28 millions en 1994, ce chiffre a constamment diminué jusqu'en 2016, puis s'est stabilisé avant de connaître une légère hausse. Les effectifs ont augmenté de manière significative par rapport à l'année précédente. Cette situation s'explique principalement par le relèvement progressif de l'âge de la retraite à partir de l'exercice en 2023, qui a entraîné l'absence de départs à la retraite à la fin de cet exercice. Les fonctionnaires départementaux s'occupaient principalement d'éducation (810 000 agents, dont les enseignants) et de police (290 000 agents). Les fonctionnaires communaux se chargeaient surtout d'administration générale (390 000 agents) et de services sociaux (320 000 agents).

1-13-7 その他の財源

その他の財源としては、地方譲与税、使用料及び手数料などがある。

1-14 地方公務員制度

地方自治体の全ての職員は、地方公務員と呼ばれる。

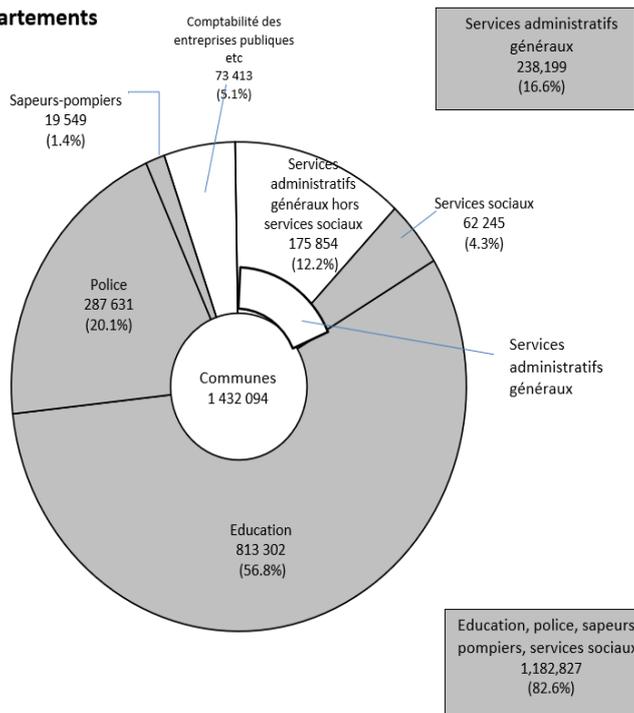
地方公務員は特別職と一般職に分けられる。特別職は、地方自治体の長・議員のような公選による職や委員会等の委員、臨時又は非常勤の顧問・調査員等である。これら特別職は、地方公務員の身分等に関する法律である地方公務員法の適用を受けない。

特別職以外の地方公務員は全て一般職とされ、地方公務員法の適用を受ける。以下は、この一般職の地方公務員についての説明である。

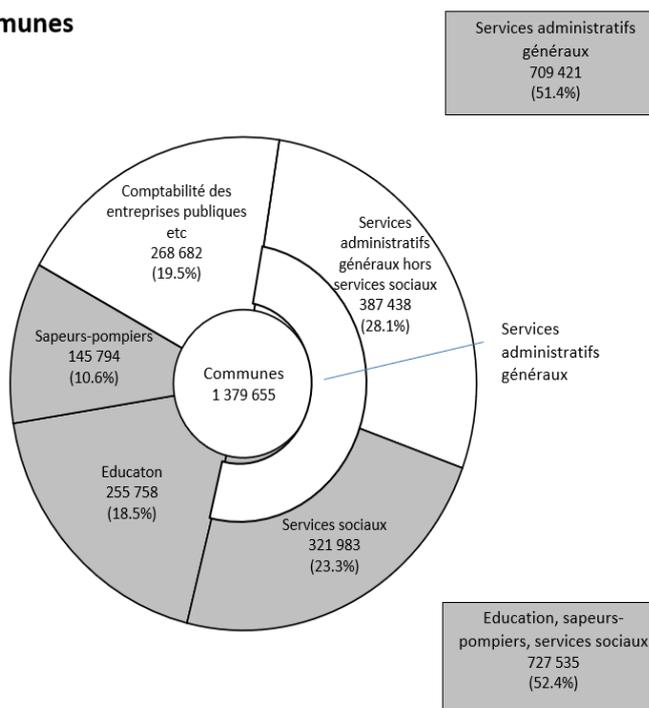
1-14-1 地方公務員の数

地方公務員の数は、2024年4月1日現在で、281万人である。その数は、1994年の328万人をピークとして2016年まで一貫して減少し、その後横ばいから微増傾向にある。2023年度から段階的に定年が上げられることに伴い、同年度末に定年退職者が生じないことなどにより、職員数は対前年比で大幅に増加した。その内訳は、都道府県が143万人、市町村が138万人となっている。また、職種別にみると、都道府県では、教員を含む教育部門が最も多くて81万人、次いで警察部門が29万人となっている。市町村では、福祉関係を除いた一般行政部門の39万人が最も多く、次いで福祉関係部門の32万人となっている。

1. Départements



2. Communes



Nombre de fonctionnaires des départements et des communes dans chaque secteur

(2) Le pouvoir de nomination

Les détenteurs du pouvoir de nomination aux emplois publics locaux ordinaires sont chargés, dans le cadre de la loi, de nommer, sanctionner, suspendre ou destituer les agents sur lesquels ils ont autorité. L'exercice de ce pouvoir est confié, selon les cas, au président de l'assemblée délibérante, au chef de l'exécutif ou encore à un comité administratif.

Par ailleurs, des organes indépendants des détenteurs du pouvoir de nomination sont établis pour assurer l'administration du personnel, notamment l'amélioration des conditions de travail et le traitement des

1-14-2 地方公務員の任命権者

地方公務員の任命権者は、当該職員が属することとなる地方自治体の機関ごとに分かれている。すなわち、議会の議長、知事・市町村長、教育委員会の場合の委員会等である。これらの任命権者は、法令や条例等に従い、職員の任命、休職、免職及び懲戒等を行う権限を有する。

また、任命権者から独立し、職員の勤務条件の改善や不服申立て等の人事行政を行う機関として、都道府県及び政令指定都市には人事委員会が、人口15万以上の市及び特別区には人事委員

griefs. Leur répartition est la suivante : les départements et les villes désignées par décret sont dotés d'un Comité du personnel ; les communes de plus de 150 000 habitants et les arrondissements spéciaux sont dotés d'un Comité du personnel ou d'un Comité d'équité ; et les autres communes sont dotées d'un Comité d'équité.

Le Comité du personnel a en outre la faculté d'émettre des recommandations, dont la plus importante concerne chaque année la rémunération des agents. C'est sur la base de cette recommandation que l'assemblée délibérante révisé les règlements applicables aux traitements.

1-14-3 La carrière des fonctionnaires locaux

Le recrutement des fonctionnaires locaux se fait en principe par voie de concours. D'autres modalités sont cependant envisageables dans certains cas autorisés par le Comité du personnel, et de manière générale dans toute collectivité dotée d'un Comité d'équité.

Les fonctionnaires locaux sont normalement recrutés pour une durée indéterminée et, hormis les cas de démission ou de départ volontaire, restent en poste jusqu'à l'âge de la retraite. Jusqu'à présent, cet âge était fixé à 60 ans, mais suite à la revalorisation de l'âge de la retraite des fonctionnaires nationaux à partir de 2023, celui des fonctionnaires locaux sera également relevé progressivement jusqu'à 65 ans.. Actuellement, l'âge de la retraite des fonctionnaires locaux est déterminé par chaque collectivité locale par règlement, en se basant sur celui des fonctionnaires nationaux.

Les décisions concernant le statut et l'avancement doivent se conformer au principe d'égalité de traitement des agents, toute discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion ou le statut social étant par conséquent interdite.

Certaines collectivités emploient des agents de nationalité étrangère, essentiellement à des postes techniques ou spécialisés, dans le respect du principe selon lequel seuls les agents de nationalité japonaise peuvent participer à l'exercice de la décision et de la puissance publiques.

1-14-4 Les droits et obligations des fonctionnaires locaux

Le statut des fonctionnaires locaux étant garanti, ils ne peuvent être suspendus ou destitués que pour les motifs prévus par la Loi sur la fonction publique locale ou les règlements de leur collectivité.

Ils sont en revanche tenus de respecter la loi et de se conformer aux instructions de leurs supérieurs hiérarchiques, de s'appliquer à leurs fonctions et de ne divulguer aucune information confidentielle. Par ailleurs, certains droits fondamentaux, comme la liberté syndicale ou le droit de grève, ne sont pas reconnus, en partie ou en totalité, à certaines catégories d'agents du fait de la nature de leurs fonctions.

D'autre part, les fonctionnaires locaux s'interdisent toute implication dans la création d'une organisation politique et toute participation à une campagne électorale au sein de leur collectivité. Ils ne peuvent cumuler leurs fonctions avec un mandat politique.

Les agents des collectivités et leur famille sont couverts par une mutuelle qui offre deux types de prestations : la prise en charge des frais médicaux sur le court terme, et les pensions de retraite et de réversion sur le long terme. Tout accident survenant lors de l'exercice de leurs fonctions et entraînant le décès ou un dommage physique fait en outre l'objet d'une indemnisation par le Fonds d'indemnisation des fonctionnaires locaux.

会又は公平委員会が、それ以外の市町村には公平委員会が置かれている。

人事委員会は、人事行政の運営に関し、任命権者に勧告を行う権限を有している。その中で最も重要なのは、毎年行われる当該地方自治体の職員の給与に関する勧告であり、これを基に議会で条例改正が行われ、職員の給与が改定されている。

1-14-3 地方公務員の任用（採用・昇任等）

地方公務員の採用は、人事委員会を置く地方自治体においては、競争試験によることを原則としている。人事委員会が認める一定の場合と公平委員会を置く地方自治体においては、競争試験以外の選考によることもできる。

通常の場合、地方公務員はその任期を定めずに採用されるため、失職・退職しない限り定年まで終身雇用される。なお、これまで定年は60歳であったが、2023年からの国家公務員の定年引上げに伴い、地方公務員の定年も段階的に65歳まで引き上げられることとなった。現在、地方公務員の定年は、国家公務員の定年を基準として、各地方公共団体が条例で定めることとされている。

採用や昇任等の地方公務員の身分上・職位上の取扱いに関しては、平等取扱いの原則が法定されており、人種・性別・宗教・社会的身分等による差別が禁止されている。

また、公権力の行使、又は地方自治体の意思の形成への参画に携わる者については、日本国籍を有しない者を任用することはできない。このため、外国人に関しては、地方自治体が運用基準等を定め、専門的、技術的な分野を中心にその任用を行っている例がある。

1-14-4 地方公務員の権利と義務

地方公務員は、その身分が保障されており、地方公務員法又はその属する地方自治体の条例で定める事由による場合でなければ、その意に反して、免職や休職等の処分を受けることはない。

その一方で、地方公務員には、法令や上司の職務上の命令に従う義務、職務に専念する義務、職務上知り得た秘密を守る義務等が課せられている。また、地方公務員には、団結権、団体交渉権及び争議権といった労働基本権の全部又は一部が、その職種に応じて制限されている。

地方公務員は、その政治的中立性を維持するために、政治団体の設立への関与、当該地方自治体内での選挙活動等一定の政治的行為が禁止されている。国会議員、地方自治体の長、議会議員等公選職との兼職も禁止されている。

地方公務員には、本人及びその家族のために共済組合の制度が設けられている。その共済の内容は、短期給付と長期給付に大別される。短期給付とは、職員及びその家族に対する医療費等の給付であり、長期給付とは、退職時等に職員又はその遺族に対して年金が支給されるものである。また、地方公務員が公務により死亡、負傷した場合

には、公務災害としてその損害に対する補償が行われる。これは、地方自治体の共同組織である地方公務員災害補償基金により行われている。

Chapitre 2

Les grands axes des politiques locales

Introduction

Les communes et les départements assurent la plupart des services publics étroitement liés à la vie quotidienne de leurs administrés. Que ce soit l'état civil ou les formalités de domiciliation, la construction et la gestion des crèches, des écoles maternelles et primaires, des bibliothèques, des salles polyvalentes, ou encore la gestion des déchets, le traitement des eaux usées, l'aménagement et l'entretien de la voirie, les services de sécurité et de secours, les collectivités jouent un rôle fondamental dans la stabilité et le développement social des communautés locales. Contrairement aux services de l'État qui mettent en œuvre leurs compétences de manière spécialisée et hiérarchisée, elles adoptent une perspective transversale, comme on peut notamment le constater dans les politiques de redynamisation locale qu'elles mènent, ou dans les projets culturels qu'elles pilotent.

La société japonaise d'après-guerre, qui s'est concentrée sur le développement d'une puissance économique à la hauteur des autres pays développés, a réalisé ses objectifs, mais de nouveaux enjeux, caractéristiques d'une société « mûre », se sont fait jour et entraînent des évolutions rapides. La capacité des collectivités locales, notamment des communes, à répondre aux besoins de leurs populations et à dynamiser leurs territoires est au cœur des problématiques actuelles de la gouvernance nationale. Par ailleurs, le séisme de la côte pacifique du Tohoku survenu en mars 2011 a été une catastrophe d'une complexité sans précédent, associant à un séisme et à un tsunami de grande ampleur l'accident d'une centrale nucléaire. Les collectivités locales s'efforcent actuellement de se relever de cette catastrophe.

2-1 La reconstruction après la catastrophe du Tohoku

La catastrophe de la côte pacifique du Tohoku a occasionné des dommages considérables et d'une ampleur extrêmement importante, notamment du fait de l'étendue de la zone sinistrée.

Les problèmes qui se posent en vue de la reconstruction après cette catastrophe étant de grande ampleur et recouvrant de multiples domaines, leur résolution implique de nombreuses difficultés. Pour cette raison, le gouvernement soutient de toute son énergie les communes sinistrées, principaux acteurs de la reconstruction, notamment par un soutien financier, par un allègement de leur charge en matière de formalités administratives, et par une coopération en ressources humaines et techniques. De nouvelles actions ont été mises en œuvre, notamment diverses mesures institutionnelles basées sur le dispositif des zones spéciales de reconstruction, des mesures financières telles que des dotations pour la reconstruction, la gestion des processus de travaux de reconstruction, des mécanismes pour déployer la synergie des services administratifs, une coopération avec les entreprises et les bénévoles.

Le gouvernement a, immédiatement après la catastrophe, mis en œuvre des mesures pour soutenir les sinistrés dans leur vie quotidienne, restaurer et reconstruire les zones sinistrées, et l'Agence de reconstruction, depuis son institution en février 2012, s'est mise au travail en intégrant l'ensemble des secteurs de l'administration pour opérer la reconstruction après la catastrophe de la côte pacifique du Tohoku. Voici quelle était en décembre 2024 la situation en matière de reconstruction :

第2章 地方自治体の行政課題

概要

人々の毎日の暮らしに関係の深い身近な公の仕事の大部分は、都道府県や市町村が行っている。例えば、戸籍や住民基本台帳の記録、保育所、幼稚園、小中学校、図書館、公民館等の設置や運営、ごみ・し尿処理、上下水道等の施設の建設や維持管理、道路や公園の整備、警察や消防活動等、様々な仕事を行って、社会全体の発展と住民生活の安定向上に地方自治体は大きな役割を果たしている。また、中央政府の各省庁の縦割り行政に対して、地方自治体は、地域振興施策や文化行政等に見られるように、それぞれの地域において、各分野にわたる行政を総合的に実施する主体としての役割を担っている。

日本の社会は戦後、先進国並みの経済力を達成することを目標に政策運営が行われてきた。目標が達成され、成熟社会に向かう今日、それまで予期しなかった新たな課題が数多く出現してきた。特に地域の活性化を図り、多様な住民ニーズを的確に捉えた行政を展開していくためには、住民の身近にある市町村を中心とする地方自治体の果たすべき役割は今後ますます大きくなる。また、2011年3月に発生した東日本大震災は、大規模な地震と津波に加え、原子力発電所の事故が重なった未曾有の複合的大災害であり、地方自治体は震災からの復興に取り組んでいるところである。本章では地方自治体が直面している主要な行政課題について解説する。

2-1 東日本大震災からの復興

東日本大震災は、被害が甚大で、被災地域が広範にわたるなど極めて大規模な災害であった。

東日本大震災からの復興に向けた課題は大きくかつ多岐にわたり、その解決には多くの困難がある。このため、政府が、復興を担う主体である被災した市町村を、財政面の支援、行政手続の負担の軽減、人的・技術的協力等により、総力を挙げて支援している。新たな取組として、復興特区制度による各般にわたる制度上の措置や復興交付金など財政上の措置、復興事業の工程管理、行政の総合力を発揮するための仕組み、企業やボランティアとの連携等を行ってきている。

政府は、震災直後から被災者の生活支援や被災地の復旧・復興対策を進め、2012年2月の復興庁発足後は、復興庁が行政各部の統一を図りながら東日本大震災からの復興に取り組んできている。2024年12月現在の復興の概況は次のとおりとなっている。

① Aides aux sinistrés : les personnes qui ont perdu leur logement à la suite de la catastrophe, dont le nombre s'élevait initialement à 470 000, sont aujourd'hui au nombre de 29 000. Il est désormais important d'apporter des aides durables adaptées à cette nouvelle étape de la reconstruction, telles que l'encouragement à la participation sociale des sinistrés et la formation de communautés.

② Reconstruction des villes et des logements : la restauration des infrastructures de base, telles que les écoles et les hôpitaux, est quasiment terminée. Le soutien à la reconstruction des logements par les habitants eux-mêmes, ainsi que le développement du réseau de transport et du système de soins médicaux et d'aide à l'autonomie dans les nouvelles villes se poursuivent.

③ Restauration des industries et de la vie professionnelle des habitants : la valeur des produits manufacturés expédiés est globalement revenue à son niveau d'avant la catastrophe. Dans le secteur du tourisme, le nombre total de nuitées de visiteurs étrangers a atteint environ 3,3 fois son niveau de 2010 en 2019. Une baisse a été observée à l'échelle nationale en raison de la pandémie de Covid-19, mais le secteur a connu une reprise solide à partir d'octobre 2022. En 2023, ce chiffre a atteint environ 2,8 fois le niveau d'avant la catastrophe pour l'ensemble des six départements de la région du Tohoku. D'autre part, les secteurs de la pêche et de la transformation des produits de la mer sont encore en phase de reprise, et le gouvernement continue de fournir son soutien, notamment pour restaurer et développer les circuits de commercialisation.

④ Reconstruction et restauration des zones sinistrées : à l'exception des zones inadaptées aux retours, l'ordre d'évacuation a été levé dans toutes les zones, et le réaménagement de l'environnement de vie est bien avancé. De plus, afin de créer de nouvelles industries grâce au développement des technologies, des actions énergiques sont menées dans le but de restaurer ces zones, notamment en mettant en place des établissements liés aux domaines de la robotique, de l'énergie, etc.

① 被災者支援について、当初約 47 万人に上った避難者は 2.9 万人まで減少したが、今後は避難者の生きがいづくりやコミュニティ形成といった復興の新たなステージに応じた切れ目のない支援が重要となっている。

② 住まいとまちの復興について、学校、病院施設やインフラの復旧はほぼ完了した。住宅の自力再建の支援や、新たなまちでの交通網や医療・介護提供体制の整備を引き続き実施している。

③ 産業・生業について、製造品出荷額等は概ね震災前の水準まで回復した。観光業については、2019 年には外国人延べ宿泊者数が震災前（2010 年）の約 3.3 倍まで増加した。その後新型コロナウイルス感染症拡大の影響による全国的な落ち込みがみられたが、2022 年 10 月以降、堅調に回復し、2023 年には東北 6 県全体で震災前の約 2.8 倍まで増加している。他方、水産業・水産加工業については回復途上にあり、政府において引き続き販路の回復・開拓等の支援を行っている。

④ 被災地の復興・再生について、帰還困難区域を除く全ての地域で避難指示を解除され、避難指示解除区域における生活環境整備が着実に進んでいる。また、ロボットやエネルギー等の分野の施設設置による技術開発を通じての新産業創出を行うなど、被災地の再生に向けて積極的に取り組んでいる。

2-2 Histoire de la revitalisation régionale

L'essor économique d'après-guerre a largement contribué à l'amélioration du niveau de vie de la population japonaise. Cependant, la concentration excessive des populations et des entreprises, pour des raisons d'efficacité économique, dans les grandes zones urbaines a eu de nombreuses conséquences négatives : pollution de l'air et de l'eau, bruit, affaissement des sols, embouteillages, hausse du prix des terrains, disparition des modes de vie traditionnels... Dans le même temps, les zones rurales et montagneuses, ainsi que les villages de pêcheurs, se sont vidés de leurs jeunes actifs, qui partaient pour la ville en laissant derrière eux les enfants et les personnes âgées. L'ampleur du phénomène menace aujourd'hui l'existence même de nombreuses communautés locales. Le développement de politiques de redynamisation des territoires s'impose donc, afin de conserver un niveau de vie équilibré sur tout le territoire national.

Les premières initiatives d'après-guerre en faveur du développement local remontent à 1962, avec l'adoption par l'État d'un Plan national d'aménagement du territoire. Cinq versions de ce Plan se sont succédées à ce jour, proposant chacune de nombreuses mesures opérationnelles. Les collectivités locales ont intégré ces mesures dans leurs politiques, tout en prenant parallèlement des initiatives propres.

2-2 「地域振興」の歴史

戦後の日本は、高度経済成長を達成し、国民の生活水準は大幅に上昇した。しかし、経済効率性を求めて人口や企業が過度に大都市圏に集中した結果、東京等の大都市圏では、大気汚染、水質汚濁、騒音、地盤沈下、交通渋滞、地価高騰、地域の伝統文化の喪失、効率主義優先の価値観の浸透等様々な弊害を引き起こした。一方、農山漁村地域では、若者や働き盛りの人たちの多くが都会に出ていってしまい、高齢者や子供たちがとり残された。その結果、地域コミュニティの存立自体が危うくなるといった深刻な事態に陥った。このような状態を改善し、国土がバランスよく、都市も農山漁村も発展するような地域振興策が強く望まれている。

地域振興の歴史をたどると、中央政府においては、1962 年に策定された最初の全国総合開発計画以降、5 次にわたる全国総合開発計画を策定し、関連する数多くの政策が推進されてきた。地方自治体においても、中央政府の政策に対応し、諸施策が実施されてきたが、一方で地方自治体独自の施策も積極的に展開されるようになってきた。

Le concept de développement local ne se limite pas à l'augmentation du revenu des populations, mais inclut de manière très large toutes les actions visant à dynamiser les communautés locales. Seule une approche globale et transversale est envisageable pour parvenir à un résultat concret dans ce domaine. Le département d'Oita, par exemple, a lancé une politique connue sous le nom de « un village, un produit » (*isson ippin*), qui s'est ensuite répandue dans tout le pays. Cette politique vise à encourager les communautés locales à développer une spécialité, tangible ou intangible - il peut s'agir d'une spécialité touristique ou culturelle - qui puisse être considérée comme originale, singulière, au niveau national. Le développement d'une telle spécialité doit bien entendu avoir des retombées économiques sur le territoire mais, au-delà, il permet aussi - et surtout - aux populations locales de retrouver une fierté et une motivation se traduisant par un regain de dynamisme.

Ces actions des collectivités locales ont bénéficié du soutien de l'État. Le ministère de l'Autonomie locale (devenue partie intégrante de l'actuel ministère de l'Intérieur) a lancé en 1989 une politique dite de « Réflexions et initiatives locales pour la dynamisation des territoires », plus connue sous le slogan « 100 millions de yens pour réinventer le territoire ». Cette politique, poursuivie jusqu'à ce jour, cherche à stimuler un développement autonome des territoires fondé sur une participation aussi large que possible des communautés locales. Contrairement aux politiques antérieures de l'État, elle se propose d'appuyer des projets locaux, et non plus de proposer des mesures décidées en haut lieu.

L'État a par ailleurs introduit en 2003 un régime de « zones spéciales de réforme structurelle », au titre duquel les collectivités peuvent bénéficier, dans le cadre de politiques de redynamisation, de mesures dérogatoires dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture et de l'aide sociale afin de mieux répondre aux spécificités de leur territoire.



Art traditionnel « Menburyu »(Kashima, département de Saga)

2-3 Enjeux récents pour le Japon

2-3-1 Baisse de la population et concentration excessive à Tokyo

La population japonaise, en déclin depuis son pic de 128,08 millions d'habitants en 2008, est estimée à environ 123,79 millions d'habitants en octobre 2024, soit une baisse de 2,35 millions par rapport au recensement

「地域振興」という言葉には、単に所得の向上だけでなく、住民の生活環境に関わる地域文化、行政機能等も含めた、地域社会に本来備わっていた諸機能を振興し、生き生きとしたものにするという、広い意味合いが含まれる。したがって、この行政分野は、中央政府の政策分野に沿った縦割りの行政ではなく、地域振興という観点から、総合的、横断的に取り組まれる必要がある。例えば、大分県から始まり、全国に波及した代表的な地域振興策「一村一品運動」は、各市町村、各コミュニティで全国に通用する特色ある産品（観光、文化等も含む）を開発・育成し、地域住民の所得の向上に繋げるという目的を持っている。しかし、その目的に加え、さらに重要なことは、そのような産品の開発・育成を通じて地域住民が自分たちの住むコミュニティに誇りを持つことである。誇りを持ち始めた住民が向上心を持ち、さらに地域の振興に打ち込んでゆく、そのような過程が重要とみなされる。

これからの地域振興策は、地域経済の振興だけでなく、そこに住む住民の意識の高揚、地域コミュニティの活性化、さらには都市環境や居住環境の改善等に関わる内容も含む必要がある。中央政府においても、地方自治体におけるこのような動きを支援するため、例えば、総務省（当時：自治省）では、1989年に、「自ら考え自ら行う地域づくり」事業、いわゆるふるさと創生一億円事業を立案し、現在まで発展させてきている。この事業は、これまでの中央政府の企画立案する事業とは異なり、「地方が知恵を出し、中央が支援する」という発想に基づくものであり、地方自治体において、広く住民の参加を得て自主的・主体的な地域づくりを進める上で大きな契機となった。

また、2003年から、地域経済の活性化のため、各地域の特性に応じて教育、農業、社会福祉などの分野における規制の特例措置を定めた構造改革特別地区制度による取組等が行われてきた。

(写真提供：(一財) 地域活性化センター)
(佐賀県鹿島市)

2-3 近年の日本を取り巻く課題

2-3-1 人口減少と東京一極集中

我が国の人口は、2008年の1億2,808万人をピークに減少しており、2024年10月の人口推計による日本の総人口は約1億2,379万人となってお

de 2020 (126,14 millions d'habitants). Cette tendance devrait se poursuivre, la population devant passer sous la barre des 100 millions d'habitants en 2056, puis atteindre 87 millions d'ici 2070.

Par ailleurs, l'analyse des dynamiques démographiques montre une nette migration excédentaire vers Tokyo, tandis que les zones non urbaines connaissent une émigration croissante, ce qui accentue la concentration excessive dans la capitale (et sa région).

C'est en fait déjà le cas dans les zones non urbaines de ces régions provinciales, où le dépeuplement entraîne des problèmes d'accessibilité aux services publics (écoles, hôpitaux...), qui en retour accélèrent la dépopulation. Ce cercle vicieux approfondit les écarts démographiques et industriels entre les territoires.

L'État a bien conscience de l'urgence de voir se développer de nouvelles politiques d'attractivité originales et volontaires, et se propose de les soutenir. *C'est ainsi, par exemple, que le Ministère de l'Intérieur met en œuvre différents projets. Il s'agit notamment de politiques visant à créer de nouveaux flux de population vers les régions, comme le programme « Coopérateurs pour la revitalisation locale », ainsi que de mesures relatives aux transports publics locaux.:

2-3-2 L'avènement d'une société vieillissante

Au 1^{er} octobre 2023, le Japon détenait le record mondial de la part de la population âgée (plus de 65 ans) sur la population totale (« taux de vieillissement »), avec 29,1%. Il n'a fallu que 24 ans au Japon pour que ce taux passe de 7% à 14%, seuil à partir duquel une société est dite « vieillissante », contre 115 ans pour la France, 72 ans pour les États-Unis, 40 ans (durée relativement courte) pour l'Allemagne et 46 ans pour le Royaume-Uni.

Ce vieillissement rapide s'explique essentiellement par deux facteurs. Le premier facteur est l'augmentation de la population des plus de 65 ans, due à la baisse du taux de mortalité standardisé par âge (calculé en supposant une structure d'âge de la population constante d'une année sur l'autre et exprimé pour mille habitants). Grâce à l'amélioration du cadre de vie, des habitudes alimentaires et de l'état nutritionnel, ainsi qu'aux progrès de la technologie médicale, ce taux a considérablement baissé depuis l'après-guerre, passant pour les hommes de 42,2 % en 1950 à 14,4% en 2022, et pour les femmes de 32,8 & à 7,9 & sur la même période. Le second facteur est la diminution de la population jeune, due à la baisse de la natalité, un sujet qui sera abordé plus loin.

En 2023, la situation régionale du vieillissement était marquée par des extrêmes : le département d'Akita était en tête avec un taux de vieillissement de 39,0 %, tandis que celui de Tokyo était en dernière position avec un taux de 22,8 %. À l'avenir, le vieillissement devrait devenir un phénomène général au Japon, touchant également les grandes régions urbaines. L'analyse du vieillissement au niveau des communes montre que, dans les zones en cours de dépeuplement marquées par un exode important des populations jeunes, le vieillissement de la population progresse plus rapidement que dans les autres communes, avec parfois des cas d'« hyper-vieillesse » dépassant les 50%. Ces communes sont confrontées à de nombreuses difficultés, menaçant leur existence même.

り、2020年の国勢調査の人口1億2,614万人と比べ235万人減少している。この傾向は今後も続き、2056年には1億人を割り、2070年には8700万人にまで減少することが見込まれている。

また、人口動態を見ると、東京への転入超過が目立つ一方、地方部では転出が拡大しており、東京（圏）への一極集中が進んでいる。

このような状況の下で、特に地方圏における地方部は、人口減少の結果、学校・病院等の生活関連施設の利用が不便になり更に人口が減少するという悪循環に陥っており、人口や産業の地域間の格差が現出している。

このため、地方の再生を図ることが緊急の課題となっており、やる気のある地方が自由に独自の施策を展開することにより、魅力ある地方に生まれ変わるよう地方独自のプロジェクトを自ら考え前向きに取り組む地方自治体を中央政府が応援することとしている。例えば総務省では、地域おこし協力隊といった地方への新たな人の流れを生む政策や、地域公共交通への対応など、様々な自治体に対する支援事業を行っている。

2-3-2 高齢社会の到来

わが国の高齢者人口の割合（65歳以上人口の総人口に対する割合。高齢化率という。）は世界でも高く、2023年10月1日現在で29.1%である。高齢者人口の割合が7%から高齢社会の目安である14%に達するのに要した（あるいは要する）期間は、フランスで115年、アメリカが72年、比較的短いドイツで40年、イギリスで46年であるのに対し、わが国では24年であった。

この急激な高齢化は、大きく2つの要因の組合せによるものである。大きく2つの要因の組合せによるものである。第1は、年齢調整死亡率（人口の年齢構成が毎年一定であると仮定して死亡率を算出したもの。人口千人当たり表示）の低下による65歳以上人口の増加である。生活環境や食生活、栄養状態の改善や医療技術の進歩等により、戦後、年齢調整死亡率が大幅に低下し、1950年の男性42.2、女性32.8から、2022年には男性14.4、女性7.9になった。第2は、後述する少子化の進行による若年人口の減少である。

地域別の高齢化の状況を見ると、2023年現在の高齢化率は、秋田県で39.0%、最も低い東京都で22.8%となっている。今後、わが国の高齢化は、大都市圏を含めて全国的な広がりを見ることがとなる。次に市町村別に見ると、若年層の流出の激しい過疎地域の市町村では、他市町村に先駆けて高齢化が進行しており、なかには高齢化比率が50%以上の超高齢化の市町村もみられる。このような地域では、森林、農地等の環境の管理水準の著しい低下、コミュニティの崩壊、歴史的風土や文化の喪失といった、地域社会の存立にかかわる問題が生じることが憂慮される。また、こういった地域社会の崩壊は、例えば、森林の荒廃による保水力の低下が水害を招

Or, un tel effondrement des communautés locales pourrait avoir des conséquences très sérieuses sur tout le territoire national, entraînant par exemple une recrudescence des inondations favorisée par le délabrement des forêts.

Parmi les difficultés auxquelles il est important de trouver des solutions, on peut mentionner :

- ① l'accélération à venir du vieillissement avec l'arrivée massive au stade du troisième âge de la génération des baby-boomers nés entre 1947 et 1949 ;
- ② la montée en flèche du nombre de personnes âgées nécessitant des soins de longue durée ;
- ③ l'augmentation considérable du nombre de personnes âgées souhaitant poursuivre une activité professionnelle dans un contexte du marché de l'emploi tendu pour toutes les générations ;
- ④ la nécessité d'impliquer efficacement les personnes âgées à la vie des communautés locales.

La recherche de solutions à ces enjeux ne peut se faire en ordre dispersé. Elle requiert non seulement un engagement de l'État, mais aussi les efforts cohérents de toutes les collectivités locales. Les services sociaux seuls n'y suffiront pas ; une approche globale, incluant notamment des mesures contre la dénatalité, des politiques de création d'emplois ou de participation des personnes âgées, est incontournable.



Échange amical dans une maison de soins spéciaux pour les personnes âgées (Pippu, département de Hokkaido)

2-3-3 Baisse de la natalité et diminution de la population active

Cette dégringolade démographique affecte l'économie nationale du fait du rétrécissement de la population active, alors que son corollaire, le vieillissement de la population, entraîne un alourdissement des budgets sociaux (pensions de retraite, prise en charge médicale spécifique et de long terme...). De plus, elle sape les bases des zones déjà dépeuplées, où le vieillissement représente une menace directe pour la pérennité des communautés locales (impossibilité d'assurer de manière autonome les services de secours et de sécurité, disparition des villages...)

Le nombre annuel de naissances, en déclin continu depuis le pic de 2,1 millions en 1973, est finalement passé sous la barre du million en 2016, pour atteindre environ 727 000 en 2023. Le taux de fécondité (ou indice

de fécondité) est tombé à 1,16 en 2023, ce qui signifie qu'une femme a en moyenne 1,16 enfant au cours de sa vie. Cela conduit à une population vieillissante et à une diminution de la population active.

Après la guerre, la population japonaise a augmenté de manière spectaculaire, passant de 80 millions à plus de 120 millions. Cette augmentation a entraîné une pression accrue sur les ressources et les services sociaux.

- 今後高齢化がもたらす課題としては、次のようなものがあげられる。
- ① 戦後生まれの人口規模の大きい団塊の世代（1947～49）が高齢期を迎え本格的な高齢社会に移行することに対応する必要がある。
 - ② 高齢者の要介護者数が急速に増加していることに対応した健康と介護の問題に対応する必要がある。
 - ③ 大幅に増加してきた高齢者の就業希望者について、厳しい雇用情勢の中で、雇用の確保・安定化を図る必要がある。
 - ④ 高齢者の生涯を通じた地域社会への参画を効果的に促進していく必要がある。

これらの課題には、中央政府のみの政策でなく、地方自治体も一丸となって取り組む必要がある。地方自治体においては、今後の人口構造の変化に対応して、単なる福祉計画でない、広く出生率に対する政策や雇用の場づくり、生きがい対策等を含む総合的な高齢社会対策が必要になる。

(写真提供：北海道比布町)

2-3-3 少子化と労働人口の減少

少子化の進行による急速な人口減少は、労働力人口の減少による経済への悪影響のほか、高齢化率の上昇による年金、医療、介護費の増大をもたらす。また、特に過疎地においては、防犯、消防等の自主的な住民活動や、集落等の維持さえ困難になるなど、地域の存立基盤にも関わる問題が生じる可能性がある。

日本の年間出生数は、1973年の210万人を境に減少を続け、2016年にはついに100万人を割り、2023年の出生数は約72.7万人となった。出生率（合計特殊出生率）は、2022年で1.26人と過去最

synthétique de fécondité) a atteint un niveau historiquement bas de 1,26 en 2022. De plus, avec 11,8 % en 2020, la part de la population jeune au Japon est l'une des plus faibles au monde, comparée à la moyenne mondiale de 25,7 %.

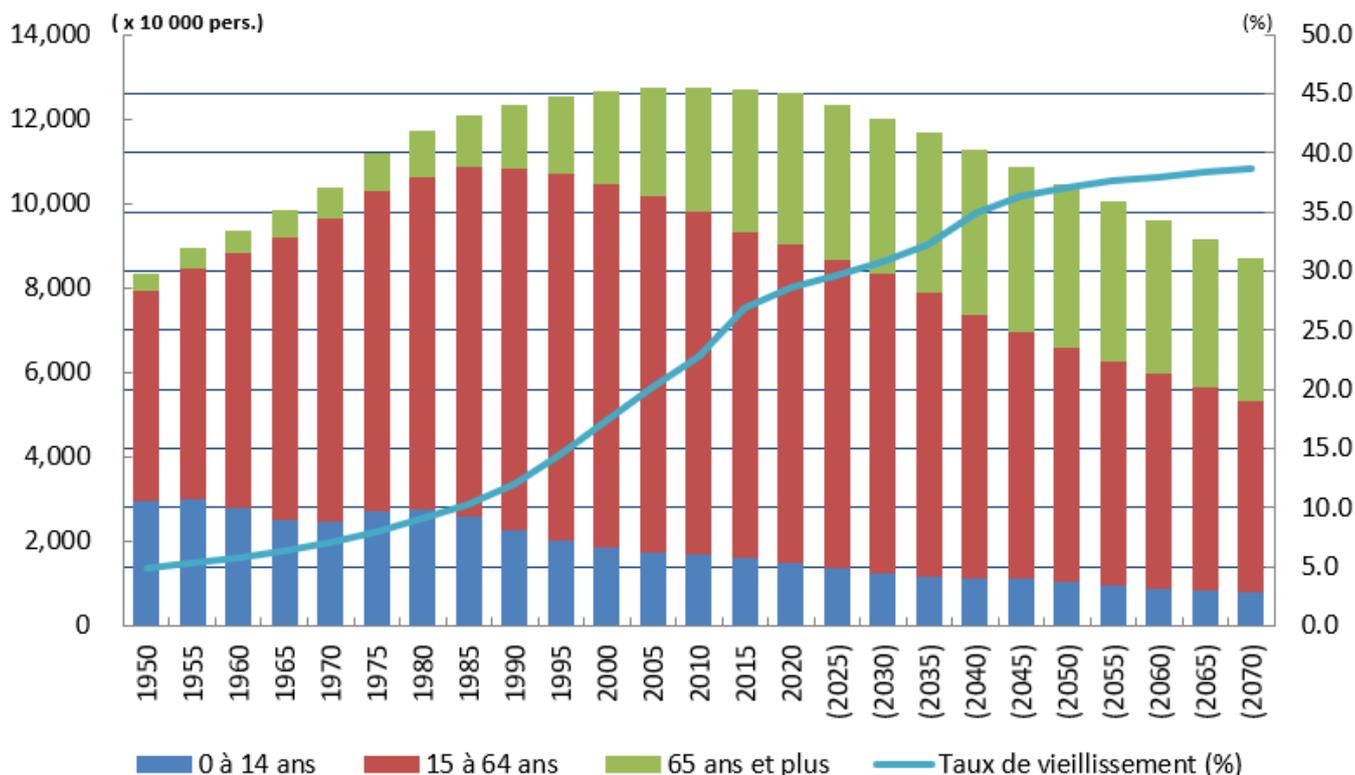
Au niveau des départements, en 2022, le taux de fécondité était de 1,04 à Tokyo (le plus bas du pays) et de 1,6 à Tottori, le record étant détenu par Okinawa avec 1,7. En revanche, en termes de nombre de naissances, Tokyo se classait premier avec environ 91 000 naissances, et Tottori dernier avec environ 3 700.

Plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer cette baisse : la diminution de la population féminine en âge de procréer, l'augmentation du célibat et le recul de l'âge du mariage, ainsi que la baisse du taux de fécondité des couples mariés. Plusieurs causes de ces situations sont citées, comme la précarité de l'emploi des jeunes, l'augmentation du nombre de jeunes à faibles revenus ou encore le poids économique du mariage et de l'éducation des enfants. De plus, si la participation des femmes à la vie active a progressé, la mise en place d'un environnement permettant de concilier vie professionnelle et vie de famille n'a pas suivi. Enfin, les comparaisons internationales montrent que les pays où les hommes participent davantage aux tâches ménagères et à l'éducation des enfants ont un taux de fécondité plus élevé. Or, la situation au Japon, où ce fardeau pèse de manière disproportionnée sur les femmes, est également citée comme l'une des causes du problème.

低を記録した。また、2020年時点での世界全体の年少人口割合が25.7%であるのに対し11.8%であり、世界的にみても小さくなっている。

都道府県別にみると、2022年で、出生率は東京都が1.04(全都道府県で最低)、鳥取県は1.6(最高は沖縄県の1.7)となっている。他方で出生数は東京都が約9.1万人で最多、鳥取県が最少で約3.7千人となっている。

少子化の原因としては、出産可能年齢女性人口の減少、未婚化と晩婚化、有配偶出生率の低下とされている。これらの背景として、若者の不安定雇用や低収入の若者の増、結婚や子育てに係る経済的負担等が指摘されている。加えて、女性の社会進出が進んだ一方で、仕事と家庭を両立させるための環境整備がまだ追いついていないこと、また、国際比較をすると、男性の家事・育児割合負担が高い国ほど出生率も高いとされているなかで、家庭における家事・育児の負担は、世界的に見ても日本が最も女性に偏っているといった現状も一因として指摘されている。



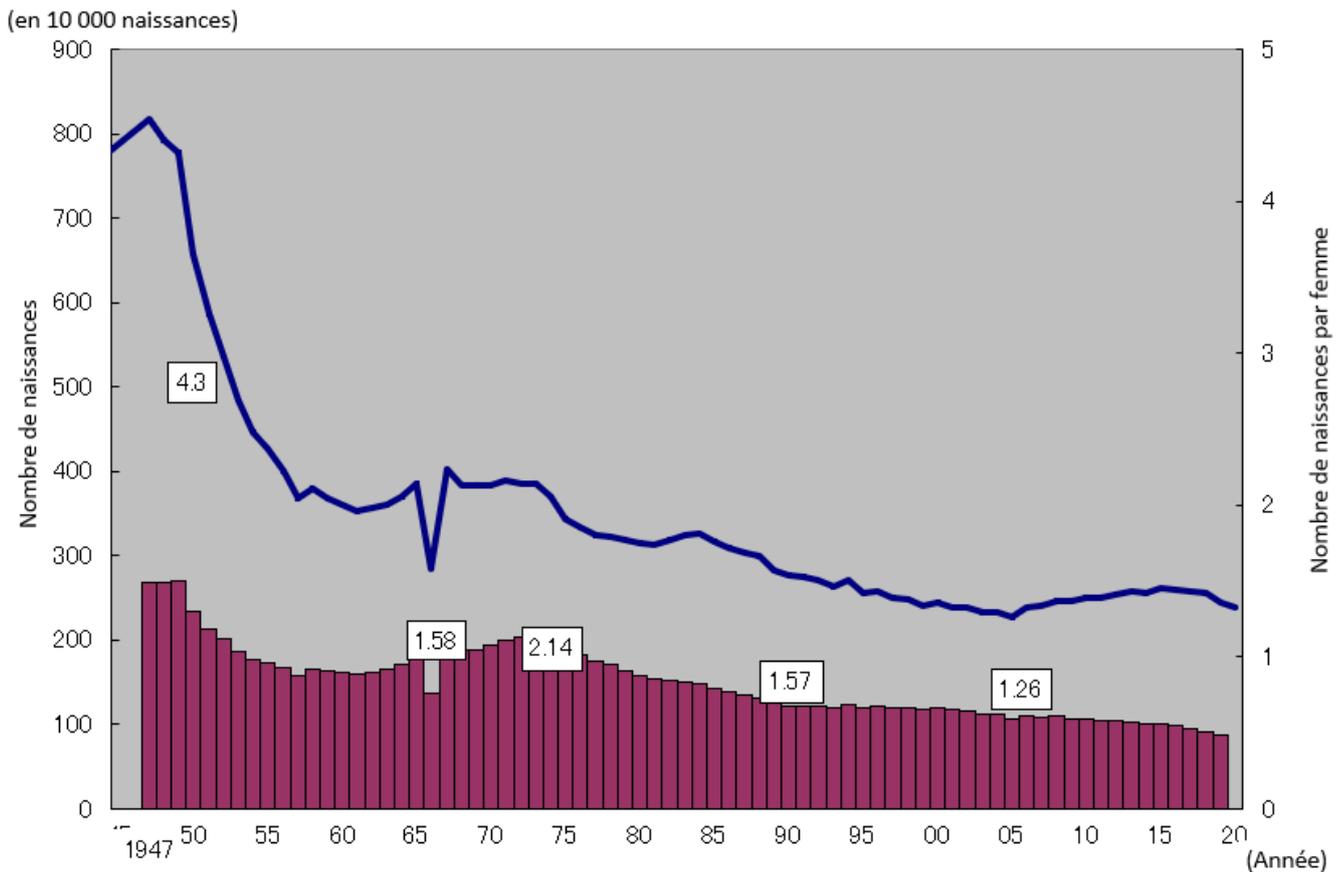
Évolution du vieillissement de la population et estimations pour le futur

	1975	2022	2050
Taux national	7.9	29.0	37.1
Dépt. Hokkaido	6.9	32.8	42.6
Aomori	7.5	34.8	48.4
Iwate	8.5	34.6	45.9
Miyagi	7.7	28.9	39.4
Akita	8.9	38.6	49.9
Yamagata	10.1	34.8	44.3
Fukushima	9.2	32.7	44.2
Ibaraki	8.4	30.4	40.0
Tochigi	8.3	29.9	39.6
Gunma	8.8	30.8	40.0
Saitama	5.3	27.4	35.5
Chiba	6.3	28.0	35.5
Tokyo	6.3	22.8	29.6
Kanagawa	5.3	25.8	35.0
Niigata	9.6	33.5	43.2
Toyama	9.5	33.0	41.4
Ishikawa	9.1	30.3	38.3
Fukui	10.1	31.2	40.3
Yamanashi	10.2	31.5	41.7
Nagano	10.7	32.5	41.6
Gifu	8.6	31.0	40.6
Shizuoka	7.9	30.7	39.6
Aichi	6.3	25.6	34.5
Mie	9.9	30.5	39.6
Shiga	9.3	26.8	36.7
Kyoto	9.0	29.6	38.5
Osaka	6.0	27.7	36.6
Hyogo	7.9	29.8	39.5
Nara	8.5	32.4	43.3
Wakayama	10.4	34.0	43.7
Tottori	11.1	33.1	40.9
Shimane	12.5	34.7	39.7
Okayama	10.7	30.8	37.8
Hiroshima	8.9	29.9	37.4
Yamaguchi	10.2	35.2	42.3
Tokushima	10.7	35.0	44.8
Kagawa	10.5	32.4	39.7
Ehime	10.4	33.9	43.0
Kochi	12.2	36.1	45.6
Fukuoka	8.3	28.3	35.1
Saga	10.7	31.4	39.3
Nagasaki	9.5	33.9	43.4
Kumamoto	10.7	32.1	38.8
Oita	10.6	33.9	40.5
Miyazaki	9.5	33.4	40.8
Kagoshima	11.5	33.5	41.2
Okinawa	7.0	23.5	33.6

	Moins de 7%
	De 7% à moins de 14%
	De 14% à moins de 22.7%
	De 22.7% à moins de 30%
	30% ou plus

Évolution du taux de vieillissement*

*Part de la population de 65 ans ou plus sur la population totale



Nombre de naissances annuelles et de naissances par femme

2-4 L'amélioration de la qualité de vie

Un vaste enjeu qui s'étend sur plusieurs domaines, l'amélioration de la qualité de vie de la population revêt une importance croissante depuis quelques années.

Parmi les objectifs spécifiques identifiés en la matière, les principaux se résument comme suit :

2-4-1 La protection de l'environnement

Malgré ses effets positifs, notamment en termes de développement de l'industrie nationale, la période de forte croissance économique de la fin des années 1950 à la fin des années 1960 a eu un impact négatif sur l'environnement. Pour y faire face, une Loi fondamentale relative au contrôle des pollutions environnementales, votée en 1967, a souligné la coopération nécessaire entre l'État et les collectivités locales dans la mise en œuvre de mesures globales et systématiques. La Loi prévoit des critères de contrôle de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, mais aussi du bruit, et elle précise les conditions dans lesquelles des mesures doivent être prises de manière coordonnée par les entreprises, l'État, les collectivités locales et les habitants. Les collectivités locales, qui sont ainsi directement chargées de contrôler et mesurer les niveaux de pollution, et d'encadrer les actions de préservation de l'environnement prévues par la loi, jouent donc un rôle de premier plan dans ce domaine.

Votée en 1993, la Loi fondamentale relative à l'environnement constitue un autre instrument juridique en la matière, sur le fondement duquel les collectivités locales sont invitées à dépasser les simples mesures anti-

2-4 生活の質の向上

住民生活の質の向上は広範なテーマであるが、近年顕著にその重要性を増している。

具体的な課題は幾つかに分けることができるが、主要なものは次のとおりである。

2-4-1 環境対策

日本の高度経済成長（1950年代後半～60年代）は、産業振興の一方で公害の発生、自然環境の破壊等の歪みをもたらした。このため、1967年に公害対策基本法が制定され、中央政府、地方自治体、関係機関等が連携しつつ、総合的、計画的に公害防止対策を講じるようになった。同法においては、大気汚染、水質汚濁、土壌汚染、騒音について環境基準が設定されるとともに、事業者、中央政府、地方自治体及び住民は、それぞれ公害防止に関する施策を計画的、協力的に実施する責務を負っている。特に地方自治体は、法令等に基づく環境保全に係る規制・指導、公害の監視・測定・取締等に直接当たるほか、各種の公害対策、自然保護事業を実施する主体として重要な役割を果たしてきた。

また、1993年に、中央政府は、地域の環境汚染を未然に防止し地域の環境の保全を図るため、環境基本法を制定するとともに、各地方自治体においては、生活雑排水対策、生活騒音対策、緑化の推進など公害対策から一歩進んだ幅広い環境施策を進め

pollution (traitement des eaux usées, lutte contre le bruit, création d'espaces verts...).

Les mesures environnementales mises en place ces dernières années incluent les enjeux environnementaux mondiaux, le passage à une société de recyclage et la préservation de la biodiversité.

① L'enjeu de la préservation de l'environnement étant aujourd'hui global, et non plus simplement local, les collectivités orientent leurs efforts dans ce sens : maîtrise de leur consommation d'énergie, utilisation de véhicules peu polluants, développement de la production d'électricité solaire, récupération des CFC, promotion de la création d'espaces verts sur les toits et les murs des immeubles...Par ailleurs, en matière de financement, les initiatives des collectivités locales progressent. Celles-ci ne se limitent pas à des mesures de décarbonation de leurs installations publiques, mais recourent également de plus en plus à l'émission d'obligations vertes (ou obligations ODD) pour lever des fonds.

② Le passage à une société de recyclage implique le développement de services publics efficaces de traitement des déchets. La collecte et le traitement des ordures ménagères et des matières de vidange relèvent des communes, qui doivent exercer cette compétence selon les modalités des plans respectifs de traitement qu'elles adoptent. Quant au traitement des déchets industriels, qui constitue un enjeu d'autant plus important que le territoire japonais est étroit, les dispositions légales prévoient qu'il doit incomber à chaque entreprise génératrice de déchets, sauf dans des cas exceptionnels où les services des communes et départements peuvent intervenir à titre complémentaire. Pourtant, dans la pratique, la quasi-totalité de ces déchets est prise en charge par les collectivités locales, les entreprises concernées ayant des difficultés à se doter des installations nécessaires au traitement. Une Loi relative à la promotion du passage à une société de recyclage a été votée en 2000, avec pour objectif d'établir un premier cadre général en la matière. Les efforts actuels des différents niveaux d'administration et des populations locales s'intensifient donc dans les domaines de la réduction des déchets et du développement du recyclage.

③ Pour faire progresser la préservation et la restauration de la biodiversité, le rôle des collectivités locales est essentiel. Celles-ci mènent en effet des actions de terrain ancrées dans les communautés, tout en soutenant les activités des habitants et des organisations partenaires. En mars 2024, 47 départements et 168 municipalités (villes, arrondissements, bourgs et villages) avaient élaboré une stratégie régionale pour la biodiversité dans le cadre de ces initiatives locales. Il est également essentiel de favoriser la collaboration entre les divers acteurs locaux, tels que les OBNL, les habitants et les entreprises. À cet effet, 22 «Centres de soutien aux activités de préservation en collaboration régionale» sont opérationnels en mars 2024 et œuvrent désormais à la préservation de la biodiversité.

ることとしている。

近年の環境対策の特徴として、地球環境問題、循環型社会の形成及び生物多様性の保全が挙げられる。

① 地球環境問題については、近時、地域環境の保全だけではなく地球レベルの環境保全の広範な取組が求められており、地方自治体は、例えば民間企業に率先して自らのエネルギー使用量の抑制を図る取組や、低公害車の導入、太陽光発電の促進、フロン回収の徹底、建築物の屋上・壁面緑化の促進等の各種施策を行っている。また、地方公共団体における資金調達においても、公共施設における脱炭素化の取組だけでなく、グリーンボンド（SDGs債）を発行して資金調達を行うといった取組も進んでいる。

② 循環型社会の形成は、廃棄物・リサイクル行政に関わる課題である。ごみ、し尿等の一般廃棄物の処理は、市町村の事務であり、市町村はその策定した処理計画にしたがって処理しなくてはならない。さらに産業廃棄物の処理は、環境汚染の原因となり、国土の狭いわが国において近年大きな課題となっている。法令上は発生事業者責任の原則がうたわれ、例外的に都道府県や市町村が産業廃棄物を補完して処理することができることとされているが、現実には、発生事業者自らによる処理施設整備の困難性から、地方自治体が最終的責任を持たざるを得なくなっている。2000年には、21世紀の循環型社会の形成に関する基本原則を規定した「循環型社会形成推進基本法」が成立したところであるが、このような状況の下で、廃棄物の排出量自体の増大を抑制するため、行政・住民一体となりごみ減量化・再生利用の推進を地域ぐるみで行うようになってきている。

③ 生物多様性の保全や回復を進めるには、地域に根付いた現場での活動を自ら実施し、また住民や関係団体の活動を支援する地方公共団体の役割は極めて重要である。地域主体の取組として、2024年3月時点で47都道府県、168市区町村で生物多様性地域戦略が策定されている。また、NPO・地域住民・企業など地域の多様な主体が連携することも重要であり、2024年3月時点で22地域で地域連携保全活動支援センターが設立され、生物多様性の保全等に取り組んでいる。



Hôtel de ville équipé d'un système de génération solaire sur le toit (Itoman, département d'Okinawa)

2-4-2 La préservation et amélioration du cadre de vie

Les politiques d'aménagement du territoire menées pendant la période d'essor économique et d'explosion urbaine sont en effet à l'origine de nombreux problèmes aussi bien environnementaux que culturels : rétrécissement des espaces verts, pollution de l'eau, destruction des milieux naturels et des paysages, dislocation de communautés locales tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales, disparition de patrimoines culturels. Tirant les leçons de ces expériences passées, diverses mesures sont désormais mises en œuvre, telles que la préservation du patrimoine historique, la conservation des paysages ou encore un aménagement urbain plus respectueux de l'eau et des espaces verts.

2-4-3 La dynamisation de la culture locale

À partir des années 1980, les collectivités locales ont développé des politiques culturelles visant à améliorer la qualité de vie de leurs administrés. En nette rupture avec la période de forte croissance économique, pendant laquelle les communautés locales étaient submergées par un flot de biens et d'informations en provenance des grands centres, cette nouvelle période a été marquée par une réhabilitation de la culture locale.

L'action culturelle des collectivités inclut notamment :

- ① la construction d'installations culturelles mettant en valeur les spécificités locales (salles de concerts, théâtres, musées, maisons littéraires...);
- ② l'organisation de manifestations culturelles (festivals de cinéma, fêtes de la musique, expositions de sculptures en plein air...);
- ③ la mise en place de fonds de promotion culturelle et la délégation au secteur privé de la gestion de centres culturels;
- ④ le développement de ressources touristiques par la promotion des spécificités locales et la mobilisation des habitants;
- ⑤ l'organisation de voyages d'étude au Japon et à l'étranger pour les habitants, et les échanges avec les villes jumelées.

La sphère des politiques culturelles locales est en expansion rapide, mais la situation financière délicate de l'État et des collectivités impose des

(写真提供：沖縄県糸満市)

2-4-2 居住環境の保全・整備

経済の高度成長により国土の開発が進み、都市化が進んできた一方で、緑が減少し、水質が汚濁し、水辺環境も失われてきた。都市も農山村も地域コミュニティが崩壊し、地域の伝統文化資源が失われ、かつてのすばらしい景観を失ってしまった地域も多い。これらの反省を踏まえ、歴史資源の保存、景観保全、水や緑に配慮した街づくり等の施策が実施されている。

2-4-3 地域の文化の育成・享受

1980年代以降、地方自治体においては、住民に文化的活動を通じて生活の質の向上を図る機会の提供を目指した文化行政が展開されてきた。それまでの高度成長期に、いわゆる中央から地方に流れる一方的な物や情報によって地方が浸食されてきたことに対し、地域の生活・伝統文化に新しい生命を吹き込んで復権させることが提唱された。地方自治体に取り組んでいる文化行政には、具体的には主に次のようなものがある。

- ① 音楽・演劇専用ホール、美術館、文学館等の地域特性を生かした文化施設の整備
- ② 国際映画祭、市民音楽祭、野外彫刻展、雪まつり等の多種多様な文化イベントの開催
- ③ 民間活力を生かした文化ホールの運営、文化振興基金の設置等を通じた文化振興
- ④ 音楽・歴史の街等の地域イメージの醸成、地域のCI（コミュニティ・アイデンティティ）の展開等を通じた観光の見直し、地域住民によるもてなしの観点からの観光の育成
- ⑤ 人材育成のための基金の設置、住民の国内外への派遣研修、姉妹都市交流等を通じた地域間交流

このように、文化行政の範囲は急速に広がっているが、近年は、国・地方自治体共に財政状況が厳しいことから、文化関連予算の規模にも制約があり、

contraintes considérables aux budgets qui lui sont alloués. Dans ce cadre, le développement de partenariats entre l'État et les collectivités est indispensable. D'autre part, les projets culturels « participatifs », qui mettent en scène les habitants eux-mêmes, se sont développés ces dernières années, obligeant les collectivités à se comporter comme des producteurs au service des différents fournisseurs (groupes de bénévoles) et financeurs (donations privées) de la culture locale.

2-5 Les relations internationales

Du fait du développement rapide des moyens de transport et de communication, la circulation des hommes, des biens et des informations se fait désormais à l'échelle planétaire. La dépendance à l'égard de matières premières et de produits alimentaires importés, les délocalisations d'entreprises, l'augmentation du nombre de Japonais se rendant à l'étranger ou y résidant place les communautés locales dans un environnement global, dans lequel la frontière entre problématiques nationales et problématiques internationales tend à disparaître.

Dans ce contexte, les échanges internationaux ne sont plus réservés au seul État, mais investissent la vie des collectivités locales, tout comme celle des entreprises et des citoyens. Un nombre croissant de projets internationaux relève aujourd'hui de l'initiative locale, notamment les liens entre citoyens, qui sont essentiels pour promouvoir la compréhension mutuelle par-delà les différences culturelles. Les projets dans ce domaine sont de plus en plus variés : jumelages entre communes, échanges entre habitants (par exemple des groupes de jeunes ou de femmes), rencontres culturelles et sportives, échanges techniques et scientifiques (avec notamment l'accueil dans les collectivités de stagiaires en provenance des pays en voie de développement)... Les orientations actuelles des initiatives internationales des collectivités tendent à mettre l'accent sur l'exploitation des savoir-faire et compétences acquises dans le cadre de leur mission de gestion globale des affaires locales pour passer de simples échanges à de véritables partenariats, à la poursuite d'objectifs précis. Créé par l'ensemble des collectivités locales sous l'égide du ministère de l'Intérieur, le Centre japonais des collectivités locales (CLAIR, acronyme de l'anglais *Council of Local Authorities for International Relations*) soutient et encadre ces activités internationales des collectivités, et gère le Programme JET (*Japan Exchange and Teaching*) dans le cadre duquel des jeunes de différents pays sont notamment invités à venir enseigner leur langue maternelle dans les écoles japonaises.

Le nombre de résidents étrangers, en forte augmentation depuis l'entrée en vigueur de l'amendement de la Loi sur l'accès au territoire de 1990, atteint en juin 2024 un pic de 3,59 millions de personnes. Dans le contexte de la mondialisation et de la dépopulation, leur nombre augmentera encore davantage et beaucoup d'entre eux s'installeront définitivement au Japon. Ainsi, les politiques relatives aux populations étrangères constituent un défi non seulement pour une partie des collectivités locales mais aussi pour l'ensemble du pays.

Dans ce contexte, le gouvernement japonais a mis en place en 2006 une « Mesure globale pour les étrangers vivant au Japon » afin d'aménager un environnement qui permette aux étrangers de vivre et de travailler en tant que membre à part entière de la société en profitant des mêmes services publics que les Japonais. En 2018, le gouvernement a également mis en place une « Mesure globale pour l'accueil des talents étrangers et le vivre-ensemble » afin de mener une politique plus vigoureuse et inclusive concernant ces deux sujets. De plus, en 2022, il a formulé une « Feuille de route pour la réalisation d'une société de vivre-ensemble avec les

国と地方自治体が相互に連携して事業の展開を図ることが重要となっている。また、最近の地域文化事業は、例えば市民ミュージカルなど住民参加型のものが主要な事業となっているが、地方自治体は、民間ボランティアとの連携や民間寄付等を活用しながら、地域文化振興のプロデューサーとしての機能を果たすことが期待されている。

2-5 国際社会への対応

近年、交通・通信手段の急速な発達に伴い、人、物及び情報の流れは、地球的規模で行われるようになってきた。この結果、地域における我々の日常生活も、国際的枠組みの中に深く組み込まれてきている。例えば、食料品、原材料の海外依存、企業の海外移転による産業の空洞化、海外旅行者数の急増、海外在留邦人の増加、海外帰国子女の増加等、国際問題と国内問題の垣根がなくなりつつある。

こうした状況の下で、かつて国家レベルの問題であった国際関係も、全国の地方自治体、民間団体、さらには住民一人一人の身近に感じられ、分野によっては地域レベルで主体的に取り組まれるべき課題となってきている。例えば、国際交流の分野を取り上げても、中央政府レベルの交流だけでなく、重層的な、住民レベルの草の根交流が、相互理解の増進のために重要であると考えられている。交流事業の内容も、単なる姉妹都市、友好都市提携から、青少年、婦人層にわたる住民同士の人的交流、文化・スポーツ交流、発展途上国研修生の受け入れ等による技術・学術交流、さらに産業・経済交流等多様な展開が図られている。また、地方自治体には、地域の総合的な経営主体としての様々なノウハウ・技術の蓄積があり、これを国際交流に積極的に活用することにより、その内容も「交流から協力へ」と深化する傾向がみられるようになってきた。地方自治体は、自治省（現：総務省）等の支援のもと、共同して一般財団法人自治体国際化協会（CLAIR）を設立し、地方自治体の海外活動の支援を行うとともに、語学指導等を行う外国青年招致事業（JET 事業）などを推進している。

また、我が国の外国人住民については、1990年の改正入管法施行以降、増加が顕著であり、2024年6月現在、359万人と過去最高を更新した。グローバル化の進展と人口減少傾向を背景に、外国人住民の更なる増加と定住化の進展が見込まれ、外国人施策は、一部の自治体のみならず全国的な課題となりつつある。

こうした状況を背景に、政府は、2006年、国内で就労・生活する外国人が、社会の一員として日本人と同様の公共サービスを受生活できる環境整備のため『生活者としての外国人』に関する総合的対応策を、また2018年には、外国人材の受入れ・共生のための取組をより強力かつ包括的に進めるために「外国人材の受入れ・共生のための総合的対応策」を策定した。さらに2022年には、我が国の目指すべき共生社会のビジョン、その実現に向けて取り組むべき中長期的な課題及び具体的施策等を示すものとして「外国人との共生社会の実現に

ressortissants étrangers ». Ce document présente la vision de la société de vivre-ensemble à laquelle le Japon aspire, les défis à moyen et long termes à relever, ainsi que les mesures concrètes à mettre en œuvre pour y parvenir. Le gouvernement travaille ainsi à l'aménagement d'un environnement propice à la réalisation de cette société. Le Ministère de l'Intérieur, quant à lui, a défini, en 2006, le « vivre-ensemble multiculturel » comme une situation où des personnes de nationalités et d'appartenances ethniques différentes vivent ensemble dans une communauté locale, en respectant mutuellement leurs cultures et en établissant une relation d'égal à égal. Sur cette base, il a établi un « Plan de promotion du vivre-ensemble dans les communautés locales » prenant en compte les actions et les conditions réelles de diverses communautés, afin d'inciter les collectivités locales à élaborer leur propre plan.

Les collectivités locales, étant en première ligne concernant les actions concrètes destinées aux résidents étrangers, continuent à leur apporter des aides à la communication et à la vie quotidienne selon leurs conditions réelles. Elles ont également travaillé sur la sensibilisation des habitants au vivre-ensemble multiculturel, l'autonomie des résidents étrangers et leur participation dans la société, ainsi que la création du système pour promouvoir ces mesures.

Le « Plan de promotion du vivre-ensemble dans les communautés locales » a été révisé en 2020 au vu des changements environnementaux entourant le vivre-ensemble multiculturel. Dans ce cadre, de nouveaux objectifs adaptés aux enjeux d'aujourd'hui ont été introduits : la garantie des droits humains des résidents étrangers, la relance économique des communautés locales, ou encore l'approfondissement de la compréhension interculturelle des habitants. Les axes majeurs du plan sont les suivants :

① Aide à la communication

Communication d'informations concernant la vie quotidienne et l'administration en japonais facile et en langues étrangères par le biais de différents médias, communication d'informations diverses en langues étrangères en coopération avec les OBNL, mise en place d'un service de consultation concernant les problèmes du quotidien, facilitation de l'enseignement et de l'apprentissage du japonais, initiation à la vie au Japon, etc.

② Aide à la vie quotidienne

Offre d'opportunités de scolarisation (aide à la scolarisation, aide à l'apprentissage du japonais, mesures contre la non-scolarisation, orientation scolaire et professionnelle, sensibilisation au vivre-ensemble multiculturel, information sur le système d'enseignement préscolaire, instruction des personnes plus âgées que l'âge de fin de scolarité), obtention de conditions de travail correctes (aide aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, etc.), création d'un système d'aide en temps de catastrophes naturelles (mesures quotidiennes, création d'un système d'aide en langues étrangères), services médicaux et sanitaires (multilinguisme dans les établissements hospitaliers), aides aux parents et aides sociales, aide au logement, mesures contre les épidémies (informations et consultations en langues étrangères, respect des droits de l'homme)

③ Sensibilisation et aide à la participation sociale

Sensibilisation des habitants au vivre-ensemble multiculturel, aides aux réseaux de personnes référentes et aux organismes d'entraide,

「向けたロードマップ」を策定し、共生社会の実現に向けた環境整備に取り組んでいる。また、総務省においては2006年、「多文化共生」を「国籍・民族が異なる人々が互いの文化の違いを認め合い、対等な関係を築きながら地域社会の構成員として生きていくこと」と定義し、地域の取組や実情を反映した「地域における多文化共生推進プラン」を策定、地方自治体におけるプラン策定を促進してきた。

地方自治体においては、外国人住民対応の最前線にあることから、地域の実情に応じて、コミュニケーション支援、生活支援、また地域における意識啓発や外国人住民の自立と社会参画、それを推進するための体制整備が取り組まれてきたところである。

2020年、多文化共生を取り巻く環境の変化にともない、「地域における多文化共生推進プラン」が改訂され、「外国人住民の人権保障」「地域の活性化」「住民の異文化理解の向上」等の今日的意義を盛り込まれた。プランに掲げられる取組の基本的な指針は次のとおりである。

① コミュニケーション支援

多言語・やさしい日本語、多様なメディアによる行政・生活情報の提供、NPO等との連携による多言語情報の提供、生活相談窓口の設置、日本語教育の推進、生活オリエンテーション等

② 生活支援

教育機会の確保(就学支援、日本語学習支援、不就学対応、進路・キャリア教育、多文化共生教育、幼児教育制度周知、学齢超過対応等)、適正な労働環境確保(就業・企業支援等)、災害時の支援体制整備(平時からの対策、多言語支援体制整備等)、医療・保健サービス(医療機関での多言語化等)、子ども・子育て及び福祉サービス、住宅確保支援、感染症対応(多言語情報提供・相談対応、人権配慮)

③ 意識啓発と社会参画支援

地域住民等に対する意識啓発、キーパーソン・ネットワーク・自助組織等の支援、地域社会参画等

participation dans la communauté locale, etc.

④ Relance économique des communautés locales et adaptation à la mondialisation

Coopération et collaboration avec les résidents étrangers (exemples phares d'efforts de coopération, découverte de talents, etc.), promotion de l'emploi dans les régions où vivent des étudiants étrangers, etc.

⑤ Création d'un système pour la mise en œuvre d'une politique du vivre-ensemble multiculturel et définition des projets et de leurs grands axes

Création du système par les collectivités locales elles-mêmes, coopération et collaboration avec les organismes qui contribuent à la promotion du vivre-ensemble multiculturel dans leur communauté, mise en œuvre d'une politique globale et réfléchie en définissant des projets et des axes qui s'adaptent aux conditions réelles de chaque communauté, révisions et mises à jour de la politique en fonction des changements socio-économiques, suivi pertinent de cette politique.

Sur le plan international, différents acteurs s'attaquent à des défis qui s'affranchissent des frontières nationales, tels que la mise en place des ODD. Dans ce contexte, on peut voir la communauté internationale entrer dans une phase de création d'une société globale prônant le vivre-ensemble. Ainsi, afin que les collectivités locales travaillent pour l'internationalisation de leur communauté, il est essentiel de définir les objectifs et l'ordre d'importance de leurs activités, de former de la main d'œuvre et de créer le système nécessaire à la réalisation des objectifs, ainsi que d'inciter différents réseaux à s'entraider. Il est également souhaitable de s'efforcer de créer une société diversifiée et intégrée avec tous les acteurs locaux, y compris les résidents étrangers.



Réunion amicale entre des résidents de nationalité étrangère (Sendai, département de Miyagi)

2-6 Le système « My Number » et la transformation numérique des collectivités locales

2-6-1 Utilisation du système « My Number » et diffusion de la carte « My Number »

Les collectivités locales doivent adapter leurs réponses aux changements socio-économiques, notamment à la dépopulation, au vieillissement démographique et à la diversification des requêtes à l'administration. Elles doivent ainsi offrir plus efficacement des services publics de meilleure qualité. C'est ainsi que le système « My Number » a été introduit par la « Loi sur l'utilisation des numéros d'identification des individus dans les formalités administratives » (ci-après appelée « Loi My Number »), adoptée en mai 2013, ainsi que les 4 lois connexes. Le système, **était mis en application** le 5 octobre 2015.

④ 地域活性化の推進とグローバル化への対応

外国人住民との連携・協働（優れた取組事例、人材の発掘等）、留学生の地域における就職促進等

⑤ 多文化共生施策の推進体制の整備、指針・計画の策定

地方公共団体内部での推進体制整備、地域における多文化共生の推進に寄与する組織との連携・協働

地域の実情に応じた指針・計画策定による計画的かつ総合的な推進、見直し・改訂による社会情勢の変化に対応した施策の推進、適切な進捗管理

国際社会への対応については、SDGs の推進など、様々なアクターが、国外・国内の課題に垣根なく取り組むことで、グローバルな共生社会を創っていくフェーズに入る動きが見られることから、地方自治体による地域国際化の推進に当たっても、取組の意義や目的を明確にして、目標を達成するための人材育成や体制整備、ネットワーク連携に取り組むことが必要不可欠であり、外国人住民を含めた地域の担い手と共に、多様性と包摂性ある地域社会を創っていく視点が望まれる。

(写真提供：宮城県仙台市)

2-6 マイナンバー制度と自治体 DX

2-6-1 マイナンバーシステムの活用とマイナンバーカードの普及

地方公共団体においては、人口減少・高齢化の進行、行政需要の多様化など社会経済情勢の変化に一層適切に対応することが求められており、質の高い行政サービスを効果的・効率的に提供する必要がある。そうした観点から、マイナンバー制度は、2013年5月に成立した「行政手続における特定の個人を識別するための番号の利用等に関する法律」（以下「マイナンバー法」という。）等の関連4法により導入され、2015年10月5日に施行された。

L'un des principes importants du système My Number est le partage des informations entre les différents organismes administratifs. Ainsi, le Ministère de l'Intérieur a mis en place un réseau de partage des informations conformément à la Loi My Number. Ce réseau, géré par le Ministère, permet aux organismes administratifs de l'État et aux collectivités locales de partager en ligne et utiliser les informations des individus conservées par chaque organisme (Coopération inter-organisationnelle « backyard » en matière d'information).

Ce système devait permettre de supprimer des documents tels qu'une attestation de résidence ou un avis d'imposition qui devaient être présentés pour remplir des formalités administratives, et d'éviter aux habitants de se rendre dans plusieurs administrations. L'objectif était de faire progresser la dématérialisation et de mettre en place un guichet unique pour les formalités administratives. L'exploitation du réseau a débuté en 2017 et, grâce à ce partage d'informations, il était déjà possible en décembre 2023 de supprimer les documents à joindre pour environ 2 500 formalités, comme la demande d'allocations familiales.

Le « Mynportal » est un portail en ligne géré par l'État et mis à la disposition de chaque citoyen japonais. d'autres fonctions utiles ont été ajoutées depuis le début de l'exploitation de ce service. Pour les formalités relatives aux aides parentales, aux soins aux personnes âgées dépendantes et aux aides aux sinistrés de catastrophes naturelles, le guichet unique est déjà disponible et permet de faire des recherches de services et d'accéder à différentes demandes en ligne. L'utilisation de ce portail par chaque collectivité devrait être plus dynamique afin d'offrir des services publics plus efficaces grâce à l'informatisation des formalités, y compris l'utilisation du service de notification (notifications push) par les organismes administratifs.

Par ailleurs, la carte My Number en elle-même permet l'identification du titulaire de la carte. En plus de cette fonction, le service public d'identification intégré sur la carte à puce permet au titulaire de prouver son identité en ligne. Afin de créer rapidement une société informatisée dans laquelle les Japonais puissent comprendre l'utilité du système My Number, il est nécessaire de généraliser l'utilisation de la carte et d'améliorer son utilité. Celle-ci devrait être une base de la société informatisée, utile et sûre.

Suite à une campagne de promotion intensive menée par le gouvernement, le taux de possession de la carte « My Number » a atteint 75,7 % à la fin du mois d'octobre 2024. À partir de décembre de la même année, l'utilisation de la carte « My Number » comme carte d'assurance maladie (la « Myna Hoken-sho ») est devenue la norme. Par ailleurs, l'intégration de la carte avec le permis de conduire a débuté le 24 mars 2025 et d'autres initiatives sont prévues, notamment son intégration avec la carte de séjour.

2.6.2 Promotion de la transformation numérique des collectivités locales

En juin 2024, le « Plan prioritaire pour la réalisation d'une société informatisée » (ci-après dénommé le « Plan prioritaire »), basé notamment sur l'article 37, l'alinéa 1, de la Loi fondamentale sur la formation d'une société informatisée, a été approuvé par le Conseil des ministres. Ce Plan prioritaire réaffirme la vision d'une société informatisée à laquelle aspire le Japon.

Pour concrétiser cette vision, le rôle des collectivités locales, qui assurent une administration de proximité pour les habitants, est essentiel. Le Ministère de l'Intérieur a donc élaboré un plan de promotion de la

マイナンバー制度の重要な根幹が情報連携である。マイナンバー法に基づき総務省が設置・管理する情報提供ネットワークシステムを用いて、機関を超えた情報のバックヤード連携、すなわち、国の行政機関や地方公共団体がそれぞれ管理している同一個人の情報オンラインで情報連携し、相互に活用することが可能となった。これにより、各種行政手続を行う際、行政機関等に提出する必要があった住民票の写しや課税証明書等の書類の省略が可能となり、また、そのために複数の行政機関に出向く手間が不要となるなど、行政手続のペーパーレス化やワンストップ化が進展することが期待されている。2017年から本格運用が開始され、2023年12月時点で児童手当の申請など約2,500の事務手続で情報連携による添付書類の省略が可能となっている。

政府が運営するオンラインサービスとして、国民一人一人に用意されたポータルサイトである「マイナポータル」がある。市町村の子育てや介護、被災者支援関係などの手続について、サービス検索やオンライン申請を可能とするワンストップサービスが提供可能となっており、行政機関からのお知らせ（プッシュ型）サービスの活用も含め、手続のオンライン化による行政サービスの効果的・効率的な提供に向けて、各地方公共団体の積極的な利用が期待される。

また、マイナンバーカードは、券面による身分証明機能に加え、ICチップに標準搭載された公的個人認証サービスによってオンラインでの確実な本人確認を可能とするものである。国民にマイナンバー制度のメリットをより実感してもらえるデジタル社会を早期に実現するため、安全・安心で利便性の高いデジタル社会の基盤となるマイナンバーカードの普及とその利便性の向上を図る必要がある。

政府による強力な普及推進策を経て、マイナンバーカードの保有率は、2024年10月末時点で75.7%となっている。また、同年12月からはマイナ保険証（マイナンバーカードの健康保険証としての利用）を基本とする仕組みへと移行した。加えて、2025年3月24日からマイナンバーカードと運転免許証の一体化を開始しており、さらに、在留カードとの一体化などの取組みも進めていくこととされている。

2-6-2 自治体 DX の推進

2024年6月、デジタル社会形成基本法第37条第1項等に基づく「デジタル社会の実現に向けた重点計画」（以下「重点計画」という。）が閣議決定され、本重点計画において、目指すべきデジタル社会のビジョンが、改めて位置付けられている。

このビジョンの実現のためには、住民に身近な行政を担う自治体の役割は極めて重要であり、総務省では、自治体におけるDXを推進するため、自治体DX

transformation numérique de ces collectivités. Face au déclin démographique rapide annoncé, il est essentiel pour ces collectivités d'utiliser les technologies et les données numériques afin de continuer à fournir des services administratifs de manière durable. L'enjeu est double : améliorer la commodité pour les habitants et, grâce à une rationalisation des opérations, réaffecter les ressources humaines à l'enrichissement des services publics.

Le plan de promotion de la transformation numérique des collectivités locales énonce plusieurs initiatives prioritaires : la réforme des « front-yards » (c'est-à-dire les points de contact avec les habitants, à commencer par les guichets) ; la standardisation et la mutualisation des systèmes d'information des collectivités ; l'utilisation du code « eL-QR » pour le recouvrement des deniers publics ; la promotion de la diffusion et de l'utilisation de la carte « My Number » ; la mise en œuvre rigoureuse des mesures de sécurité ; la promotion de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et de la robotisation des processus (RPA) par les collectivités et la promotion du télétravail.

2-7 L'accès à l'information et la démocratie participative

Du fait de la complexification de la société moderne sous l'effet d'une diversification des valeurs, l'expression de la volonté populaire ne peut plus se limiter aux seuls élus ou aux procédures de pétition.

Des règlements locaux ont cherché à faciliter l'accès des administrés à l'information concernant l'activité des services dans tous les départements et dans toutes les communes. Ce droit d'accès à l'information, qui permet aux administrés de s'informer plus précisément sur les affaires de la collectivité, contribue au maintien de rapports de confiance avec les institutions publiques locales.

Par ailleurs, la participation plus directe des habitants à la décision a fait l'objet de différentes mesures innovantes ces dernières années : référendums sur la base de règlements locaux, nomination de représentants de la société civile au sein des institutions attachées aux collectivités locales, procédures d'enquête publique pour les décisions importantes, panels, réunions publiques et groupes de travail permettant de recueillir l'avis des administrés...

La collaboration entre l'administration et les citoyens est ainsi au cœur de la dynamisation des communautés locales, et elle peut aussi prendre la forme de partenariats avec les associations, notamment les associations de quartier.

推進計画を策定している。自治体においては、まずは、今後急速な人口減少が見込まれる中、持続可能な形で行政サービスを提供していくために、デジタル技術やデータを活用して、住民の利便性を向上させるとともに、デジタル技術を最大限活用することにより、住民の利便性を向上させるとともに、業務効率化を実現し、人的資源を行政サービスの更なる充実に繋げていくことが不可欠である。

自治体 DX 推進計画では、自治体 DX の重点取組事項として、窓口をはじめとした自治体と住民の接点であるフロントヤードの改革の推進、自治体の情報システムの標準化・共通化、公金収納における eL-QR の活用、マイナンバーカードの普及促進・利用の推進、セキュリティ対策の徹底、自治体の AI・RPA の利用推進、テレワークの推進が掲げられている。

2-7 情報公開と住民参加

社会が複雑化し価値観が多様化することに伴い、選挙によって選ばれた議員の議会活動を通じた住民意思の反映や、法制度上の直接請求等を通じた住民参加だけでなく、新たな住民意思の反映の仕組みが重要になってきている。

このため、近年では全ての都道府県及び市町村において情報公開条例が制定され、住民からの請求に基づき、行政情報が積極的に公開されている。情報公開には、地方自治体において、行政の仕事の中身を公開することにより行政が適正に執行されていることを住民に確認してもらい、将来に向かって良好な信頼関係を保つという目的もある。

また、住民の自治体経営に対する参加の手法として、近年、地方自治体が独自に制定した条例（自治基本条例、住民参加条例等）に基づく住民投票制度や、地方自治体が設置する附属機関等の委員の公募制度、重要な施策に対し住民の意見表明の機会を設けるパブリックコメント制度、定期的に意見を聴く住民モニター制度、電子メール等を活用して随時行政全般に対する意見を受け付ける広聴制度、遂行しようとする施策について住民に説明するとともに意見を聴く説明会・ワークショップ、行政と住民が共に特定テーマの理解を深めていく市民塾等の多様な手法が用いられている。

また、地域づくりにおいて、行政と住民の協働に基づく取組が注目されており、行政とパートナーシップを組む主体として、個々の住民、任意の地域づくり団体、自治会・町内会のほか、地域貢献活動を行っている NPO 等も重要な担い手となってきている。



Cours donné par un conférencier envoyé par la mairie
(Takatsuki, département d'Osaka)

2-8 La sécurité

La police et les pompiers relèvent au Japon des collectivités locales, qui assurent la sécurité civile et l'ordre public.

2-8-1 La police

Avant la Seconde guerre mondiale, la police relevait de l'État. À l'exception des services du Comité national de sécurité publique et de l'Agence nationale de la police, qui organisent et coordonnent l'ensemble du système policier, s'occupent de la formation, des communications ou de l'identification, la police est aujourd'hui du ressort des départements pour toutes les activités liées à la vie quotidienne des populations locales. Chaque département est doté d'un Comité de sécurité publique et d'une Direction de la police, dont relèvent les commissariats et autres postes de police. Au total, le Japon comptait en 2023 environ 288 000 policiers répartis entre les directions départementales et 6 200 postes sur tout le territoire.

L'activité quotidienne de la police concerne le maintien de l'ordre public et la prévention (patrouilles et contrôles), la répression des crimes et délits (enquêtes et arrestations), la protection des personnes et le contrôle de la circulation routière. Les postes de quartier assurent également l'information de proximité (adresses et itinéraires notamment) et la garde des objets trouvés.

Alerté par l'augmentation constante du nombre des infractions pénales constatées entre 1996 et 2002, l'État a lancé une série de mesures transversales (dont la création du Conseil interministériel de lutte contre la criminalité) afin de dissiper les inquiétudes de la population et de restaurer l'image du Japon comme l'un des pays les plus sûrs du monde.

En conséquence, le nombre d'infractions pénales constatées a connu une baisse constante de 2002 à 2021. Cependant, il a de nouveau augmenté de manière consécutive en 2022 et 2023.

2-8-2 Les pompiers

Les services d'incendie et de secours ont pour mission de protéger les administrés contre tout type de catastrophes : les incendies, les tremblements de terre, les tempêtes ou encore les inondations. Leurs activités concernent aussi bien la prévention que la lutte contre ces fléaux, le secours aux personnes et le transport d'urgence des malades et blessés. Avant la seconde guerre mondiale, la plupart de ces activités étaient

(写真提供 : 大阪府高槻市)

2-8 安心安全のまちづくり

日本の地方自治体は、警察及び消防行政を所管しており、住民生活の安心安全の確保を担っている。

2-8-1 警察行政

警察行政は、第二次大戦前は中央政府が直接行っていたが、戦後は、基本的に都道府県がその役割を担っている。中央政府の機関としては、国家公安委員会と警察庁があり、警察制度全体の企画や調整等の仕事と教育、通信、鑑識等の仕事をしている。その他の住民の日常生活に直接関係のある警察活動は、全て都道府県の仕事として行われる。都道府県には、公安委員会と警察本部があり、その下に警察署、交番、駐在所が置かれている。2023年度の都道府県警察職員の定員総数は約28万8,000人で、各都道府県警察本部ほか、全国約6,200箇所に設置されている交番を中心に警察活動が実施されている。

日常の警察活動としては、パトロールや取締り、施錠等の指導に代表される防犯活動や犯罪の鎮圧及び捜査、被疑者の逮捕、弱い立場にある子供、老人、家出人等の保護活動、交通の取締りその他公共の安全と秩序の維持に当たっている。その他各交番等では、地理案内や遺失物等の処理も行われる。さらに、住民の生活環境の安全を守るため、風俗環境の浄化対策も警察行政の一分野である。

わが国の刑法犯の認知件数が1996年から2002年にかけて増加を続けたため、犯罪の増加に歯止めをかけ国民の不安を解消するため、中央政府においては、「世界一安全な国、日本」の復活を目指し、犯罪対策閣僚会議を設けるなど省庁横断的に取組を進めた。この結果、2002年以降、2021年まで一貫して減少してきた。しかし2022年、2023年と連続して増加している。

2-8-2 消防行政

消防行政は、火災や地震、風水害等の災害から住民の生命と身体を守る仕事であり、火災予防、消火、救急搬送、水防、救助、大規模災害対策等を行う職務である。消防行政は、第二次大戦前は国家消防として警察が担当していたが、戦後は、その大部分を市町村（東京では主に東京都）が受け持つこととさ

exercées par la police. Elles sont maintenant placées sous la responsabilité des communes (sauf dans le cas du département de Tokyo où elles sont principalement assurées par le département).

Les services d'incendie et de secours peuvent être professionnels ou bénévoles. Mais les pompiers professionnels sont aujourd'hui présents sur tout le territoire, et il ne reste pratiquement plus de communes qui ne soient dotées que de services bénévoles. En avril 2024, 98,3% des communes disposaient ainsi de brigades permanentes de pompiers professionnels. En ce qui concerne les directions des services d'incendie mises en place par les communes, il arrive que plusieurs communes gèrent conjointement ces services (à l'exception des services bénévoles) ou qu'une commune les délègue à une autre. Ces pratiques sont désignées sous le terme de « regroupement intercommunal ». En avril 2024, on en dénombrait 720 sur l'ensemble du territoire national.

Les six dixièmes environ de ces directions étaient de taille limitée, chacune d'entre elles ne couvrant pas plus de 100 000 habitants. Afin d'établir efficacement le système des services d'incendie et de secours dans ces petites directions, l'Agence nationale des services d'incendie et de secours du Ministère de l'Intérieur a défini, en juillet 2006, des « Orientations fondamentales relatives au regroupement intercommunal des services d'incendie et de secours », encourageant ainsi les regroupements planifiés. Par ailleurs, en parallèle de la promotion de ces regroupements, des « Orientations relatives à la collaboration entre les services communaux d'incendie et de secours » ont été formulées en avril 2017, afin d'encourager une collaboration souple entre les communes pour certains services dans ce domaine.

De plus, pour répondre aux évolutions du contexte, telles que la baisse de la population ou l'intensification et la diversification des catastrophes, il est plus que jamais essentiel de renforcer la structure des petites directions des services d'incendie afin de maintenir et d'accroître leurs capacités d'intervention. C'est la raison pour laquelle, en 2024, les Orientations fondamentales respectives ont été révisées pour promouvoir de nouvelles initiatives.

Étant donné que les incendies de logements représentent la majeure partie des incendies se produisant au Japon, les communes ont mis en place des mesures de prévention spécifiques, comme des campagnes de promotion pour les alarmes par exemple. D'autre part, la dénatalité et le vieillissement de la population sont à l'origine de demandes croissantes en services d'urgence. Le nombre des interventions d'ambulances augmente enregistrant un chiffre de 6 190 000 en 2021. Afin de faire face à cette situation, les transports d'urgence font l'objet de réorganisations pour développer des mécanismes d'interventions adaptés au degré d'urgence, un service de consultation téléphonique (service de consultation d'urgence « 7119 » auquel les habitants peuvent recourir avant de décider d'appeler une ambulance), etc., et les collectivités s'efforcent notamment d'améliorer la diffusion des techniques de secourisme et la prise en charge des urgences par les hôpitaux.

Le Japon est en outre fréquemment frappé par de grandes catastrophes naturelles, telles que des séismes ou des pluies torrentielles, et la menace imminente d'un séisme dans la fosse de Nankai ou dans la région de Tokyo est souvent évoquée. C'est la raison pour laquelle il est jugé nécessaire de renforcer de manière globale les capacités régionales de prévention des catastrophes grâce à une collaboration entre les services d'incendie, les organisations de prévention bénévoles, les entreprises et les volontaires. Les services d'incendie s'efforcent notamment de

relevant.

市町村における消防体制は、大別して消防本部及び消防署から成る常備消防と、常備でない自衛消防としての消防団があるが、近年は、消防団のみが置かれている団体はほとんどなく、ほぼ常備化されている(2024年4月現在、市町村の98.3%が常備化)。市町村が設置している消防本部については、二以上の市町村が消防事務(消防団の事務を除く。)を共同して処理すること又は市町村が他の市町村に消防事務を委託すること(これらを広域化という)もあり、2024年4月現在、全国で720本部が設置されている。これら消防本部の約6割が管轄人口10万人未満の小規模消防本部であるが、小規模消防本部は出動体制、保有車両等の行政サービス面や組織管理面での限界が指摘されている。これら小規模消防本部の消防体制の整備確立を図るため、総務省消防庁は、2006年7月に「市町村の消防の広域化に関する基本指針」を定め、計画的な広域化を推進している。また、広域化の推進と併せて、2017年4月に「市町村の消防の連携・協力に関する基本指針」を定め、消防事務の性質に応じて、事務の一部について柔軟に連携・協力していくことも推進している。

また、人口減少、災害の激甚化・多様化等の消防を取り巻く環境の変化に的確に対応し、消防力を維持・強化していくため、特に小規模消防本部の体制の強化等がこれまで以上に必要であることから、2024年には、それぞれの基本指針を改正し、更なる取組を進めている。

火災予防の面では、わが国では住宅火災被害が多いため、市町村は、住宅用火災警報器の普及など住宅防火対策を推進している。また、少子高齢化社会の進展等に伴い救急需要が増大しており、2023年中の救急出動件数は約764万件に上った。このような状況に対応するため、緊急度に応じた適切な救急搬送のための仕組みづくりや住民が救急車を呼ぶかどうか迷った時の電話相談窓口である救急安心センター事業(7119)などの救急車適正利用の推進、応急手当の普及啓発、医療機関の受入体制の充実等に取り組んでいる。

さらに、わが国は地震、集中豪雨等の大規模自然災害が多く、今後も南海トラフ巨大地震や首都直下地震などの大規模地震発生の切迫性が指摘されている。このため、消防機関、自主防災組織、企業、ボランティア等の連携による地域の総合的な防災力を高めることが必要と考えられており、消防機関を中心に装備、啓発等の充実や、人材の確保・育成等に取り組んでいるところである。

renforcer les équipements et la sensibilisation, et de garantir et former les ressources humaines nécessaires.



Opération des pompiers (Kobe, département de Hyogo)

2-9 L'éducation

La réforme du système éducatif après la Seconde guerre mondiale a donné lieu à l'adoption de deux lois fondamentales en la matière : la Loi-cadre relative à l'éducation et la Loi relative à l'enseignement scolaire, sur le fondement desquelles la scolarité standard s'articule aujourd'hui en 6 années d'école primaire, 3 années de collège, 3 années de lycée, et 4 années d'université.

L'accès à l'éducation s'est fortement démocratisé. À l'issue du cycle d'éducation obligatoire, correspondant aux 9 premières années (6 années d'école primaire et 3 années de collège), 98,8% des élèves poursuivaient en 2023 leur parcours scolaire au lycée (contre 94,2% en 1980, 82,1% en 1970 et 42,5% en 1950).

Les Directives nationales relatives à l'enseignement, modifiées en fonction des évolutions de la société, permettent d'assurer un niveau d'éducation uniforme sur tout le territoire. Leur dernière révision date de mars 2008, du fait des changements intervenus dans la Loi-cadre relative à l'éducation, révisée en 2006 (pour la première fois depuis sa promulgation) afin d'insister sur l'importance du sens civique et sur le respect de la vie et de la nature. Les Directives nationales relatives à l'enseignement ont vocation à s'assurer que les compétences communes de base soient bien identifiées et qu'un nombre suffisant d'heures de cours soit consacré à leur acquisition.

Une nouvelle révision des directives a eu lieu en 2017. Celle-ci a mis l'accent sur la notion de « curriculum ouvert sur la société » afin de développer chez les élèves la capacité à s'adapter aux changements et à la diversification de la société. Elle a également acté l'introduction de l'apprentissage actif, de l'enseignement obligatoire de la programmation dès l'école primaire, ainsi que le renforcement de l'enseignement de l'anglais.

Conformément aux dispositions de la Loi relative à l'organisation et à l'administration de l'éducation au niveau local, les compétences exécutives liées à l'enseignement scolaire public sont principalement exercées par le Comité de l'éducation de chaque collectivité. Comité administratif des communes et départements doté d'un statut et de prérogatives indépendants de ceux du maire/gouverneur, le Comité de l'éducation est chargé de la mise en œuvre concrète du service public de l'éducation (création et gestion des écoles et d'autres établissements

(写真提供 : 兵庫県神戸市)

2-9 教育の充実

教育行政においては、第二次大戦後の教育制度の改革によって、教育基本法及び学校教育法が制定され、小学校、中学校、高等学校、大学の就学年限について6・3・3・4制の学校制度が採用されている。

小学校6年、中学校3年の9か年の義務教育が定着し、高等学校への進学率が1950年当時の42.5%から1970年には82.1%、1980年には94.2%、2023年には98.8%と大きく改善する等教育の機会均等は大きく促進されてきた。義務教育については、中央政府の学習指導要領の基準により、子供たちが全国各地でも同じ教育水準を受けられるように制度が確立されている。学習指導要領は社会の趨勢を踏まえ見直されており、2006年に教育基本法が60年ぶりに改正され、公共の精神、生命や自然を尊重する態度を養うこと等が教育の目標として新たに規定されたことを踏まえ、2008年3月に、「生きる力」という理念の共有や、確かな学力を確立するために必要な授業時数の確保等を内容とする学習指導要領の見直しが行われた。

続いて2017年にも改訂が行われ、社会の変化や多様化に対応できる力を育むことを目指した「社会に開かれた教育課程」が謳われ、また、アクティブラーニングの導入や小学校からのプログラミング教育の必修化、英語教育の強化を図ることとされた。

地方の教育行政は、「地方教育行政の組織及び運営に関する法律」により、基本的に都道府県及び市町村に設置された教育委員会によって処理される。教育委員会は、地方自治体の執行機関のうち、知事又は市町村長という長とは独立した地位と権限を持つ行政委員会である。教育委員会は、学校その他の教育機関の設置・管理、教職員の任命等教育に関する事務について責任を負うとともに、これらを執行する権限をもつが、予算の編成・執行や条例案を提出する権限は、知事及び市町村長に属する。なお、

d'enseignement, nomination des enseignants …). Ses compétences n'incluent cependant ni la préparation/exécution du budget éducatif ni la présentation de projets de règlement dans ce domaine, ces compétences étant attribuées au maire/gouverneur. D'autre part, elles ne concernent que l'enseignement public, l'enseignement privé (y compris au niveau de l'enseignement préscolaire et de la formation professionnelle ou spécialisée) relevant de la compétence du gouverneur. Les membres du Comité sont nommés par le chef de l'exécutif avec l'accord de l'assemblée délibérante.

La création des écoles primaires et des collèges est normalement prise en charge par les communes. En 2023, 98,3% des écoles primaires relevaient des collectivités locales, tandis que 1,3% étaient privées et 0,4% relevaient directement de l'État. 91,4% des collèges dépendaient des collectivités locales, alors que 7,9% étaient privés et 0,7% gérés par l'État. 0,3% des lycées étaient établis par l'État, 72,0% par les collectivités, et 27,7% par le privé. Les lycées ressortant des collectivités étaient pour la plupart départementaux. Les départements sont également chargés de la création des écoles spécialisées pour les élèves handicapés.

Parallèlement à l'éducation scolaire, les collectivités locales s'occupent également d'éducation tout au long de la vie. Cette compétence très vaste concerne aussi bien la création et la gestion de bibliothèques, de salles de réunion publiques, de musées, que l'organisation de cours, de conférences et d'ateliers, l'encadrement de jeunes ne poursuivant pas leur scolarité, ou encore la mise en place d'équipements sportifs et de loisirs. Du fait de l'allongement général du temps libre et du vieillissement de la population, ce domaine est appelé à prendre de plus en plus d'importance à l'avenir, d'autant que le concept d'éducation tout au long de la vie est désormais bien ancré dans la mentalité collective.

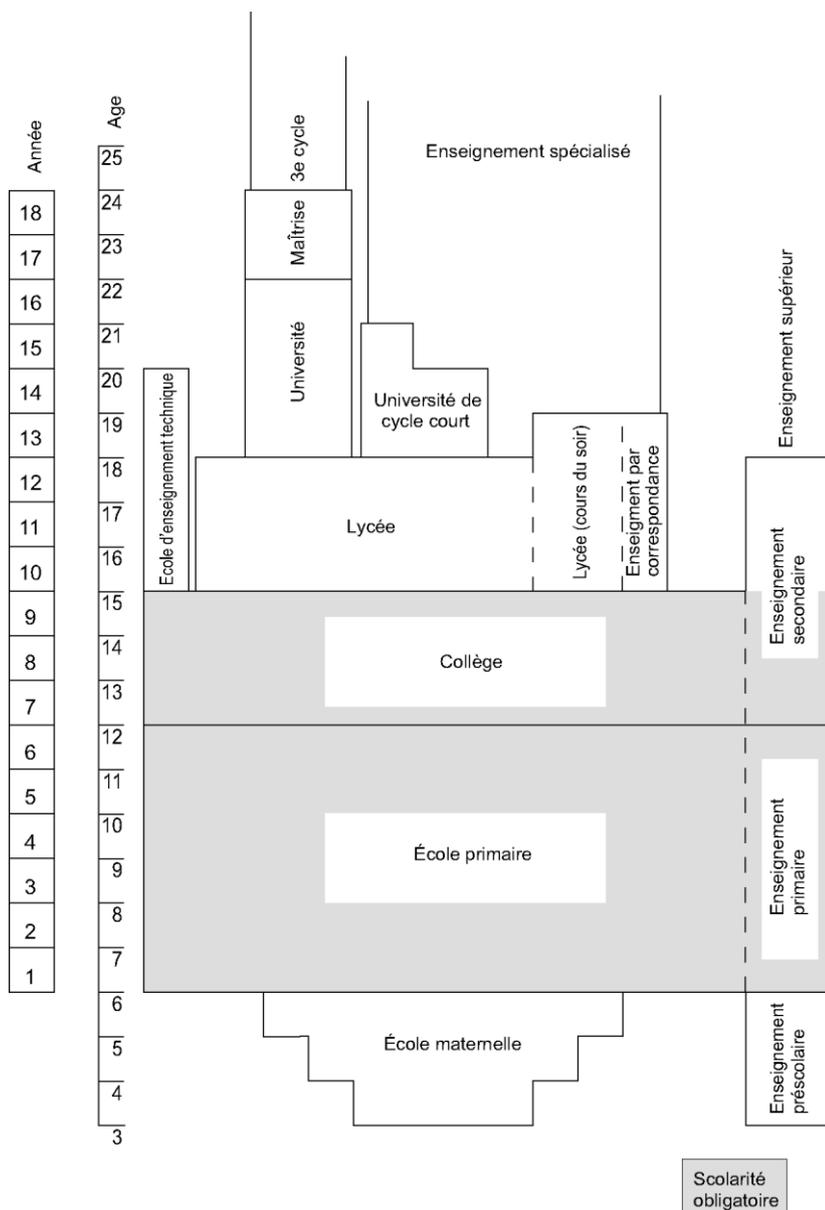


Cours d'anglais par un enseignant auxiliaire natif

私立の幼稚園、小学校、中学校、高等学校、専修学校及び各種学校に関する分野については、都道府県知事が所管する。

小学校及び中学校の設置は、住民や地域コミュニティと密接な関係を持っているので、原則的に市町村が行うことになっている。小学校の設置者は、国立 0.4%、公立 98.3%、私立 1.3%、中学校の設置者は、国立 0.7%、公立 91.4%、私立 7.9%である（2023 年度現在）。高等学校の設置者は、国立 0.3%、公立 72.0%、私立 27.7%となっており（同）、公立高等学校については、都道府県が設置するものがほとんどである。さらに、特別支援学校は、都道府県が設置することとされている。

教育行政において、学校教育と並んで社会教育も重要な分野を占めている。地方自治体が行う社会教育は、社会教育のための講座の開設や講演会・講習会等の開催、図書館・公民館・博物館等の社会教育施設の設置運営、青年学校等の育成指導、体育・レクリエーションに必要な設備器材の提供等その範囲は極めて広い。余暇時間の増大、高齢化の進行等により、社会教育はますます重要になってくると考えられる。特に近年は国民の間に「生涯学習」という言葉も定着してきており、生涯学習活動の場の提供が地方自治体の行政として重要になっている。



Le système d'enseignement

2-10

La réforme des entreprises publiques et d'économie mixte locales

2-10-1 Les entreprises publiques locales

① Vue d'ensemble

De la fourniture de l'eau potable au traitement des eaux usées, des transports publics à l'offre de soins médicaux, de nombreux services indispensables à la vie et au développement des communautés locales sont assurés par des entreprises publiques contrôlées par les collectivités locales. À la fin de l'année 2022, il en existait 8 055 sur tout le territoire. 3 600 s'occupaient des eaux usées, 1 781 de l'alimentation en eau, 680 étaient des hôpitaux, 473 des services de soins pour personnes dépendantes et 151 fournissaient de l'eau à l'industrie. Les services publics couverts sont donc très diversifiés, les entreprises publiques se spécialisant même dans les installations touristiques (stations de ski, hôtels...) dans certaines régions.

Bien qu'elles mettent en œuvre des compétences relevant des collectivités locales, les entreprises publiques se distinguent des services

2-10 地方公営企業、第三セクター等の経営改革

2-10-1 地方公営企業

① 地方公営企業全般

地方自治体は、水の供給や公共輸送の確保、医療の提供、下水の処理等地域住民の生活や地域の発展に不可欠なサービスを企業活動という形で提供している。こうした事業を行うために地方自治体が経営する企業を総称して地方公営企業と呼んでいる。2022年度末現在で、全国で8,055事業が運営されている。地方公営企業として行われている代表的な事業には、下水道(3,600)、水道(1,781)、病院(680)、介護サービス(473)、工業用水道(151)等がある(数字は事業数)。また、立地条件に応じて、スキー場、ホテルその他の観光施設等の事業が行われるなど、その種類は極めて多岐にわたっている。

地方公営企業の事務は、地方自治体の事務の一部であるが、一般の行政事務とは異なり、「企業」と

d'administration générale par l'impératif d'efficacité et de rationalité inhérent à la gestion de toute entreprise. Dirigées par un administrateur, qui correspond au président directeur général des entreprises privées, elles se caractérisent par un budget annexe, séparé de celui de la collectivité. Contrairement aux services publics dont les coûts sont couverts par les recettes fiscales, les services qu'elles assurent sont financés par les tarifs qu'elles facturent aux usagers.

Alors que les pressions qui poussent les collectivités locales à améliorer l'efficacité de leur administration s'intensifient, les entreprises publiques locales sont confrontées à la nécessité de réformes s'inspirant des méthodes de gestion des entreprises privées. On voit par ailleurs se développer des solutions alternatives comme les partenariats publics-privés, le recours à des délégations de services au secteur privé, ou encore la cession au secteur privé des entreprises pour lesquelles le maintien d'un statut public n'est plus un impératif.

② La réforme des hôpitaux publics

Les hôpitaux publics doivent répondre aux besoins en services médicaux des communautés locales, même dans les zones où ce n'est pas rentable. Or, la dégradation de leur situation financière depuis quelques années, alliée au manque de médecins, représente une sérieuse contrainte sur leur fonctionnement, susceptible de menacer leur pérennité.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Intérieur a invité les collectivités locales en 2007 à élaborer des plans de réforme précisant les mesures envisagées pour améliorer la gestion et l'efficacité de leurs hôpitaux publics. Si cet appel a porté certains fruits en poussant les hôpitaux vers la réorganisation, la formation de réseaux et la révision de leur gestion (ce qui a permis de relever le pourcentage des hôpitaux présentant un bilan financier positif de 30% à 50%), les difficultés auxquelles les hôpitaux sont confrontés, notamment celles liées à la pénurie de médecins, restent bien réelles. Avec plus d'une moitié des hôpitaux restant déficitaires même après l'imputation du compte d'exploitation général, des efforts constants et renforcés s'imposent pour assurer une gestion durable du parc hospitalier.

Au niveau national, une réforme du système de l'offre de soins est en cours. Elle s'inscrit dans le cadre de la Loi sur la promotion des réformes pour un système de sécurité sociale durable et se base sur les dispositions de la Loi sur la promotion intégrée des soins médicaux et de longue durée. Pendant la pandémie de Covid-19, à partir de 2020, les hôpitaux publics ont joué un rôle central dans les services de santé régionaux, et l'importance de leur rôle dans la réponse à la crise sanitaire a été réaffirmée.

C'est la raison pour laquelle, en 2022, le Ministère de l'Intérieur a publié les « Directives pour le renforcement de la gestion des hôpitaux publics afin d'assurer un système durable de l'offre de soins de santé régionaux ». Il a invité chaque collectivité locale à élaborer son propre plan de renforcement de la gestion des hôpitaux publics, en insistant sur des aspects tels que la clarification et l'optimisation de la répartition des rôles entre les hôpitaux, ainsi que l'utilisation la plus efficace possible, à l'échelle régionale, des ressources médicales limitées que sont les médecins et les infirmiers, afin de renforcer la gestion hospitalière.

2-10-2 Le « troisième secteur »

Afin de répondre aux besoins de plus en plus divers et sophistiqués de leurs administrés qui ont suivi le miracle économique d'après-guerre, les collectivités locales ont cherché à diversifier les modalités de mise en

de la gestion de toute entreprise. Dirigées par un administrateur, qui correspond au président directeur général des entreprises privées, elles se caractérisent par un budget annexe, séparé de celui de la collectivité. Contrairement aux services publics dont les coûts sont couverts par les recettes fiscales, les services qu'elles assurent sont financés par les tarifs qu'elles facturent aux usagers.

Alors que les pressions qui poussent les collectivités locales à améliorer l'efficacité de leur administration s'intensifient, les entreprises publiques locales sont confrontées à la nécessité de réformes s'inspirant des méthodes de gestion des entreprises privées. On voit par ailleurs se développer des solutions alternatives comme les partenariats publics-privés, le recours à des délégations de services au secteur privé, ou encore la cession au secteur privé des entreprises pour lesquelles le maintien d'un statut public n'est plus un impératif.

② 公立病院改革

公立病院は、採算性の面から民間医療機関によるサービスの提供が困難な地域を含め、地域に必要な医療サービスの提供を担っている。しかしながら、近年、経営状況が顕著に悪化するとともに、医師不足に伴い診療体制の縮小を余儀なくされるなど、経営の維持が極めて厳しい状況になっている。

このため、2007年、総務省により「公立病院改革ガイドライン」が策定され、公立病院を設置する地方自治体は、公立病院改革プランを策定することとされた。その結果、再編・ネットワーク化や経営形態の見直しに取り組む病院が大幅に増加するとともに、経営損益が黒字である病院の割合が約3割から約5割にまで改善するなど一定の成果を上げている。しかしながら、依然として続く医師不足等の厳しい環境が続き、半数以上の公立病院が一般会計の繰入れを含めても赤字経営の状況にあって、持続可能な経営を確保していくためには、今後とも不断の改革努力が求められている。

国においては、持続可能な社会保障制度の確立を図るための改革の推進に関する法律に基づく措置として、医療介護総合確保推進法に基づく医療提供体制の改革を進めている。2020年からの新型コロナウイルス感染症の拡大時には、公立病院が地域医療の中核的な役割を果たし、感染症拡大時の対応における公立病院の果たす役割の重要性が改めて認識された。

このため、総務省では、2022年に「持続可能な地域医療提供体制を確保するための公立病院経営強化ガイドライン」を策定し、各地方自治体に対し、公立病院経営強化プランを策定するとともに、病院間の役割分担の明確化・最適化や、限られた医師・看護師等の医療資源を地域全体で最大限効率的に活用するという視点を重視して公立病院の経営を強化していくよう要請した。

2-10-2 第三セクター

高度経済成長をへて住民ニーズが多様化、高度化し、行政においても新たな対応が必要とされる中で、地方自治体により多岐にわたる事業実施手法が

œuvre de leurs compétences. Une des méthodes qui permet de combiner les avantages du secteur public et du secteur privé est celle dite du « troisième secteur », ou secteur d'économie mixte.

De nombreuses sociétés d'économie mixte ont été créées à partir de la seconde moitié des années 1960, à l'occasion de la mise en œuvre de grands projets. Les réformes successives visant à introduire les méthodes jugées plus dynamiques du secteur privé, comme l'implication de plus en plus active des collectivités dans l'animation de la vie des communautés locales, ont fortement contribué à la multiplication des sociétés d'économie mixte pendant la seconde moitié des années 1980. Néanmoins, par la suite, le nombre de sociétés créées a cessé de croître, dans le même temps, une partie de ces sociétés ont été confrontées à des problèmes relatifs à leur mode de création ou à leur fonctionnement, qui ont débouché dans certains cas sur des déficits d'exploitation.

En mars 2024, il existait 7 027 sociétés d'économie mixte dans tout le pays, soit 122 de moins que l'année précédente. Tandis que 58,9% des sociétés étudiées (3 431 sociétés) présentaient des comptes excédentaires, 4,5% (260 sociétés) étaient en état d'insolvabilité. Il est à ce propos assez fréquent que les collectivités les soutiennent financièrement, puisque 48,1% d'entre elles recevaient alors des subventions locales, tandis que 10,4% bénéficiaient de prêts accordés par les collectivités.

Bien que les sociétés du « troisième secteur » assument un rôle important de soutien à la vie des populations au niveau local, les impacts considérables qu'elles exercent sur les finances des collectivités locales dans le cas où leurs résultats se dégradent sont une source de préoccupation. C'est pour cette raison que le ministère de l'Intérieur a mené une réforme radicale du troisième secteur entre 2009 et 2013, aboutissant à des résultats significatifs tels que la réduction des aides financières accordées par les collectivités locales et la baisse du nombre d'entreprises publiques déficitaires ou surendettées. Cela étant dit, il est important que les collectivités locales maintiennent leurs efforts autonomes pour renforcer leur discipline budgétaire même après la fin technique de la réforme, en améliorant l'efficacité et l'intégrité de la gestion notamment du troisième secteur placé sous leur propre responsabilité.

adoptées. L'une d'elles, le secteur public, le secteur privé et le secteur mixte, sont des formes distinctes de structures d'entreprise. Le secteur mixte est une forme d'entreprise qui combine les avantages du secteur public et du secteur privé. Le secteur mixte est une forme d'entreprise qui combine les avantages du secteur public et du secteur privé. Le secteur mixte est une forme d'entreprise qui combine les avantages du secteur public et du secteur privé.

1960年代後半から、大規模プロジェクトの事業主体として、多くの第三セクターが設立された。特に、民間活力の積極的な導入のための制度が相次いで創設されたことや、地方自治体の地域活性化への積極的取り組みとあいまって、1980年代後半には第三セクターの設立が増加した。しかし、その後、設立の伸びは止まるとともに、一部に設立の在り方や運営に問題を抱え、経営不振に陥る例が見られるようになった。

2024年3月現在の第三セクターの数は、全国で7,027法人であり、前年より122減少している。調査対象法人の58.9% (3,431法人) は黒字であるが、4.5% (260法人) は債務超過の状態である。また、地方自治体から補助金を交付されている法人が全体の48.1%、地方自治体から貸付金を給付されている法人が10.4%ある。

第三セクターは、地域において住民の暮らしを支える重要な役割を担っている一方で、経営が悪化した場合には地方自治体の財政に深刻な影響を及ぼすことが懸念される。そのため総務省では、2009年度から2013年度までの間に「第三セクター等の抜本的改革」を集中的に推進し、全国的に見れば、地方公共団体による財政支援の大幅な減少、赤字法人や債務超過法人の整理等、相当程度の成果を挙げたところである。「第三セクター等の抜本的改革」は一区切りとしたが、地方自治体は自らの財政規律の強化を不断に図っていくことが重要であるため、2014年度以降においても、関係を有する第三セクター等について自らの判断と責任による効率化・経営健全化に取り組むことが必要とされている。

Chapitre 3

Promotion de la décentralisation

Dans le chapitre 2, nous avons traité des enjeux administratifs auxquels se confronte chaque collectivité locale. Dans ce chapitre, nous expliquons la décentralisation, promue afin de renforcer l'autonomie des communautés locales en repensant la répartition du rôle de l'État et des collectivités locales.

3-1 Les réformes de décentralisation

3-1-1 Contexte

La mondialisation et la révolution des technologies de l'information, la dénatalité et le vieillissement de la population entraînent des changements socio-économiques majeurs. Confrontés à ces nouveaux défis, les administrés attendent toujours plus de leurs collectivités locales : non seulement qu'elles répondent à leurs différents besoins particuliers, mais également qu'elles donnent corps à des communautés locales dynamiques et singulières propres à leur offrir une véritable qualité de vie.

C'est dans ce contexte que l'approfondissement de la décentralisation, fondé sur le principe de subsidiarité au titre duquel les services de proximité doivent être assurés par des administrations de proximité, est devenu un enjeu majeur au Japon.

3-1-2 La relance de la décentralisation

La Loi de promotion de la décentralisation de mai 1995 a permis la création, en juillet de la même année, d'un Comité de promotion de la décentralisation, chargé de soumettre des recommandations au Premier ministre. Cinq séries de recommandations ont ainsi été émises par le Comité, proposant notamment la suppression des compétences d'État déléguées aux collectivités locales.

En réponse à ces recommandations, le Cabinet a adopté un Plan de promotion de la décentralisation, qui a été suivi, en juillet 1999, par l'institution de la Loi globale de décentralisation, entrée en vigueur en avril 2000 (Première réforme de la décentralisation). Cette loi, mettant fin à un centralisme qui remontait à l'ère Meiji (1868-1912), est la pierre angulaire de la relance de la décentralisation au Japon.

Voici quels en sont les principaux éléments :

① Clarification de la répartition des rôles entre l'État et les collectivités locales

(a) Les collectivités locales assument largement le rôle d'exécuter de façon autonome et intégrée l'administration locale.

(b) L'État assume prioritairement :

a) les tâches relatives à l'existence du pays en tant qu'État dans le cadre de la communauté internationale ;

b) les tâches relatives aux règles fondamentales en matière d'activités des citoyens et d'autonomie des collectivités locales pour lesquelles il est souhaitable que les décisions soient prises de façon unifiée au niveau national ;

c) l'exécution des mesures et des actions qui ne peuvent être mises en œuvre que dans une dimension nationale, ou d'un point de vue national, ainsi que tous autres rôles intrinsèquement du ressort de l'État.

第3章

地方分権改革の推進

第2章では個々の地方自治体が直面している行政課題を取り上げたが、本章では、国と地方の役割分担を見直し、地域の自主性・自立性を高めるため積極的に推進されている地方分権改革について解説する。

3-1 地方分権改革

3-1-1 地方分権の背景

グローバル化、人口減少・少子高齢化、ICT革命の進展等といった社会経済情勢の変化に対応し、国民の多様なニーズに即応しつつ、国民がゆとりと豊かさを実感できる「個性豊かで活力に満ちた地域社会」を築き上げていくために、地域の総合的な行政主体である地方自治体の果たすべき役割はますます大きくなっている。

こうした中で国民の期待に応じていくためには、住民に身近な行政は住民に身近な地方自治体において処理することを基本に、地方分権の推進を図ることが重要な課題となってきた。

3-1-2 地方分権の進展

1995年5月に、地方分権を総合的かつ計画的に推進することを目的とする「地方分権推進法」が制定され、この法律に基づき同年7月には「地方分権推進委員会」が発足した。同委員会においては、地方分権推進のための具体的な方策が審議され、機関委任事務制度の廃止等を内容とする5次にわたる勧告が、内閣総理大臣に対して行われた。

それら勧告を受けた国は、閣議決定により「地方分権推進計画」を作成するとともに、1999年7月に「地方分権一括法」を制定し、2000年4月に施行した（第一次地方分権改革）。この法律は、明治以来形成されてきた中央集権型行政システムを地方分権型行政システムへと転換するものであり、地方分権の推進にとって、極めて大きな意義を持つものである。その主要な項目は、次のとおりである。

① 国と地方自治体の役割分担の明確化

(a) 地方自治体は、地域における行政を自主的かつ総合的に実施する役割を広く担う

(b) 国は、a) 国際社会における国家としての存立にかかわる事務、b) 全国的に統一して定めることが望ましい国民の諸活動又は地方自治に関する基本的な準則に関する事務、c) 全国的な規模、全国的な視点に立つて行わなければならない施策及び事業の実施、その他の、国が本来果たすべき役割を重点的に担う。

但し、この原則は、個別の法令の分野では、必ずしも徹底されておらず、役割分担の明確化は、引き続き課題であり続けている。

Cependant, ces principes ne sont pas toujours totalement pris en compte dans les lois et règlements pris un par un, et la clarification de la répartition des rôles constitue encore aujourd'hui un problème à résoudre.

② Abrogation des tâches étatiques déléguées

Ces tâches étatiques déléguées étaient des tâches de l'État traitées en tant qu'organes de l'État par des organes exécutifs des collectivités locales (gouverneurs, maires, etc.), sous la direction et le contrôle d'un ministre. Ce système, introduit à l'époque Meiji en s'inspirant des lois allemandes, a permis durant longtemps à l'État de faire faire son travail par les collectivités locales. Son abrogation était un problème en suspens depuis nombre d'années.

③ Codification de l'implication de l'État et mise en place de procédures de règlement des conflits

La révision de ce système a établi les collectivités locales en tant qu'entités administratives et juridiques indépendantes. L'intervention de l'État a été codifiée par la loi, et les collectivités locales non satisfaites des demandes ou des directives ministérielles peuvent s'adresser à un organisme tiers pour une demande d'examen, et éventuellement porter l'affaire devant une cour d'appel.

3-2 La seconde réforme de la décentralisation et les évolutions récentes du système d'autonomie locale

Depuis la première réforme de la décentralisation, le système administratif japonais est passé d'un modèle centralisé à un modèle décentralisé, tandis que les fusions de communes se sont accélérées. Pendant cette période, il a été jugé nécessaire de poursuivre le transfert de compétences et de pouvoirs, conformément au principe de répartition des rôles entre l'État et les collectivités locales. Aujourd'hui encore, une réforme structurelle du système d'autonomie locale est en cours afin de rendre les différents dispositifs plus flexibles et de permettre ainsi aux collectivités de répondre de manière adéquate et souple à l'évolution de leur environnement (on parle alors de « seconde réforme de la décentralisation »).

Le présent chapitre présente les discussions les plus récentes du Comité d'étude sur les systèmes locaux. Il s'agit d'un organe institué par la loi au sein du Bureau du Cabinet. Ses membres sont notamment des experts, des parlementaires et des dirigeants de collectivités locales. Sa mission est d'examiner et de délibérer sur les questions importantes relatives au système local, sur consultation du Premier ministre.

3-2-1 Système d'administration locale face à la société et à l'économie post-Covid (Avis du 33^e Comité d'étude sur les systèmes locaux)

Depuis la confirmation du premier cas de Covid-19 au Japon, en janvier 2021, l'état d'urgence, impliquant des restrictions d'activités, a été déclaré à trois reprises et des mesures prioritaires de prévention de l'épidémie ont été mises en œuvre à deux reprises. Les changements sociaux rapides et les réponses apportées durant cette crise sanitaire ont mis en lumière des défis identifiés depuis longtemps au Japon, mais qui n'avaient pas été suffisamment

② Mécanisme de cessation des tâches déléguées

Mécanisme de cessation des tâches déléguées, les organes exécutifs des collectivités locales (maires, etc.) ont été placés sous la direction et le contrôle d'un ministre. Ce système, introduit à l'époque Meiji en s'inspirant des lois allemandes, a permis durant longtemps à l'État de faire faire son travail par les collectivités locales. Son abrogation était un problème en suspens depuis nombre d'années.

③ Intégration de l'État et mise en place de procédures de règlement des conflits

La révision de ce système a établi les collectivités locales en tant qu'entités administratives et juridiques indépendantes. L'intervention de l'État a été codifiée par la loi, et les collectivités locales non satisfaites des demandes ou des directives ministérielles peuvent s'adresser à un organisme tiers pour une demande d'examen, et éventuellement porter l'affaire devant une cour d'appel.

3-2 Seconde réforme de la décentralisation et les évolutions récentes du système d'autonomie locale

Depuis la première réforme de la décentralisation, le système administratif japonais est passé d'un modèle centralisé à un modèle décentralisé, tandis que les fusions de communes se sont accélérées. Pendant cette période, il a été jugé nécessaire de poursuivre le transfert de compétences et de pouvoirs, conformément au principe de répartition des rôles entre l'État et les collectivités locales. Aujourd'hui encore, une réforme structurelle du système d'autonomie locale est en cours afin de rendre les différents dispositifs plus flexibles et de permettre ainsi aux collectivités de répondre de manière adéquate et souple à l'évolution de leur environnement (on parle alors de « seconde réforme de la décentralisation »).

Le présent chapitre présente les discussions les plus récentes du Comité d'étude sur les systèmes locaux. Il s'agit d'un organe institué par la loi au sein du Bureau du Cabinet. Ses membres sont notamment des experts, des parlementaires et des dirigeants de collectivités locales. Sa mission est d'examiner et de délibérer sur les questions importantes relatives au système local, sur consultation du Premier ministre.

3-2-1 Système d'administration locale face à la société et à l'économie post-Covid (Avis du 33^e Comité d'étude sur les systèmes locaux)

Depuis la confirmation du premier cas de Covid-19 au Japon, en janvier 2021, l'état d'urgence, impliquant des restrictions d'activités, a été déclaré à trois reprises et des mesures prioritaires de prévention de l'épidémie ont été mises en œuvre à deux reprises. Les changements sociaux rapides et les réponses apportées durant cette crise sanitaire ont mis en lumière des défis identifiés depuis longtemps au Japon, mais qui n'avaient pas été suffisamment

traités.

Dans ce contexte, en décembre 2023, le 33^e Comité d'étude sur les systèmes locaux a remis son « Avis sur le Système d'administration locale face à la société et à l'économie post-Covid », en réponse à la consultation du Premier ministre. L'avis du Comité a souligné la nécessité pour l'administration locale de : (i) mener des réformes opérationnelles en tirant activement parti des technologies numériques, compte tenu des progrès de la transformation numérique (DX) ; (ii) approfondir la collaboration et la coopération avec d'autres collectivités locales et les divers acteurs régionaux ; (iii) garantir une réponse nationale et locale adéquate en cas de situations graves affectant la sécurité des citoyens, telles que des catastrophes de grande ampleur ou des pandémies, tout en respectant les règles générales en vigueur régissant les relations entre l'État et les collectivités.

3-2-2 Création d'une dynamique régionale et revitalisation des territoires

Le Ministère de l'Intérieur offre un soutien diversifié aux collectivités locales afin de favoriser l'émergence d'une société régionale durable et dynamique. Ce soutien porte sur la création et l'amplification des flux de population vers les régions, la promotion de l'économie circulaire locale, la protection de la vie locale, la transformation numérique régionale et l'internationalisation. Il s'agit notamment du « Système d'aide au démarrage d'entreprises locales » (Local Startup), qui vise à créer un cercle vertueux économique au niveau régional en aidant les petites entreprises à relever les défis locaux, du renforcement du programme « Coopérateurs pour la revitalisation locale », du soutien des organisations de gestion communautaire qui animent la vie locale et de la promotion des mesures de lutte contre la dépopulation, conformément à la loi correspondante.

3-3 Renforcement des sources de recettes fiscales pour les collectivités locales

Pour permettre aux collectivités locales de développer une communauté singulière correspondant à leurs propres idées, il est essentiel de renforcer leurs sources de recettes fiscales. Dans un contexte de concentration excessive à Tokyo, il est également crucial d'éviter des disparités régionales excessives dans les services administratifs. Pour y parvenir, il est essentiel de mettre en place un système fiscal local solide, avec des recettes stables et une répartition équilibrée des sources de revenus, tout en tenant compte de la répartition inégale des recettes fiscales entre les collectivités et de l'état des ajustements des disparités de capacité financière.

Dans le cadre de la réforme fiscale de 2024, plusieurs mesures ont été prises : une réduction d'impôt forfaitaire, une révision des entreprises soumises à l'imposition pro forma des entreprises en fonction de leur taille, ainsi que la prolongation des mesures d'ajustement de la charge fiscale pour l'impôt foncier.

このような状況の下で、2023年12月、第33次地方制度調査会は、内閣総理大臣の諮問に対し、「ポストコロナの経済社会に対応する地方制度のあり方について答申」を取りまとめた。同答申では、今後の地方行政の在り方について、①DXの進展を踏まえ、デジタル技術を積極的に活用した業務改革等の対応を行うこと、②他の地方公共団体や地域の多様な主体と連携・協働していく取組の深化、③大規模災害、感染症のまん延等の国民の安全に重大な影響を及ぼす事態に対し、現行の国と地方の関係等の一般ルールを尊重しつつ、国と地方を通じた的確な対応が可能となるよう万全を期することが必要とされた。

3-2-2 地域力の創造・地方の再生

総務省では、地方への人の流れの創出・拡大、地域経済の循環促進、地域の暮らしを守る取組のほか、地域におけるDXの推進、地域の国際化の推進など、持続可能な活力ある地域社会の実現に向けて、自治体に対する多様な支援を行っている。例えば、地域課題の解決に資する小規模創業を支援し、地域発の経済好循環を創り出すことを目的とした「ローカルスタートアップ支援制度」や地域おこし協力隊の強化、地域コミュニティを支える地域運営組織への支援、過疎法に基づく過疎対策の推進等である。

3-3 地方税財源の充実確保

各地方公共団体が自らの発想で特色を持った地域づくりを進めていくためには、その基盤となる地方税財源の充実確保を図るとともに、東京一極集中が続く中、行政サービスの地域間格差が過度に生じないよう、地方自治体間の税収の偏在状況や財政力格差の調整状況等を踏まえつつ、税源の偏在性が小さく税収が安定的な地方税体系の構築を進めることが重要である。

令和6年度税制改正では、定額減税や、外形標準課税の適用対象法人の見直し、固定資産税の負担調整措置等の延長といった措置等が行われた。

D'autre part, le Plan de prévision des recettes et dépenses locales de l'année 2024 prévoyait une augmentation du budget global (y compris pour le financement de la dotation fiscale globale mise à la disposition des collectivités locales) de 600 milliards de yens par rapport à l'année précédente : destiné à favoriser le renforcement des budgets locaux, ce dispositif devrait permettre d'appuyer les efforts des collectivités locales pour revitaliser la vie économique et sociale de leurs territoires.

Enfin, pour l'assainissement des finances locales, il est important de mettre en place une base budgétaire solide qui ne nécessite pas de recourir à des mesures exceptionnelles comme l'émission d'emprunts obligataires pour le financement de mesures budgétaires provisoires. À l'avenir, il faudra poursuivre les efforts pour assainir les finances locales. Pour y parvenir, il faudra augmenter les recettes, notamment les impôts locaux, tout en favorisant un cercle vertueux de l'économie régionale et en menant une réforme des dépenses en accord avec les initiatives de l'État. L'objectif est de réduire l'encours de la dette exceptionnelle une fois les ressources financières locales nécessaires sécurisées.

また、2024年度の地方財政計画において、地方が地方創生等の重要課題に取り組みつつ、安定的に財政運営を行うことができるよう、地方公共団体が自由に使える財源である地方交付税等の一般財源総額について、2023年度を0.6兆円上回る額を確保したところである。

あわせて、地方財政の健全化のためには、臨時財政対策債のような特例債に頼らない財務体質を確立することが重要である。今後も、地域経済の好循環の実現を通じた、地方税などの歳入の増加に努めるとともに、国の取組と基調を合わせた歳出改革を行うことにより、必要な地方財源を確保した上で、特例的な債務残高の縮減など、地方財政の健全化に取り組むことが必要である。

Superficie et population des départements (au 1er janvier 2024)

Les 6 villages des îles au Nord de Hokkaido et les 23 arrondissements de Tokyo mis à part, il y a au Japon 1718 communes.

Départements	Population	Superficie (km ²)	Chefs-lieux des départements	Nombre de communes
Hokkaido	5,093,983	83,423.87	Sapporo	179
Aomori-ken	1,205,578	9,845.95	Aomori	40
Iwate-ken	1,172,349	15,275.01	Morioka	33
Miyagi-ken	2,242,389	7,282.29	Sendai	35
Akita-ken	924,620	11,637.52	Akita	25
Yamagata-ken	1,027,509	9,323.15	Yamagata	35
Fukushima-ken	1,795,219	13,784.39	Fukushima	59
Ibaraki-ken	2,865,690	6,097.56	Mito	44
Tochigi-ken	1,916,787	6,408.09	Utsunomiya	25
Gunma-ken	1,919,232	6,362.28	Maebashi	35
Saitama-ken	7,378,639	3,797.75	Saitama	63
Chiba-ken	6,310,158	5,156.74	Chiba	54
Tokyo-to	13,911,902	2,194.05	Tokyo	39
Kanagawa-ken	9,208,688	2,416.32	Yokohama	33
Niigata-ken	2,137,672	12,583.96	Niigata	30
Toyama-ken	1,019,004	4,247.54	Toyama	15
Ishikawa-ken	1,109,226	4,186.23	Kanazawa	19
Fukui-ken	752,390	4,190.58	Fukui	17
Yamanashi-ken	806,369	4,465.27	Kofu	27
Nagano-ken	2,028,135	13,561.56	Nagano	77
Gifu-ken	1,967,862	10,621.29	Gifu	42
Shizuoka-ken	3,606,469	7,777.02	Shizuoka	35
Aichi-ken	7,500,882	5,173.24	Nagoya	54
Mie-ken	1,757,527	5,774.48	Tsu	29
Shiga-ken	1,410,534	4,017.38	Otsu	19
Kyoto-fu	2,488,075	4,612.20	Kyoto	26
Osaka-fu	8,775,708	1,905.34	Osaka	43
Hyogo-ken	5,426,863	8,400.95	Kobe	41
Nara-ken	1,315,207	3,690.94	Nara	39
Wakayama-ken	913,297	4,724.68	Wakayama	30
Tottori-ken	540,207	3,507.13	Tottori	19
Shimane-ken	650,624	6,707.86	Matsue	19
Okayama-ken	1,851,125	7,114.77	Okayama	27
Hiroshima-ken	2,750,540	8,479.00	Hiroshima	23
Yamaguchi-ken	1,310,109	6,112.50	Yamaguchi	19
Tokushima-ken	710,012	4,146.99	Tokushima	24
Kagawa-ken	948,585	1,876.86	Takamatsu	17
Ehime-ken	1,312,298	5,675.98	Matsuyama	20
Kochi-ken	675,623	7,102.91	Kochi	34
Fukuoka-ken	5,095,379	4,987.64	Fukuoka	60
Saga-ken	801,051	2,440.67	Saga	20
Nagasaki-ken	1,289,994	4,130.99	Nagasaki	21
Kumamoto-ken	1,728,098	7,409.18	Kumamoto	45
Oita-ken	1,112,827	6,340.70	Oita	18
Miyazaki-ken	1,058,710	7,734.24	Miyazaki	26
Kagoshima-ken	1,576,361	9,186.33	Kagoshima	43
Okinawa-ken	1,485,669	2,282.16	Naha	41
Ensemble du Japo	124,885,175	377,973.54		1,718

Illustrations

Page/Légende

4	Population et superficie des collectivités locales	総務省「住民基本台帳に基づく人口、人口動態及び世帯数
5	Départements, chefs-lieux de départements et nombre de communes(au 1er Janvier 2023)	国土交通省国土地理院「令和7年全国都道府県市区町村別面積調（1月1日時点）」
12	Organisation-type d'un département et d'une commune	総務省ホームページ (http://www.soumu.go.jp)
16	Répartition des ressources financières entre l'Éta	総務省ホームページ (http://www.soumu.go.jp)
21	Les ressources financières des collectivités locales (comptes clos de 2023)	総務省「令和7年版 地方財政白書ビジュアル版(令和5年度決算)」
21	Les dépenses des collectivités locales (comptes clos de 2023)	総務省「令和7年版 地方財政白書ビジュアル版(令和5年度決算)」
22	Les impôts départementaux (2023)	総務省「令和7年版 地方財政白書ビジュアル版(令和5年度決算)」
22	Les impôts municipaux (2023)	総務省「令和7年版 地方財政白書ビジュアル版(令和5年度決算)」
27	Nombre d'agents par type de collectivité et pa secteur	令和6年 地方公共団体定数管理調査結果（総務省）
35	Évolution du vieillissement de la population et estimations pour le futur	令和5年版 高齢社会白書（内閣府）
36	Evolution du taux de vieillissement	令和5年版 高齢社会白書（内閣府）
37	Nombre de naissances annuelles et de naissances par femme	厚生労働省「令和4年（2022）人口動態統計月報年計」
Annexes		
56	Superficie et population des départements	総務省「住民基本台帳に基づく人口、人口動態及び世帯」 国土交通省国土地理院「令和6年全国都道府県市区町村別面積調（1月1日時点）」